

RÈGLEMENT XXX

RÈGLEMENT XXX MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (01-280) AFIN D'INTÉGRER DE NOUVELLES DISPOSITIONS PORTANT NOTAMMENT SUR LES LIEUX DE RETOUR DES CONTENANTS CONSIGNÉS ET LE RÈGLEMENT SUR LES CERTIFICATS D'AUTORISATION DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (RCA11 22007)

Vu les articles 113 et 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Vu les articles 130 et 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), et de l'article 162 de l'annexe C de cette Charte;

À la séance du _____, le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest décrète :

1. L'article 5 du Règlement d'urbanisme l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) est modifié par :
 - 1° l'insertion, après la définition de « lieu de culte », de la définition suivante :
« « lieu de retour » : Tout lieu où une personne peut rapporter un contenant consigné et se faire rembourser la consigne qui y est associée; »;
 - 2° La suppression de la définition de « ruelle »;
 - 3° l'insertion, après la définition de « rive », de la définition suivante :
« « ruelle » : une voie secondaire donnant accès à des terrains riverains déjà desservis par une voie publique; ».
2. L'article 47 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le paragraphe 1°, du paragraphe suivant :
« 1.1° une aire de stationnement pour vélo en sous-sol; ».
3. L'article 114 de ce règlement est remplacé par le suivant :
« **114.** Un équipement mécanique et ses composantes sont prohibés sur une façade avant sauf pour :
 - 1° un équipement lié à la sécurité en cas d'incendie;
 - 2° une borne de recharge pour véhicule électrique;
 - 3° une grille de ventilation dissimulant l'embouchure d'un conduit d'aération ou d'un équipement similaire à la condition que la grille soit à l'affleurement du revêtement extérieur et de la même couleur que celui-ci. ».
4. L'alinéa 2 de l'article 174 de ce règlement est modifié par l'insertion, après l'usage « établissement exploitant l'érotisme », de l'usage suivant :
« 3.0.1° lieu de retour; ».

5. L'article 190 de ce règlement est modifié par l'insertion, au paragraphe 1°, après l'usage « librairie (journaux) », de l'usage suivant :
« 3.0.1. lieu de retour; ».
6. L'article 195 de ce règlement est modifié par l'insertion, au paragraphe 1°, après l'usage « épicerie », de l'usage suivant :
« 2.0.1.lieu de retour; ».
7. L'article 199 de ce règlement est modifié par l'insertion, au paragraphe 2°, après l'usage « débit de boissons alcooliques », de l'usage suivant :
« 20.1.lieu de retour; ».
8. L'article 205 de ce règlement est modifié par l'insertion, au paragraphe 2°, après l'usage « librairie, papeterie », de l'usage suivant :
«7.1.lieu de retour; ».
9. Le paragraphe 4° de l'article 209 est remplacé par le suivant :
« 4° les usages spécifiques suivants :
43.1. centre de recherche et développement (administration, laboratoire, établissement d'enseignement, centre de formation, prototypage, production légère, distribution);
44. établissement de jeux récréatifs;
44.0.1. lieu de retour;
44.0.2. micro-centre de distribution;
44.1. prêt sur gages;
45. salle d'exposition;
46. salle de danse;
47. salle de réception;
48. salle de réunion;
49. salle de spectacle;
49.1. services liés aux médias, aux télécommunications et aux technologies de l'information;
50. véhicules automobiles (location, vente). ».
10. L'article 220 de ce règlement est modifié par l'insertion, après l'usage « lave-auto automatique », de l'usage suivant :
« 4.1.lieu de retour; ».
11. L'article 229 de ce règlement est modifié par l'insertion, après l'usage « entrepôt », de l'usage suivant :
« 1.1.lieu de retour; ».
12. L'article 238.1. de ce règlement est modifié par l'insertion, après les mots « « traiteur » ou « épicerie » », des mots « « production artisanale de bière et d'alcool » ».
13. La section XI du chapitre IV de ce règlement est modifié par l'insertion, après la sous-section 8, de la sous-section suivante :

**« SOUS-SECTION 9
LIEU DE RETOUR**

257.3. Un lieu de retour doit remplir les conditions suivantes :

- 1° aucune vibration et aucune émission d'odeur, de poussière, de vapeur, de gaz ne doit être perceptible hors de l'établissement;
- 2° toutes les opérations, y compris l'entreposage, doivent être réalisées à l'intérieur du bâtiment;

Malgré ce qui précède, les opérations de chargement et de déchargement peuvent être réalisées à l'extérieur. Toutefois, tout quai ou aire de chargement ou de déchargement desservant l'usage ne peut être situé dans une cour adjacente à un secteur où est autorisée, comme catégorie d'usage principale, une catégorie de la famille habitation. ».

- 14.** L'article 262 est modifié par l'insertion, après l'usage « instruments scientifiques et professionnels (assemblage, ajustement, réparation) », de l'usage suivant :

« 6.1. lieu de retour; ».
- 15.** L'article 268 est modifié par l'insertion, au paragraphe 2°, après l'usage « électriques et électroniques (fabrication d'appareils et produits) », de l'usage suivant :

« 41. lieu de retour; ».
- 16.** L'article 276 est modifié par l'insertion, après l'usage « laboratoire », de l'usage suivant :

« 12.1. lieu de retour; ».
- 17.** Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 342, de l'article suivant :

« **342.1.** Les usages complémentaires suivants sont autorisés pour un usage spécifique de la catégorie E.4(2) :

1° épicerie;

2° restaurant. ».
- 18.** L'article 344.0.6. est modifié par l'insertion, au paragraphe 1°, après les mots « la catégorie », du mot « l.1 ».
- 19.** Les lignes 10 et 11 du tableau de l'article 357 sont modifiées par :

1° l'insertion, après les mots « vente et distribution de fruits et légumes », des mots « à des fins communautaires »;

2° Le remplacement des mots « sur un terrain adjacent », par les mots « dans une cour adjacente ».
- 20.** L'article 357.0.2 est modifié par l'insertion, après les mots « vente et distribution de fruits et légumes », des mots « à des fins communautaires ».
- 21.** L'article 364 est modifié par l'insertion, après les mots « sur le toit d'un bâtiment », des mots « et un usage spécifique de la catégorie d'usage E.4(2) ».
- 22.** L'article 367 est modifié par l'insertion, après le paragraphe 2°, de l'alinéa suivant :

« Le présent article ne s'applique pas un usage spécifique de la catégorie E.4(2). ».
- 23.** L'article 396.4. est modifié par l'insertion de l'alinéa suivant :

« Malgré le premier alinéa, la plantation de ces espèces envahissantes est strictement interdite sur tout le territoire, sauf les espèces suivantes :

1° Érable de Norvège (*Acer platanoides*);

2° Rosier rugueux (*Rosa rugosa*). ».

24. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 553, de l'article suivant :

« 553.1 Malgré l'article 553, dans un secteur où est autorisée l'usage lieu de retour de la catégorie C.6 et C.7, un nombre minimal de 1 unité de chargement de petite dimension est exigé. ».

25. L'annexe B du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) intitulée « Tableaux des caractéristiques par unité de paysage » est remplacée par celle jointe en annexe 1 au présent règlement.

26. L'annexe C du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) intitulée « Immeubles et secteurs significatifs » est modifiée tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 2 au présent règlement.

27. L'alinéa 2 de l'article 22 du Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) est remplacé par le suivant :

« Malgré le premier alinéa, aucun certificat n'est exigé si une clôture fait l'objet d'un permis de construction délivré conformément au Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments ou est requise dans le cadre de l'installation d'une piscine. ».

28. L'article 26 de ce règlement est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

« Malgré le premier alinéa, aucun certificat n'est exigé si une piscine fait l'objet d'un permis de construction délivré conformément au Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments. ».

29. L'article 27 est modifié par le remplacement du sous-paragraphe c) du paragraphe 2°, par le suivant :

« c) d'un plan à l'échelle montrant l'emplacement de la piscine et les équipements nécessaires à son fonctionnement; ».

30. La section VII.2 du chapitre 2 est modifiée par le remplacement du mot « boîte », par le mot « boîte » partout où ils se trouvent.

31. Le paragraphe 2° de l'article 34.19. est modifié par :

1° l'insertion, au sous-paragraphe a), après les mots « fixés par règlement », des mots « , sauf pour l'abattage d'un frêne; »;

2° le remplacement du sous-paragraphe c) par le suivant :

« c) pour un arbre visé aux paragraphes 2°, 3° ou 6° de l'article 397.1. du Règlement d'urbanisme, d'un plan à l'échelle des travaux projetés montrant également la localisation de l'arbre visé, d'une photo de cet arbre ainsi que, le cas échéant, d'un plan de protection des arbres existants lors des travaux illustrant les mesures minimales prévues à l'article 400 du Règlement d'urbanisme; »;

3° l'insertion, au sous-paragraphe d), après les mots « motifs justifiant l'abattage », des mots « , sauf pour l'abattage d'un frêne; »;

4° le remplacement du sous-paragraphe f) par le suivant :

« f) d'un plan permettant de situer l'emplacement de l'arbre sur la propriété ».

32. Le paragraphe 1° de l'article 34.20. est modifié par l'insertion, après les mots « a été payé », des mots « sauf pour l'abattage d'un frêne; ».

ANNEXE 1 :

ANNEXE B INTITULÉE « Tableaux des caractéristiques par unité de paysage »

ANNEXE 2 :

ANNEXE C INTITULÉE « Immeubles et secteurs significatifs »

Règlement 01-280 - Annexe B

Tableaux des caractéristiques par unité de paysage

Unité de paysage 1.1 : Sainte-Cunégonde	Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne
<p>Contexte de développement</p> <p>Cette unité de paysage doit son développement à plusieurs facteurs conjugués et répartis en deux périodes bien distinctes à travers le temps.</p> <p>Première phase : La ville industrielle</p> <p>C'est avec l'achèvement du canal de Lachine, en 1825, que débute le développement industriel et résidentiel de ce secteur. Plusieurs industries viennent s'implanter le long du canal comme la <i>Montreal Rolling Mills</i> et la <i>Canada Marine Work</i>. Au nord de cette zone industrielle, deux hommes d'affaires, William Workman et Alexandre-Maurice Delisle, commencent à lotir des terrains qu'ils ont achetés de Frédéric-Auguste Quesnel en 1857 et en 1864. D'une superficie de 78 arpents, on y construit des maisons en série pour loger les employés des industries du canal de Lachine. D'abord simple faubourg connu sous le vocable de Village Delisle, ce territoire devient Ville Sainte-Cunégonde en 1884 et obtient officiellement son statut municipal en 1890 avant d'être annexé à la ville de Montréal en 1905.</p> <p>Ce secteur est très fortement structuré par le tracé des voies ferroviaires. Tout d'abord celui de la <i>Montreal and Lachine Railroad</i> qui deviendra le <i>Grand Tronc</i>, puis le <i>Canadien National</i>. Cette voie ferrée a été aménagée dès 1847 en suivant le tracé de la rue Saint-Jacques sur son côté sud. Elle coupe le quartier en deux en apportant son lot de nuisances urbaines. Plusieurs industries viendront s'établir le long de cette voie. Par la suite, la voie ferroviaire du <i>Canadian Pacific</i>, située au nord de la rue Saint-Antoine Ouest, vient fermer le quartier</p> <p>au nord. Jusqu'aux années 1960, ce secteur est essentiellement un quartier ouvrier qui sera affecté par les fermetures d'usines à la suite de l'ouverture de la voie maritime en 1959 et de l'abandon progressif du canal de Lachine comme axe industriel.</p> <p>Deuxième phase : Rénovation urbaine</p> <p>Au début des années 1960, la Ville de Montréal désigne ce secteur « zone prioritaire de rénovation urbaine ». L'annonce des projets pour ce secteur est effectuée en 1966 dans le <i>rapport général de la Petite-Bourgogne</i>, un programme de 80 millions de dollars. Ce secteur connaît alors une vague de démolitions et de reconstructions intensive échelonnée sur 15 ans, ainsi que la réhabilitation de plusieurs bâtiments anciens. Cette rénovation urbaine vise essentiellement l'habitation à loyer modique. Le projet des <i>lots Saint-Martin</i>, ceinturé par les rues Saint-Antoine Ouest, Richmond, Saint-Jacques et des Seigneurs, est le premier projet d'envergure de ce vaste chantier. Ce projet-phare comporte plusieurs types d'interventions : démolition, reconstruction et rénovation. Ce projet sera poursuivi par l'opération <i>Myriade</i> avec l'insertion dans la trame urbaine existante de logements à loyer modique.</p> <p>À partir de 1979, on construit dorénavant des complexes domiciliaires destinés à une clientèle de la classe moyenne. Ces projets, comme l'opération <i>20 000 logements</i>, seront pilotés par la Ville de Montréal conjointement avec des entrepreneurs. Cette vague apporte des projets de qualité comme les <i>Habitations du Parc Quesnel</i> en 1983 et les <i>Habitations Georges-Vanier</i> en 1993. En plus, l'enlèvement des voies ferrées du <i>Canadien National</i>, à partir de 1978, amorce aussi d'autres projets domiciliaires. Ces derniers développements résidentiels tentent de rétablir une mixité sociale dans le secteur.</p> <p>Actuellement l'unité de paysage Sainte-Cunégonde est majoritairement occupée par des bâtiments issus des vagues de construction des années 1970 et 1980.</p>	

Unité de paysage 1.1 : Sainte-Cunégonde		Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	<p>Cette unité de paysage est composée d'îlots dont la forme, les dimensions et l'orientation sont variables. Malgré le fait que cette unité de paysage est le résultat d'un remaniement des îlots du XIX^e siècle, sa forme urbaine en respecte le maillage en plusieurs endroits. La majorité des îlots sont issus du remembrement urbain commencé à la fin des années 1960. Nous apercevons une grande variété de types d'îlot à l'échelle du quartier, mais une grande unité domine à l'intérieur de chacun. Cela reflète le souci des maîtres d'œuvre et d'ouvrage de travailler à l'échelle de l'îlot plutôt qu'à l'échelle du quartier.</p> <p>Nous retrouvons deux grands types d'îlots, soit des îlots de type moderne pour les projets domiciliaires des années 1970, soit des îlots de type composé avec un retour du découpage parcellaire pour les projets les plus récents. La majorité des îlots ne possèdent pas de ruelles, mais nous retrouvons une grande variété de traitement pour les cœurs d'îlot. Soulignons la disposition des bâtiments autour d'une zone verte pour les projets des années 1970, de véritables parcs urbains au cœur des îlots.</p>	
	Parcellaire :	<p>Le parcellaire de cette unité de paysage possède deux principales caractéristiques issues des transformations que ce secteur connaît depuis la fin des années 1970. D'une part, nous avons des îlots de type moderne avec l'implantation d'édifice barre selon une disposition dérivée du mouvement moderne et, d'autre part, un découpage parcellaire régulier pour les îlots de type composé pour les projets plus récents.</p>	
Implantation :	Mode :	Aucun mode d'implantation typique	
	Marges :	Recul avant :	Variable
		Latérale :	Variable
		Arrière :	Aucune marge arrière typique
Alignements :	Aucune prédominance, mais les façades sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Maison de ville (1.5); conciergerie (3.2); immeuble d'appartements (3.3)
		Secondaire :	Immeuble à vocation institutionnelle (7); duplex avec escalier intérieur (2.1); duplex de trois étages (2.4). Quelques bâtiments à vocation mixte (4) ou commerciale (5) sont aussi présents sur la rue Saint-Jacques.
	Variante :	Parmi les immeubles récents, on remarque une inspiration de plus en plus grande des types architecturaux anciens, au niveau de la forme et de la distribution des logements. Ces bâtiments n'appartiennent à aucun type architectural à proprement parler.	

Unité de paysage 1.1 : Sainte-Cunégonde		Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/Polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériaux :	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle, acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple avec imposte, simple sans imposte, double avec imposte, double sans imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée, vitrine
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Ancienne église méthodiste de l'Ouest (2035, rue Coursol) - Ancien hôtel de ville de Sainte-Cunégonde (530-540, rue Vinet) - Anciens bureaux Steel Company of Canada (525, rue du Dominion) - Bain Hushion (757, rue des Seigneurs) - Académie Sainte-Cunégonde (2520, avenue Lionel-Groulx) - Îlots Saint-Martin (805, rue des Seigneurs & 733-865, rue Saint-Martin, 1770-1820, rue Saint-Antoine Ouest, 716-984, rue Richmond, 1724-1783, terrasse Elgin, 1752-1788, terrasse Coursol) - 834-852 & 888-894 place Richmond - Habitations Georges-Vanier (600-642, boulevard Georges-Vanier) - Centre Sportif de la Petite-Bourgogne (1825, rue Notre-Dame Ouest) - Presbytère Sainte-Cunégonde (2465, rue Saint-Jacques) - 707-731, rue Canning (1995 – 2007, rue Saint-Jacques) - 810, rue Chatham - Ancienne école (2235-2247, rue Delisle) - Poste Hydro-Québec (730, rue Guy) - Presbytère (2330, avenue Lionel-Groulx) - Foyers hongrois (2582-2592, avenue Lionel-Groulx et 2600-2642, avenue Lionel-Groulx) - 2025, rue Quesnel & 760-770, rue Canning - 2221-2225, rue Saint-Jacques - 2395-2401, rue Saint-Jacques - 2473-2489, rue Saint-Jacques
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le</i>	Immeuble cité : <ul style="list-style-type: none"> - Église Saint-Joseph (550, rue Richmond)

	<i>patrimoine culturel :</i>	
	Lieux de culte :	<ul style="list-style-type: none"> - Église Saint-Joseph (550, rue Richmond) - Église Sainte-Cunégonde (2461, rue Saint-Jacques) - Synagogue (1950, rue Saint-Antoine)
Unité de paysage 1.1 : Sainte-Cunégonde		Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne
Immeubles significatifs (SUITE)		
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Les principales caractéristiques de ce secteur sont les remembrements urbains successifs qu'il a connus depuis la fin des années 1960. - La force de tous ces projets domiciliaires est la volonté d'intégration de la majorité des bâtiments dans la trame urbaine de Sainte-Cunégonde. À titre d'exemple, nous pouvons observer plusieurs similitudes formelles comme la composition verticale de la façade de plusieurs bâtiments faite d'une partie en avancée, ainsi que certains emprunts stylistiques comme la fausse mansarde et le parapet à motif géométrique. - Cependant, bien que le réseau artériel ait été préservé, le choix d'entreprendre les actions de réhabilitation par îlot a conduit à la création d'un paysage hétérogène. Ainsi, chaque îlot ou groupe d'îlots possède des caractéristiques architecturales distinctes. 		

Unité de paysage 1.2: Rue Notre-Dame Ouest 2		Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne	
Contexte de développement			
<p>Jusqu'à la construction du canal de Lachine en 1825 et du pont Victoria (inauguré en 1860), la rue Notre-Dame Ouest, auparavant nommée chemin Saint-Joseph, était le chemin terrestre qui contournait les eaux tumultueuses du fleuve Saint-Laurent emprunté par les voyageurs pour atteindre Lachine, point de départ des voyages vers le nord et l'ouest, et aussi vers New York via un traversier. Jusqu'en 1820, on retrouvait des habitations sur le chemin Saint-Joseph jusqu'à la hauteur de la rue de la Montagne. Ensuite, le chemin traversait le village des Tanneries, embryon de la future ville de Saint-Henri.</p> <p>Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, ce secteur a connu un développement résidentiel et industriel rapide faisant de la rue Notre-Dame Ouest la principale artère commerciale de ce lieu. De cette époque, il nous reste plusieurs édifices typiques de l'architecture commerciale montréalaise.</p>			
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Le tissu urbain de cette unité de paysage est composé d'îlots orientés dans l'axe nord-est / sud-ouest. Certains îlots de cette unité possèdent des ruelles. L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est vers la rue Notre-Dame Ouest. Le nombre de faces bâties est variable	
	Parcellaire :	Les parcelles de cette unité de paysage possèdent des formes et des dimensions irrégulières.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus.	
	Marges :	Recul avant :	La majorité des bâtiments de cette unité n'ont pas de marge de recul avant, à l'exception des immeubles d'appartements récents.
		Latérale :	Aucune
		Arrière :	Aucune marge arrière typique.
Alignements :	La plupart des façades sont alignées et parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation mixte (4)
		Secondaire :	Conciergerie (3.2); immeuble à vocation commerciale (5); immeuble à vocation institutionnelle (7)
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée dans cette unité de paysage.	

Unité de paysage 1.2: Rue Notre-Dame Ouest 2		Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille grise, de taille beige, à bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle, bois
Revêtement de toit :	Toiture pente	Bardeau d'asphalte, acier/tôle à baguette
Saillies :	Balcons :	Bois, acier
	Escaliers :	Acier, béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple avec imposte, simple sans imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériau :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale et vitrine
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Immeuble à vocation mixte (2753, rue Notre-Dame Ouest)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Immeuble reconnu : - Théâtre Corona (2490, rue Notre-Dame Ouest)
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui

Principaux éléments à retenir

- Cette unité de paysage possède une grande valeur patrimoniale notamment à raison de la richesse architecturale de plusieurs bâtiments commerciaux et l'homogénéité des gabarits et de l'implantation des édifices en bordure du trottoir.
- Il faut cependant mentionner que plusieurs bâtiments ont été fortement altérés. Les rénovations qui éliminent ou cachent les détails ornementaux ou l'implantation en rupture de paysage de bâtiments spécialisés.

Unité de paysage 1.3 : Rue Coursol Ouest		Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne	
Contexte de développement			
<p>L'unité de paysage Rue Coursol Ouest correspond à l'extrémité nord-ouest de l'ancienne ville de Sainte-Cunégonde. Le développement de ce secteur est étroitement lié aux activités de Frédéric-Auguste Quesnel (homme politique, avocat et homme d'affaires, 1785-1866) et Charles-Joseph Coursol (homme politique et fonctionnaire, 1819-1888). Frédéric-Auguste Quesnel détenait par bail emphytéotique de vastes terres appartenant aux Sœurs hospitalières de Saint-Joseph dans le fief Saint-Joseph. De forme triangulaire, son terrain allait, du nord au sud, du boulevard René-Lévesque Ouest à la rue Notre-Dame Ouest et, d'ouest en est, d'une partie de l'avenue Brewster et de l'avenue Atwater à la rue Canning. Il a cédé de grandes portions de terrains aux hommes d'affaires William Workman et Alexandre-Maurice Delisle en 1857 et en 1864 sur lesquelles ils ont commencé à lotir immédiatement. Ses vastes terrains situés à l'est de la rue Vinet et au sud de la rue Saint-Jacques seront en majorité occupés dès 1879. À la mort de Frédéric-Auguste Quesnel survenue en 1866, ses terres restantes reviendront à son fils adoptif, Charles-Joseph Coursol. Cette partie des terres de Quesnel, située à l'ouest de Vinet et qui fait partie de cette unité de paysage, sera lotie et construite en 1885.</p> <p>À la fin des années 1960, ce secteur sera au centre d'un vaste programme de rénovation urbaine mené par la Ville de Montréal. Au contraire de la partie est de ce territoire qui connaîtra une vague de démolition et de reconstruction intensive, ce sont surtout des interventions de restauration et d'insertion qui ont transformé la partie à l'ouest de la rue Vinet. On a vu ces dernières années l'émergence de nombreux immeubles en copropriété dans ce secteur, notamment sur la rue Saint-Antoine Ouest et l'avenue Atwater.</p>			
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Originellement, cette unité de paysage était généralement composée d'îlots rectangulaires avec ruelle en « I » avec deux faces bâties. Lors des travaux de rénovations urbaines des années 1970, on a procédé à des remembrements du parcellaire sur les têtes d'îlots donnant sur l'avenue Atwater. On a aussi procédé à la fermeture de la rue Quesnel à la hauteur de l'avenue Atwater et de la rue Coursol. On peut toujours lire cette coupure de la rue Quesnel par les bâtiments du XIX ^e siècle restant sur l'ancienne emprise de la rue Quesnel transformée en ruelle et se terminant en cul-de-sac.	
	Parcellaire :	Nonobstant le découpage irrégulier sur la rue Saint-Antoine Ouest et l'avenue Atwater, le parcellaire est régulier dans l'ensemble de cette unité de paysage. Cette régularité provient de la présence d'un module régulier dans le proportionnement des parcelles. Le module de base, uniforme pour chaque bande de parcelles, varie entre 6 et 7 mètres en largeur et 19 à 33 mètres en profondeur. La création de copropriétés avec des groupes de bâtiments a amené la fusion de parcelles mais on remarque toujours la conservation du module de base dans la largeur des parcelles.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus.	
	Marges :	Recul avant :	Les bâtiments de cette unité de paysage sont alignés sur la ligne de lot avant.
		Latérale :	La majorité des bâtiments ne possèdent pas de marges latérales.
		Arrière :	Les marges arrière varient de 10 et 15 mètres à l'exception des bâtiments implantés le long de l'avenue Atwater et de la rue Quesnel.
Alignements :	Une grande uniformité sur l'alignement des façades domine cette unité de paysage.		

Unité de paysage 1.3 : Rue Coursol Ouest		Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex de trois étages (2.4); triplex avec escalier intérieur (2.5)
		Secondaire :	Multiplex (2.7); conciergerie (3.2)
	Variante :	Plusieurs des bâtiments de cette unité de paysage sont des triplex avec escalier intérieur et toit en fausse mansarde. Ces bâtiments ressemblent également au duplex de trois étages mais la plupart possèdent trois logements.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte, acier	
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple avec imposte, simple sans imposte, double avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium/	
	Vitrage :	5% à 50%	
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine sans imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium/PVC	
	Proportions :	Verticale, carrée	
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble d'habitations (2455-2489, rue Quesnel) - Intervention contemporaine (2566, rue Coursol) - Habitations du Parc Quesnel (2345, rue Quesnel) - Habitation (2234 – 2236, rue Quesnel) - Ensemble urbain d'intérêt : 2441 -2526, rue Coursol & 2464 – 2596, rue Coursol 	
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun	
	Lieux de culte :	- Église Sainte-Cunégonde (2461-2465, rue Saint-Jacques)	
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune	
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune	
	Maisons villageoises :	Aucune	

Unité de paysage 1.3 : Rue Coursol Ouest		Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - L'unité de paysage Rue Coursol Ouest possède une mixité de bâtiments anciens aux caractéristiques patrimoniales d'intérêt et de bâtiments neufs dont la qualité d'insertion est inégale. En ce sens, la conservation des témoins architecturaux les plus anciens devrait être un facteur à considérer dans la gestion du paysage urbain de cette unité. - Il est à noter qu'en raison de leur caractère plus prestigieux, on retrouve sur la rue Saint- Antoine Ouest et l'avenue Atwater des bâtiments anciens à vocation commerciale ou mixte qui possèdent des caractéristiques architecturales différentes de celles énumérées dans cette fiche descriptive. 		

Unité de paysage 1.4 : Rue Coursol Est	Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne
---------------------------------------------------	-----------------------------------------------

Contexte de développement

L'unité de paysage Rue Coursol Est correspond à l'extrémité nord-ouest de l'ancienne ville de Sainte-Cunégonde. Le développement de ce secteur est étroitement lié à l'activité de trois hommes : Frédéric-Auguste Quesnel (homme politique, avocat et homme d'affaires, 1785-1866), William Workman (homme d'affaires et maire de Montréal, 1807-1878) et Alexandre-Maurice Delisle (homme d'affaires et député, 1810-1880). Frédéric-Auguste Quesnel détenait par bail emphytéotique de vastes terres appartenant aux Sœurs hospitalières de Saint-Joseph dans le fief Saint-Joseph. De forme triangulaire, son terrain allait, du nord au sud, du boulevard René- Lévesque Ouest à la rue Notre-Dame Ouest et, d'ouest en est, d'une partie de la rue Brewster et de l'avenue Atwater à la rue Canning. Il a cédé de grandes portions de terrains aux hommes d'affaires William Workman et Alexandre-Maurice Delisle en 1857 et en 1864 qu'ils ont lotis immédiatement. Ses vastes terrains situés à l'est de la rue Vinet et au sud de la rue Saint-Jacques seront en majorité occupés dès 1879. Cette portion du territoire de l'ancienne ville de Sainte-Cunégonde a conservé en large part son paysage urbain.

Unité de paysage 1.4 : Rue Coursol Est		Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage possède des îlots orientés dans l'axe nord-est / sud-ouest. Les deux faces bâties des îlots sont divisées longitudinalement par une ruelle en « I ». Les bâtiments implantés aux intersections sont orientés vers les rues nord-est / sud-ouest (rues Saint-Antoine Ouest, Coursol, Blake et l'avenue Blanchard). Il est à noter que sur le boulevard Georges-Vanier, entre les rues Quesnel et Blake, les îlots possèdent une troisième face bâtie et les bâtiments implantés aux intersections de ces rues sont orientés vers le boulevard Georges-Vanier.	
	Parcellaire :	Nonobstant le découpage parcellaire irrégulier donnant sur la rue Saint-Antoine Ouest, on observe la présence d'une parcelle de base dont les dimensions sont uniformes par segment de rue et qui mesurent entre 5,5 et 7,6 mètres en largeur et entre 21 et 28 mètres en profondeur.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus.	
	Marges :	Recul avant :	La marge de recul avant varie de 2,5 à 5,5 mètres.
		Latérale :	La majorité des bâtiments ne possèdent pas de marge latérale.
		Arrière :	Les marges arrière varient entre 9 et 15 mètres sauf sur la rue Saint-Antoine Ouest où elles varient pour la plupart entre 15 et 25 mètres, de même que sur la rue Quesnel où elles sont inférieures à 9 mètres.
Alignements :	Une grande uniformité sur l'alignement des façades domine cette unité de paysage. Ces alignements sont propres à chacun des îlots. Les façades sont parallèles à la rue sauf pour les bâtiments de la rue Saint-Antoine Ouest situés entre le boulevard Georges-Vanier et la rue Vinet dont l'alignement suit une diagonale.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Maison urbaine (1.2)
		Secondaire :	Duplex de trois étages (2.4); conciergerie (3.2); immeuble à vocation mixte (4)
	Variante :	On retrouve sur la Coursol un duo de bâtiments dont la composition architecturale est proche à la fois du duplex de trois étages et du triplex avec escalier extérieur. Ces bâtiments semblent posséder 3 logements dont un sur deux niveaux. Le traitement du socle inclut tout le rez-de-chaussée, ce qui donne l'impression que le premier étage est l'étage principal d'accès à l'intérieur du bâtiment.	

Unité de paysage 1.4 : Rue Coursol Est		Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille grise, à bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle, bois
Revêtement de toit :	Toit en pente	Bardeau d'asphalte, métal
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Bois, métal
	Tambours d'entrée :	Autorisé
Portes :	Type :	Simple avec imposte, simple sans imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 10%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine sans imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Ancien temple de l'église méthodiste de l'Ouest (2035, rue Coursol) - Maison Sir-Francis-Hincks (2338, rue Saint-Antoine Ouest) - Édifice Dineen (2430, rue Saint-Antoine Ouest) - Ensemble d'habitations (2225-2247, rue Quesnel & 2251-2273, rue Quesnel) - Malden Terrace (2206-2282, rue Saint-Antoine Ouest)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	- Ancienne église anglicane St. Jude's (2390, rue Coursol)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucun
	Maisons de type « shoebox » :	Aucun
	Maisons villageoises :	Aucun

Unité de paysage 1.4 : Rue Coursol Est		Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - L'unité de paysage rue Coursol est principalement composée de bâtiments résidentiels où les caractéristiques du cadre bâti sont très homogènes (forme, implantation et composantes architecturales). La restauration, la réinsertion et la conservation des éléments décoratifs constituant les composantes architecturales sont à privilégier. Réintégrer les caractéristiques architecturales en s'inspirant des immeubles significatifs. - Dépendant de l'époque de son développement, chaque rue présente une unité architecturale étonnante, notamment les bâtiments situés sur les deux côtés de la rue Coursol. - Notons aussi les remarquables duplex sur trois étages et maisons urbaines en pierre calcaire sur la rue Saint-Antoine Ouest. - De façon générale, cette unité de paysage présente un patrimoine architectural remarquable qui est amplifié par la démolition des bâtiments situés sur plusieurs îlots voisins. - Il est à noter que les conciergeries et les immeubles à vocation mixte sont des exceptions dans l'ensemble de cette unité de paysage. 		

Unité de paysage 1.5 : Marché Atwater	Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne
<p>Contexte de développement</p> <p>Au tournant du XIX^e siècle, ce secteur a connu un développement mixte avec sa partie nord vouée à la fonction résidentielle et sa partie sud vouée à la fonction industrielle. Au fil des ans, la compagnie Montreal Rolling Mills Co., qui deviendra la Steel Company of Canada Limited et plus tard la Stelco, occupe une grande partie de ce secteur avec un ensemble industriel comprenant plusieurs bâtiments avant d'être abandonné durant de longues années. Un vaste programme de développement résidentiel débute à partir de la fin des années 1980 pour occuper les immenses terrains et bâtiments de la Stelco. Maintenant, ce secteur est constitué de constructions neuves et d'anciens bâtiments industriels recyclés en logements.</p> <p>La partie à l'ouest de l'avenue Atwater et de la rue De Lévis est occupée, d'une part, par le marché Atwater et, d'autre part, par des édifices commerciaux construits récemment qui forment un pôle commercial important. L'ensemble de l'unité de paysage Atwater connaît, depuis le début des années 1990, de grandes transformations avec la reconversion des immeubles industriels et la construction de nouveaux bâtiments sur les lots vacants.</p>	
Unité de paysage 1.5 :	Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne

Marché Atwater			
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	<p>Cette unité de paysage est composée d'une trame de rues régulière, formée d'îlots rectangulaires principalement orientés dans l'axe nord-est / sud-ouest. Cette trame s'adapte et se déforme légèrement à l'approche du canal de Lachine. Ce schéma respecte, dans ses grandes lignes, le tracé originel du XIX^e siècle issu du développement résidentiel et industriel de ce secteur.</p> <p>Soulignons la disparition des ruelles présentes au début du XIX^e siècle dans la majorité des îlots. Seuls les îlots en bordure de la rue Notre-Dame ont conservé leurs ruelles. À défaut de ruelles, nous avons deux grands types d'occupation du cœur d'îlots dans les nouveaux développements résidentiels : un cœur d'îlots occupé par des espaces de stationnement et des cours arrière ou bien un cœur d'îlots occupé par une cour commune accessible à tous les résidents habitant le pourtour de l'îlot. Il n'y a pas d'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections</p>	
	Parcelle :	<p>Les parcelles de cette unité de paysage sont issues d'un développement urbain à la fois résidentiel et industriel et d'un processus de subdivisions et de fusions progressives des lots, ce qui explique leurs formes et leurs tailles variées. Par contre, nous pouvons affirmer qu'une partie des parcelles issues d'anciens îlots à vocation industrielle ont gardé les grandes dimensions de leur ancien découpage. Le découpage des parcelles résidentielles du XIX^e siècle est aujourd'hui disparu.</p>	
Implantation :	Mode :	Il n'y a pas de mode d'implantation typique dans cette unité de paysage.	
	Marges :	Recul avant :	Les dimensions des marges de recul avant varient de 0 à 6 mètres, dépendant du type de bâtiments et de développement spécifique de chaque îlot.
		Latérale :	Les marges latérales sont variables selon les projets résidentiels. Les bâtiments implantés avec une marge latérale se retrouvent principalement dans les îlots à cour centrale où des passages entre les bâtiments sont aménagés.
		Arrière :	Il n'y a pas de marge arrière typique dans cette unité de paysage.
Alignements :	La majorité des façades sont alignées par série de bâtiments propre à chaque îlot. Les façades sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Aucune
		Secondaire :	Immeuble à vocation industrielle (6) dont plusieurs ont été convertis; conciergerie (3.2); immeuble d'appartements (3.3); immeuble à vocation commerciale (5).
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée dans cette unité de paysage.	

Unité de paysage 1.5 : Marché Atwater		Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome, beige
	Autre :	Revêtement métallique, acier
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeaux d'asphalte, acier/tôle à baguette
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte
Saillies :	Balcons :	Métal, fibre de verre, béton
	Escaliers :	Pierre/Béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, portes patio
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériau :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Marché Atwater (110-154, avenue Atwater) - Bâtiment no 1 Stelco (11-35, rue Charlevoix) - Bâtiment no 2 Stelco (2320, rue Notre-Dame Ouest) - Bâtiment no 3 Stelco (90, rue Vinet) - Stelco (208, rue du Dominion) - Stelco (2351-2359, rue Duvernay) - Stelco (2305-2325, rue Sainte-Cunégonde) - Stelco (102-108, rue Vinet) - Dominion Wadding Company (120, rue Vinet)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune

Unité de paysage 1.5 : Marché Atwater	
Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne	
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui
Principaux éléments à retenir	
<ul style="list-style-type: none"> - L'unité de paysage Marché Atwater possède une homogénéité par îlot. Cette caractéristique du paysage urbain est due au redéveloppement progressif par îlot de l'ensemble du territoire de cette unité. Ainsi, chaque îlot a été redéveloppé avec un projet architectural dont les caractéristiques sont uniformes. - On remarque la préservation d'une identité industrielle, notamment par la reconversion d'anciens bâtiments industriels et par l'utilisation de la brique d'argile rouge comme matériau de revêtement dominant. - On remarque également une concentration de bâtiments en hauteur dans l'ancienne zone industrielle à proximité du canal de Lachine et les bâtiments de taille réduite sont concentrés dans les autres parties de ce secteur. L'implantation avec marge de recul est presque généralisée. 	

Unité de paysage 2.1 : Rue du Centre		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles		
Contexte de développement				
La rue du Centre forme le noyau commercial et institutionnel du lotissement de la ferme Saint- Gabriel des Sulpiciens. Son développement est concomitant à celui de l'ensemble de ce secteur (voir les fiches descriptives des unités de paysage 2.2 et 2.3). La présence de la fonction commerciale au rez-de-chaussée des bâtiments de la rue du Centre de même que de la rue Charlevoix distingue cependant le paysage bâti de cette unité, de même que la présence d'un noyau institutionnel important.				
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	La plupart des îlots de cette unité de paysage sont orientés dans l'axe nord-est / sud-ouest. Cependant, l'unité de paysage n'est formée que des bandes de parcelles attenantes aux rues du Centre et Charlevoix. On ne retrouve pas de ruelles. L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est vers la rue du Centre. L'orientation dominante des bâtiments situés à l'intersection de la rue Charlevoix et des rues Augustin-Cantin, de Châteauguay et Grand Trunk est vers la rue Charlevoix.		
	Parcellaire :	La parcelle de base du lotissement le long de la rue du Centre mesure entre 14,5 et 15 mètres en largeur et 36 mètres en profondeur. La rue Charlevoix ne semble pas avoir une parcelle de base typique. On remarque un processus fréquent de subdivision ou de fusion des parcelles de base, ce qui amène la présence d'une grande variation dans la taille des parcelles.		
Implantation :	Mode :	La majorité des bâtiments de cette unité de paysage sont contigus.		
	Marges :	Recul avant :	Bâtiments alignés à la ligne de lot avant. Quelques bâtiments font cependant exception. La marge de recul avant varie alors entre 0,5 et 15 mètres. Les plus grandes marges de recul avant sont présentes dans le cas de bâtiments institutionnels.	
		Latérale :	Aucune, bâtiments contigus.	
		Arrière :	Sur les parcelles de base, la marge arrière minimale est de 15 mètres. Quelques bâtiments à vocation commerciale ou institutionnelle possèdent une marge arrière inférieure.	
Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue. Les façades sont généralement alignées avec peu de variations dans les marges de recul avant.			
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation mixte (4)	
		Secondaire :	Duplex escalier intérieurs (2.1); Immeuble à vocation institutionnelle (7);	
	Variante :	Deux variantes de l'immeuble à vocation mixte sont présentes. La première variante se différencie par la présence d'une porte cochère qui peut être située au centre de la façade ou sur l'un des côtés. La seconde variante est l'immeuble résidentiel transformé pour l'insertion de l'activité commerciale. Il est principalement présent sur la rue Charlevoix. Sur les bâtiments implantés en coin de rue, la vitrine commerciale se prolonge sur environ 2 à 4 mètres de la façade latérale. De façon générale, les ouvertures du rez-de-chaussée de la façade latérale ne		

		son pas alignées aux ouvertures des étages supérieurs. La corniche ou la fausse mansarde sont continues sur les deux façades.
Unité de paysage 2.1 : Rue du Centre		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille grise, à bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche), :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle; brique, acier, bois, pierre
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeau d'asphalte, acier
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte, fixe
	Matériau :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, vitrine
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Édifice O.-Labelle (2463-2473, rue du Centre) - Banque d'Épargne (1100, rue de Condé) - Couvent Saint-Jean-L'Évangéliste (2325, rue du Centre) - Ancienne académie Saint-Gabriel (2312, rue du Centre) - Ancien bureau de poste (1955, rue du Centre) - Ensemble résidentiel/commercial (1940-1952, rue du Centre) - Édifice Cyrille-Paré (1124-1130, rue Charlevoix) - Maison Villageoise (1276, rue Charlevoix) - Maison Villageoise (1284, rue Charlevoix) - Poste d'incendie no 15 (1690, Richardson; 1255, Richmond) - Presbytère de l'église Saint-Charles (2111, rue du Centre) - Presbytère de l'église Saint-Gabriel (2157, rue du Centre) - 2551, rue de Chateauguay
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	<ul style="list-style-type: none"> - Église Saint-Charles (2115, rue du Centre) - Église Saint-Gabriel (2157, rue du Centre) - Église Holy Trinity Polish (1660, rue du Centre)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune

	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Unité de paysage 2.1 : Rue du Centre		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - L'unité de paysage Rue du Centre possède un paysage bâti diversifié. La présence de bâtiments avec rez-de-chaussée commercial se mélange avec des bâtiments institutionnels et uniquement résidentiels. - Cette forte présence commerciale et institutionnelle engendre la présence de caractéristiques architecturales qui distinguent cette unité de paysage par rapport à la Ferme Saint-Gabriel Nord et Sud (2.2 et 2.3), notamment par la présence fréquente de la pierre à bossages comme matériau de revêtement, la présence d'oriels et la plus forte régularité dans l'alignement des ouvertures en façade et dans l'implantation sur la ligne de lot avant et ce, principalement sur la rue du Centre. - Ces caractéristiques devraient être promues afin de maintenir la particularité des rues Charlevoix et du Centre dans leur contexte urbain. 		

Unité de paysage 2.2 : Ferme Saint-Gabriel Nord	Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
<p>Contexte de développement</p> <p>Cette unité de paysage fait partie de l'ancienne ferme Saint-Gabriel, possession des Sulpiciens de Montréal. Le projet de lotir cette terre débute en 1845, avec la vente aux enchères des lots tracés par John Ostell. Cette vente est rendue possible grâce à la reconnaissance, par les autorités britanniques, des droits seigneuriaux des Sulpiciens de Montréal sur leur terre (Poitras, Bérudé, 2004). Cependant, la première vente aux enchères n'a pas reçu le succès escompté et ce n'est que dans les années 1850 que le développement de cette partie de la pointe Saint-Charles prendra son envol. De nouvelles ventes aux enchères seront effectuées entre 1853 et 1866. Celles-ci seront dominées par les achats d'un groupe de promoteurs dominé par John Ostell ainsi que par John Redpath qui désire aménager, en bordure du canal de Lachine, un complexe industriel. Pour favoriser le succès de ces ventes aux enchères, les Sulpiciens feront pression sur la Ville de Montréal afin qu'elle conduise certains travaux d'amélioration des infrastructures et d'embellissement de l'espace public, notamment le pavage de la rue Grand Trunk.</p> <p>À la fin des années 1860, la ferme Saint-Gabriel est devenue une banlieue industrielle animée. La forte concentration des industries le long du canal de Lachine et de la rue Saint-Patrick ainsi que la présence du chemin de fer favoriseront l'implantation d'industries de tailles plus petites à l'intérieur du tissu urbain. Ainsi, l'unité de paysage Ferme Saint-Gabriel s'est progressivement diversifiée pour devenir un tissu urbain à la fois résidentiel et industriel. Depuis la Seconde Guerre mondiale, plusieurs vieux ensembles d'habitations ont été démolis et de nouveaux projets d'ensembles résidentiels y ont été construits.</p>	
Unité de paysage 2.2 :	Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles

Ferme Saint-Gabriel Nord			
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	<p>Le lotissement d'origine de cette unité de paysage prévoyait majoritairement des îlots à 2 faces bâties et sans ruelle. La présence d'une troisième face bâtie était exceptionnelle et réservée à certains secteurs spécifiques de la ferme Saint-Gabriel, par exemple les rues de Laprairie et Island qui bordent des églises. Cependant, au fur et à mesure du développement de cette unité de paysage, des bâtiments ayant adresse sur les rues en tête d'îlot ont progressivement été construits. Pour cette raison, on retrouve aujourd'hui un grand nombre d'îlots à trois ou quatre faces bâties sans que ce soit le résultat d'une planification particulière.</p> <p>L'orientation dominante des îlots est dans l'axe nord-est / sud-ouest. L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est variable.</p>	
	Parcellaire :	<p>La parcelle de base de l'unité de paysage Ferme Saint-Gabriel Nord possède entre 14,5 et 15 mètres en largeur mais la variation en profondeur est plus accentuée, soit entre 25 et 36 mètres. Les parcelles de base ont cependant été fréquemment subdivisées ou fusionnées afin d'accommoder divers types architecturaux ou modes de propriété.</p>	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont habituellement contigus	
	Marges :	Recul avant :	On observe généralement l'absence de marge de recul avant mais les alignements sont régulièrement interrompus par la présence de bâtiments implantés avec une marge de recul pouvant atteindre jusqu'à 4 mètres mais généralement comprise entre 0 et 2 mètres.
		Latérale :	Aucune, bâtiments contigus.
		Arrière :	Les bâtiments résidentiels implantés sur des parcelles de base possèdent une marge arrière d'un minimum de 15 mètres. Les bâtiments industriels et tous les bâtiments implantés sur des parcelles atypiques peuvent posséder une marge arrière inférieure.
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Plusieurs types architecturaux sont représentés dans cette unité et aucun type architectural n'a été identifié comme principal.
		Secondaire :	Maison de ville (1.5); conciergerie (3.2); duplex avec escalier intérieur (2.1), des duplex de trois étages (2.4); triplex avec escalier intérieur (2.5); triplex avec escalier extérieur (2.6); immeubles à vocation industrielle (6) (à proximité de la rue Saint-Patrick)
	Variante :	Parmi les types cochère puisqu'il n'y a pas de ruelle. La maison en rangée (duplex avec escalier intérieur variante 3) est souvent présente. Sur les coins de rue architecturaux résidentiels anciens, il est fréquent de retrouver la variante avec porte, le mode de composition de la façade latérale est variable.	
Unité de paysage 2.2 :		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles	

Ferme Saint-Gabriel Nord		
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/Polychrome rouge, orangée, brune/Polychrome brun
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte; brique, pierre, bois, acier
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe
	Matériau :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Résidences (1232-1234, rue de Condé) - Résidences (1872-1874 & 1292-1298, rue Shearer) - Résidences (1882-1888, rue Augustin-Cantin)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune

Unité de paysage 2.2 : Ferme Saint-Gabriel Nord		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui	
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - L'unité de paysage Ferme Saint-Gabriel Nord possède une grande variété de types architecturaux notamment en raison de l'absence de vastes projets de spéculation immobilière. À l'exception des bâtiments résidentiels récents, les bâtiments construits en série sont rares et lorsque c'est le cas, les séries comptent un petit nombre de bâtiments. Ce processus de construction favorise la différenciation des bâtiments. De plus, quelques parcelles, et parfois des îlots complets, ont été soumis à un processus de reconstruction des bâtiments présents et les nouvelles constructions s'inscrivent rarement dans une continuité architecturale. - Parmi les éléments architecturaux qui sont homogènes dans cette unité de paysage, on remarque la présence de la brique d'argile rouge ou brune comme matériau de revêtement. La pierre à bossages n'est utilisée qu'en de rares cas. Les balcons sont également rares dans cette unité de paysage. Lorsque présents, ils sont de petites dimensions et souvent situés au-dessus des portes d'entrée. Les triplex avec escalier extérieur possèdent des balcons de plus grandes dimensions. Il n'y a généralement pas de fenêtre en saillie. - Ainsi, le paysage urbain de cette unité de paysage est fortement diversifié, composé à la fois de bâtiments résidentiels anciens et nouveaux et de bâtiments industriels. Cette mixité distingue l'unité de paysage Ferme Saint-Gabriel Nord de l'unité de paysage Ferme Saint-Gabriel Sud (2.3) où la présence industrielle ainsi que d'ensembles d'habitations récents y est plus faible. 		

Unité de paysage 2.3 :	Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
-------------------------------	---------------------------------------------------

Ferme Saint-Gabriel Sud

Contexte de développement

Cette unité de paysage fait partie de l'ancienne ferme Saint-Gabriel, possession des Sulpiciens de Montréal. Le projet de lotir cette terre débute en 1845, avec la vente aux enchères des lots tracés par John Ostell. Cette vente est rendue possible grâce à la reconnaissance, par les autorités britanniques, des droits seigneuriaux des Sulpiciens de Montréal sur leur terre (Poitras, Bérudé, 2004). Cependant, la première vente aux enchères n'a pas reçu le succès escompté et ce n'est que dans les années 1850 que le développement de cette partie de la pointe Saint-Charles prendra son envol. De nouvelles ventes aux enchères seront effectuées entre 1853 et 1866. Celles-ci seront dominées par les achats d'un groupe de promoteurs dominé par John Ostell ainsi que par John Redpath qui désire aménager, en bordure du canal de Lachine, un complexe industriel. Pour favoriser le succès de ces ventes aux enchères, les Sulpiciens feront pression sur la Ville de Montréal afin qu'elle conduise certains travaux d'amélioration des infrastructures et d'embellissement de l'espace public, notamment le pavage de la rue Grand Trunk.

À la fin des années 1860, la ferme Saint-Gabriel est devenue une banlieue industrielle animée. Certaines parties tarderont cependant à se développer notamment en raison de la présence de la rivière Saint-Pierre. Le tracé de cette rivière occupe une partie des îlots situés à l'ouest de la rue Charlevoix ainsi que les îlots situés entre les rues Grand Trunk et Mullins. Ces îlots sont tous marqués par l'absence de lotissement ou par la présence d'un lotissement récent, la rivière limitant le développement du quartier résidentiel. On perçoit bien, sur la carte de 1907, la conservation d'un espace libre entre les rues Mullins et Grand Trunk probablement due à la présence, anciennement, de la rivière Saint-Pierre.

Parmi tout le secteur compris entre les voies ferrées et le canal de Lachine, l'unité de paysage Ferme Saint-Gabriel Sud est celle qui a conservé le plus intact son parcellaire résidentiel.

Unité de paysage 2.3 :
Ferme Saint-Gabriel Sud

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	<p>Le lotissement d'origine de cette unité de paysage prévoyait majoritairement des îlots à 2 faces bâties et sans ruelle. La présence d'une troisième face bâtie était exceptionnelle et réservée à certains secteurs spécifiques de la ferme Saint-Gabriel, par exemple la rue Charlevoix et la rue du Centre entre les rues Island et Shearer en raison du changement d'orientation des îlots. Cependant, au fur et à mesure du développement de cette unité de paysage, des bâtiments ayant adresse sur les rues en tête d'îlot ont progressivement été construits. Pour cette raison, on retrouve aujourd'hui un grand nombre d'îlots à trois ou quatre faces bâties sans que ce soit le résultat d'une planification particulière.</p> <p>L'orientation dominante des îlots est dans l'axe nord-est / sud-ouest, à l'exception des îlots situés entre les rues Island, Shearer, du Centre et Grand Trunk qui possède une orientation dans l'axe opposé (nord-ouest / sud-est). L'orientation des bâtiments situés aux intersections varie mais elle est vers les rues nord-est / sud-ouest de façon dominante.</p>	
	Parcellaire :	<p>La parcelle de base de l'unité de paysage Ferme Saint-Gabriel Sud possède entre 14,5 et 15 mètres en largeur mais la variation en profondeur est plus accentuée, soit entre 25 et 36 mètres. Les parcelles de base ont cependant été fréquemment resubdivisées afin d'accommoder des types architecturaux divers.</p>	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.	
	Marges :	Recul avant :	On observe généralement l'absence de marge de recul avant mais on retrouve parfois des marges comprises entre 0 et 4 mètres.
		Latérale :	Aucune.
		Arrière :	Aucune marge arrière typique.
Alignements :	<p>Les façades sont parallèles à la rue, à l'exception de quelques bâtiments situés sur les rues Mullins et Grand Trunk qui possèdent une façade perpendiculaire aux lignes de lots latérales. Les alignements sont parfois interrompus par la présence de marges de recul atypiques.</p>		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); duplex de trois étages (2.4); triplex avec escalier intérieur (2.5)
		Secondaire :	Maison villageoise (1.1); triplex avec escalier extérieur (2.6) ; multiplex (2.7).
		Précisions :	Il est à noter que des immeubles à vocation industrielle (6) peuvent également être observés mais de façon ponctuelle seulement. On retrouve également des maisons de ville (1.5) entre les rues Grand Trunk, Mullins, Charlevoix et D'Argenson.
Unité de paysage 2.3 : Ferme Saint-Gabriel Sud		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles	

Caractéristiques dominantes de l'unité (suite)		
Bâti (suite)	Variante (suite) :	<p>Pour la plupart des types architecturaux résidentiels mentionnés, il est fréquent de retrouver la variante à porte cochère. De plus, dans le cas des duplex avec escalier intérieur, les deux modes de composition des façades, avec portes jumelées ou séparées, sont présents dans cette unité de paysage.</p> <p>Le duplex avec escalier intérieur est parfois présent dans sa variante à 1 seul logement. Il devient alors une maison en rangée.</p> <p>La plupart des types architecturaux à toit plat (duplex avec escalier intérieur, triplex avec escalier intérieur ou extérieur) de cette unité de paysage sont parfois présents dans leur variante avec toit en fausse mansarde.</p> <p>Les bâtiments implantés aux intersections peuvent présenter un coin tronqué. Ces bâtiments sont parfois à vocation mixte en raison de la transformation du rez-de-chaussée pour insérer une fonction commerciale.</p>
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte; brique, pierre, bois, acier
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe
	Matériau :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Unité de paysage 2.3 :		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles

Ferme Saint-Gabriel Sud		
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Ancien poste d'incendie Saint-Gabriel (1050, rue d'Hibernia) - Ensemble résidentiel (1688-1696, rue Grand Trunk) - Ensemble résidentiel (1700-1726, rue Grand Trunk) - Maison Saint-Colomban (2365, rue Grand Trunk) - Maison villageoise (2138, rue de Châteauguay) - Maison villageoise (1664, rue Mullins) - Résidences (1132-1136, rue Shearer) - Résidence (1691, rue Wellington) - Habitation (2716, rue Saint-Charles) - Résidences (1129-1162, rue Soulanges) - Windhau (2767, rue Saint-Charles et 1331, rue D'Argenson)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
Témoins architecturaux significatifs (suite) :	Lieux de culte :	<ul style="list-style-type: none"> - Église Holy Ghost (1795, rue Grand Trunk)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - L'unité de paysage Ferme Saint-Gabriel Sud possède une grande variété de types architecturaux notamment en raison de l'absence de vastes projets de spéculation immobilière. Les bâtiments qui ont été construits en série sont rares et lorsque c'est le cas, les séries comptent un petit nombre de bâtiments. Ce processus de construction favorise la différenciation des bâtiments. Cependant, malgré cette hétérogénéité du paysage urbain, on remarque la présence dominante de la brique comme matériau de revêtement. - À l'intérieur de l'unité de paysage Ferme Saint-Gabriel Sud, le secteur compris entre les rues Mullins, Grand Trunk, D'Argenson et Shearer constitue une zone particulière. Les îlots insérés entre ces rues ont subi un processus de développement différent du reste de l'unité de paysage dont le résultat a été soit la création de parc, l'implantation de bâtiments institutionnels ou la création d'ensembles d'habitations récents. - Conserver le parcellaire résidentiel, les composantes architecturales comme les fausses mansardes. - Maintenir la multiplicité architecturale dans les secteurs hétérogènes et la diversité des types architecturaux. 		

Unité de paysage 2.4 : Ferme Know Ouest	Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
<p>Contexte de développement</p> <p>Robert Knox était, au milieu du XIX^e siècle, un grand propriétaire terrien de la pointe Saint-Charles. La partie de sa propriété qui forme aujourd'hui cette unité de paysage était incluse dans une ferme de plus grande dimension qui s'étendait, entre la rue Wellington et la voie ferrée, jusqu'à la rue de Liverpool. Alors que la moitié de la ferme située entre les rues Charlevoix et de Liverpool a été lotie en 1874, la moitié à l'ouest de la rue Charlevoix a tardé avant d'être lotie. L'une des raisons de ce retard pourrait être le tracé de la rivière Saint-Pierre qui parcourait, à l'époque, le territoire de l'unité de paysage Ferme Knox Ouest du nord-ouest au sud-est. Le lotissement de cette unité de paysage remonterait à 1903, sauf pour les parcelles de l'avenue Beresford, qui sont plus anciennes. Malgré ce retard dans les dates de lotissement, il semble que la construction des bâtiments soit presque simultanée dans les deux moitiés de la ferme Knox. Il en résulte donc une homogénéité relative du paysage urbain, à l'exception près que le réseau artériel de l'unité de paysage Ferme Knox Ouest comporte des ruelles alors que celui de la Ferme Knox Est (unité de paysage 2.5) n'en comporte pas. Il faut aussi noter que la construction des bâtiments s'est faite du nord vers le sud. Par conséquent, le type architectural dominant se modifie d'une rue à l'autre. Remarquons finalement que le tracé de la rivière Saint-Pierre est toujours visible puisque la fin de l'aménagement de parcelles typiques marque la permanence de la présence de cette rivière dans le paysage historique de l'unité de paysage Ferme Knox Ouest. Le tracé de la rivière Saint-Pierre correspond aujourd'hui approximativement à la limite sud-ouest de l'unité de paysage.</p>	
Unité de paysage 2.4 : Ferme Know Ouest	Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles

Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots comportent trois faces bâties mais la bande de parcelles de la rue Charlevoix est exclue de cette unité de paysage. Des ruelles en « T » sont intégrées aux îlots. Dans la portion ouest des îlots, les ruelles n'ont pas de formes typiques. L'orientation dominante des bâtiments est sur les rues est-ouest.	
	Parcellaire :	La dimension typique des parcelles est homogène par segment de rue mais diffère d'une rue à l'autre. Ces dimensions varient de 21,5 à 27,6 mètres en profondeur et de 6,7 à 7,6 mètres en largeur. On observe également plusieurs fusions de parcelles au sud de l'unité de paysage.	
Implantation :	Mode :	Bâtiments contigus. La rue de Rushbrooke et l'avenue Beresford possèdent quelques bâtiments atypiques isolés ou contigus que d'un seul côté.	
	Marges :	Recul avant :	0 à 2 mètres. Les marges de recul sont uniformes par série de bâtiments. Elles peuvent atteindre entre 4 et 6 mètres pour les rues les plus au sud de l'unité de paysage (de Coleraïne, de Rozel, de Rushbrooke).
		Latérale :	Aucune sauf sur la rue de Rushbrooke et l'avenue Beresford où l'on retrouve des marges latérales variables.
		Arrière :	La marge arrière est d'un minimum de 4,5 mètres sauf dans quelques cas où une annexe se prolonge jusqu'à environ 2 mètres de la ligne de lot arrière.
Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); triplex avec escalier (2.5)
		Secondaire :	Multiplex (2.7).
		Précisions :	Les rues de Reading, Knox et Ryde comportent surtout des duplex, alors que les rues de Coleraïne et de Rozel comportent surtout des triplex et des multiplex. La rue de Rushbrooke possède une plus grande diversité architecturale.
	Variante :	Parmi les duplex avec escalier intérieur, on retrouve la variante où il y a alternance dans la disposition des portes et des fenêtres sur la façade du rez-de-chaussée.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise	
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle; brique, pierre, bois, acier	
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeau d'asphalte, acier	
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois	
	Garde-corps :	Métal	

Unité de paysage 2.4 : Ferme Know Ouest		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
Caractéristiques architecturales des bâtiments (suite)		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Insertion contemporaine (2685-2689 et 2693-2699, rue de Coleraine) - Maison villageoise (2630, rue Knox) - Résidences (2705, 2707 et 2709, rue de Rozel) - Maisons urbaines (2625, 2637, 2639, 2645, 2661, rue de Rushbrooke)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - L'unité de paysage Ferme Knox Ouest possède une homogénéité par tronçon de rue. - Du nord vers le sud, on remarque un changement du type architectural dominant, du duplex avec escalier intérieur vers le triplex avec escalier extérieur et le multiplex, ainsi que l'élargissement des marges de recul avant et de la largeur des parcelles. On remarque aussi la présence tant de la brique d'argile que de la pierre à bossages comme matériau de revêtement. - La limite sud-ouest de l'unité de paysage Ferme Knox Ouest est une trace historique importante puisque qu'elle permet de lire l'ancien tracé de la rivière Saint-Pierre. Cette trace devrait être conservée. 		

**Unité de paysage 2.5 :
Ferme Know Est**

**Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles**

Contexte de développement

Cette portion de la ferme Knox est lotie en 1874. Cependant la construction d'habitations s'y fait progressivement. En 1890, le taux d'occupation des parcelles était d'environ 50%, alors qu'en 1907 on trouve toujours quelques parcelles inoccupées, et ce principalement sur les rues de Rozel et de Coleraine. Le développement de cette unité de paysage s'est donc échelonné sur une longue période.

Unité de paysage 2.5 : Ferme Know Est		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de l'unité de paysage Ferme Knox Est sont orientés dans l'axe est-ouest. Ils possèdent 4 faces bâties. La principale particularité de cette unité de paysage est l'absence de ruelle. Les ruelles qui sont devenues d'usage courant après le lotissement de cette portion de la ferme Knox distinguent la forme urbaine de l'unité de paysage voisine (Ferme Knox Ouest, 2.4). L'orientation dominante des parcelles situées aux intersections est vers les rues nord-sud, soit les rues Charlevoix et d'Hibernia.	
	Parcellaire :	Les parcelles de cette unité de paysage ont été planifiées avec un module régulier qui mesure entre 7,5 et 8 mètres en largeur et environ 24 mètres en profondeur. Cependant, on remarque un processus fréquent de redécoupage des parcelles qui a pu se produire avant ou après la première édification. Le résultat de ce processus est la présence de plusieurs parcelles de largeurs variables. Cette irrégularité est particulièrement présente sur les parcelles adjacentes aux rues nord-sud (rues Charlevoix et d'Hibernia) où l'on retrouve des parcelles de formes irrégulières.	
Implantation :	Mode :	Bâtiments contigus, excepté sur les rues de Rozel et de Rushbrooke où l'on retrouve davantage de bâtiments isolés.	
	Marges :	Recul avant :	L'absence de marge de recul avant est dominante mais on remarque une variation dans l'alignement des façades particulièrement sur les rues de Rozel et de Rushbrooke où les marges de recul avant varient de 0 à 6 mètres.
		Latérale :	Aucune marge latérale en raison de la mitoyenneté des bâtiments à l'exception des rues de Rozel et de Rushbrooke où la présence de marges latérales est fréquente et de dimensions variables.
		Arrière :	La marge de recul arrière est variable et généralement d'un minimum de 6,5 mètres pour les bâtiments rectangulaires et de 3,2 mètres pour les bâtiments avec rallonge arrière.
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1)
		Secondaire :	Maison urbaine (1.2); duplex de trois étages (2.4); triplex avec escalier intérieur (2.5); triplex avec escalier extérieur (2.6). On retrouve également des conciergeries (3.2) mais elles constituent des bâtiments de substitution généralement peu intégrés au paysage de cette unité.
	Variante :	Dans cette unité de paysage, on retrouve les deux modes de composition des façades des duplex avec escalier intérieur, soit avec portes jumelées ou séparées. La corniche ou la fausse mansarde des bâtiments implantés aux intersections est continue sur les deux façades.	

		Bien qu'il n'y ait pas de ruelle arrière, les portes cochères sont relativement rares mais il est possible d'en retrouver sur tous les types de bâtiments identifiés.
Unité de paysage 2.5 : Ferme Know Est		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille grise, à bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle; brique, pierre, bois, acier
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Bois, métal
	Tambour d'entrée :	Autorisé
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, vitrine
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Ancienne Lorne School (2387, rue de Coleraine) - Insertion contemporaine (0620-0626, rue Charlevoix) - Habitations victorienne (0630, 0638, 0644, 0646, rue Charlevoix) - Habitations victorienne (0741-0743, rue Charlevoix)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	2484, rue de Coleraine
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
- Cette unité de paysage possède une certaine hétérogénéité. La présence de plusieurs types architecturaux de		

même que la variation des marges de recul avant lui donne une diversité qui est le résultat d'une longue période de développement.

- Néanmoins, l'utilisation dominante de la brique d'argile comme matériau de revêtement ainsi que la présence de toit mansardé sur les bâtiments de trois niveaux facilitant leur intégration dans un ensemble dominé par les bâtiments de deux niveaux, permettent à cette unité de paysage de se forger une identité.
- Il est à noter que la rue de Rushbrooke se distingue, ainsi que la rue de Rozel mais de façon moins marquée, en raison des marges de recul plus grandes ainsi que de la présence plus fréquente des maisons urbaines (type architectural 1.2).

Unité de paysage 2.6 :

Parc Marguerite-Bourgeoys

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

La rue Wellington a été tracée durant le Régime français, soit à la fin du XVII^e siècle. Elle permettait alors d'accéder au village de Lachine en longeant la rive du fleuve Saint-Laurent. Jusqu'à la moitié du XIX^e siècle, la rue Wellington, alors appelée Lower Lachine Road, était bordée de très peu de bâtiments. Les terres situées de part et d'autre étaient principalement à vocation agricole. Ce n'est qu'avec la réalisation de projets de lotissement que des bâtiments sont apparus le long de cette artère. Les premiers bâtiments seraient apparus du côté ouest de la rue Wellington, entre les rues Charlevoix et d'Hibernia, de même que des côtés est et ouest de la rue Wellington entre les rues de Sébastopol et du Parc-Marguerite-Bourgeoys. Les parcelles situées le long de la rue Wellington ont été loties suite à plusieurs projets différents, ce qui leur donne des caractéristiques variées.

Pour sa part, le parc Marguerite-Bourgeoys a été formé de la fusion de deux lots acquis par la Ville de Montréal de la Congrégation de Notre-Dame et de la City Ice Company Limited, respectivement en 1910 et 1913. D'abord dénommé parc Monahan, il prit le nom de parc Marguerite-Bourgeoys en 1917, en honneur de la fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame dont la métairie était située à pointe Saint-Charles, comme en témoigne la maison Saint-Gabriel.

Unité de paysage 2.6 : Parc Marguerite-Bourgeoys		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	La forme, la composition et l'orientation des îlots de l'unité de paysage Parc Marguerite- Bourgeoys sont variées.	
	Parcellaire :	Aucune parcelle de base typique. Par conséquent, la forme et les dimensions des parcelles sont variées.	
Implantation :	Mode :	Le mode implantation des bâtiments est variable et peut être isolé, jumelé ou contigu.	
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant sont variables. Elles varient généralement entre 3 et 6,5 mètres.
		Latérale :	Les marges latérales varient de 0 à 7 mètres.
		Arrière :	Les marges arrière varient de 9 à 18 mètres, sauf pour quelques parcelles situées près des intersections ou les marges arrière peuvent être inférieures à 9 mètres.
Alignements :	Les façades ne forment pas un alignement régulier dans l'ensemble de l'unité de paysage. Elles peuvent cependant former des alignements par groupe de bâtiments, notamment celui situé entre les rues de Liverpool et Fortune, au nord-ouest de la rue Wellington. On retrouve également un groupe de bâtiments, situés entre les rues d'Hibernia et de Liverpool, pour lesquels les façades ne sont pas parallèles à la rue. Elles sont alors perpendiculaires aux lignes de lot latérales.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Maison urbaine (1.2); duplex de trois étages (2.4); triplex avec escalier extérieur (2.6)
		Secondaire :	Présence ponctuelle de diverses typologies
	Variante :	Il est à noter que parmi les maisons urbaines, plusieurs variantes sont présentes. Ces variantes se distinguent par leur mode d'agglomération (contigu, jumelé ou détaché) mais aussi par leurs matériaux de revêtement et leur ornementation.	

Unité de paysage 2.6 : Parc Marguerite-Bourgeois		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle; brique, pierre, bois, acier
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancien Bain Hogan (2188, rue Wellington) - Ensemble de maisons victoriennes (2139-2151, rue Wellington)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	- Ancienne église unie (2020, rue Wellington) - Ancienne église baptiste (2183, rue Wellington)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui	
Principaux éléments à retenir		

- L'unité de paysage Parc Marguerite-Bourgeois présente un paysage architectural diversifié.
- Malgré la présence de plusieurs types architecturaux différents, on remarque quelques caractéristiques communes dont l'implantation avec une marge de recul avant et la surélévation du rez-de-chaussée de 3 à 5 contremarches.
- De plus, certaines caractéristiques présentes sur quelques bâtiments différencient l'unité de paysage Parc Marguerite-Bourgeois de ses voisines. Il s'agit notamment de la présence de fenêtres en saillie sur un ou deux niveaux, de porches d'entrée fermés ou tambours et de détails d'ornementation parfois élaborés.
- La brique et la pierre à bossages sont les matériaux de revêtement dominants.

Unité de paysage 2.7 : Rue Hall

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

L'unité de paysage Rue Hall a été lotie tardivement par rapport à l'ensemble de l'aire de paysage Pointe-Saint-Charles. Dans sa majeure partie, elle était formée des dernières terres toujours agricoles de la métairie de Marguerite Bourgeois. La maison Saint-Gabriel, toujours présente à l'est, témoigne de la longue occupation du site par les Soeurs de la Congrégation de Notre- Dame. Le lotissement actuel a été planifié pendant la période de l'entre-deux-guerres. La rue des Sœurs (Nun's road), la seule, avec la rue Fortune, qui était présente sur le site avant le lotissement, a presque été entièrement éliminée lors du développement.

Unité de paysage 2.7 : Rue Hall			Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	L'unité de paysage Rue Hall est composée d'îlots aux caractéristiques diversifiées. Les îlots de base de cette unité de paysage, situés entre les rues Favard, Wellington, du Parc-Marguerite-Bourgeois et Fortune, sont de forme presque carrée et possèdent 4 faces bâties et une ruelle. L'autre îlot, situé entre la rue Fortune et l'avenue Ash possède trois faces bâties et une ruelle. L'orientation des bâtiments situés aux intersections est variable mais le plus souvent, ils sont dirigés vers les rues est-ouest (rues du Parc-Marguerite-Bourgeois, de Dublin et Fortune).	
	Parcelle :	Les dimensions des parcelles sont variables. Une parcelle de base régulière n'a pas été identifiée. De façon générale, les parcelles mesurent entre 6 et 15 mètres en largeur et entre 22 et 32 mètres en profondeur.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.	
	Marges :	Recul avant :	1,5 à 5 mètres. Les marges de recul sont uniformes par série de bâtiments. Elles sont plus accentuées le long de la rue du Parc-Marguerite-Bourgeois.
		Latérale :	Aucune.
		Arrière :	Les marges arrière varient de 7 à 17 mètres sauf le long de la rue du Parc-Marguerite-Bourgeois, entre les rues Favard et Hall, où les marges arrière varient entre 3 et 12 mètres.
Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue, à l'exception des bâtiments situés du côté sud de la rue Fortune, entre les rues Hall et Favard, où les façades sont perpendiculaires aux lignes de lots latérales.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Triplex avec escalier extérieur (2.6); multiplex (2.7)
		Secondaire :	Maison de vétéran avec pavillon (variante du type 1.4)
	Variante :	L'implantation oblique de quelques façades du côté sud de la rue Fortune entre les rues Favard et Hall est la principale variante.	

Unité de paysage 2.7 : Rue Hall		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, bois; brique, pierre, bois, acier
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Multiplex (507, rue Fortune)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	- Ancienne église Saint-Jean-l'Évangéliste (590, rue Fortune)
Typologies significatives :	Maisons de vétérans :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		

Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui
Principaux éléments à retenir	
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage forme un paysage particulier de triplex et de multiplex en raison de la forme et de la taille des flots qui sont atypiques pour ce type de bâtiment. Conserver le gabarit et l'implantation prédominante. - Les triplex et les multiplex dominent largement le paysage urbain de cette unité qui ne peut être qualifiée de parfaitement homogène en raison des quelques insertions d'autres types architecturaux. 	

Unité de paysage 2.8 : Rue Liverpool	Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
<p>Contexte de développement</p> <p>Le territoire de l'unité de paysage Rue de Liverpool était compris à l'intérieur de l'ancienne métairie de Marguerite-Bourgeois. Le lotissement et les premières constructions sont réalisés durant les années 1880. Un document de 1890 montre qu'environ seulement la moitié des parcelles sont construites.</p>	

Unité de paysage 2.8 : Rue Liverpool		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage sont orientés dans l'axe nord-sud, à l'exception de ceux situés en périphérie de l'unité de paysage et qui longent les rues de Liverpool et Charon. Les îlots possèdent 2 faces bâties et une ruelle en forme de « I ». L'orientation dominante des bâtiments situés sur les parcelles des intersections est vers les rues nord-sud (rues de Paris et de Coleraine). Il faut cependant remarquer que les parcelles situées du côté nord de la rue Fortune, à l'intersection de la rue de Paris, sont orientées sur la rue Fortune. Il faut aussi noter que l'îlot situé entre les rues de Liverpool, Charon et de Coleraine possède plusieurs particularités en raison de sa forme triangulaire atypique.	
	Parcellaire :	Le parcellaire de l'unité de paysage Rue de Liverpool est planifié et régulier. La parcelle de base mesure approximativement 6,9 mètres en largeur et 24,5 mètres en profondeur. L'îlot triangulaire situé à l'ouest de cette unité de paysage possède plusieurs parcelles atypiques.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.	
	Marges :	Recul avant :	0 à 0,5 mètre. Les marges de recul sont uniformes par série de bâtiments.
		Latérale :	Aucune, bâtiments contigus.
		Arrière :	Sur les parcelles de base, la marge arrière varie de 4,5 à 14 mètres.
Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1) et maison en rangée (2.1, variante 3).
		Secondaire :	Maison urbaine (1.2); duplex avec escalier extérieur (2.2); conciergerie (3.2).
	Variante :	Les principales variantes consistent en la présence de toit en fausse mansarde sur les duplex avec escalier intérieur. Les coins tronqués sont parfois présents sur les bâtiments implantés aux intersections. La présence de détails architecturaux propres aux bâtiments à vocation mixte peuvent également être présents sur les rez-de-chaussée des bâtiments implantés aux intersections.	

Unité de paysage 2.8 : Rue Liverpool		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle; brique, pierre, bois, acier
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte, acier
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune

	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - L'unité de paysage Rue de Liverpool présente un paysage architectural relativement homogène. - Parmi les éléments caractéristiques qui définissent ce paysage, il faut retenir la présence dominante de la brique d'argile comme matériau de revêtement, l'absence de marge de recul avant et latérale ainsi que l'homogénéité du gabarit général des bâtiments (2 étages, peu surélevé avec toit plat). - Il faut cependant remarquer que la forme particulière des parcelles sur l'îlot triangulaire situé entre les rues de Liverpool, Charon et de Coleraine amène une rupture d'homogénéité importante, notamment par l'insertion de bâtiments de plus fort gabarit (3 étages) et de facture plus contemporaine. 		

Unité de paysage 2.9 : Rue Wellington

**Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles**

Contexte de développement

La rue Wellington a été tracée durant le Régime français, soit à la fin du XVII^e siècle. Elle permettait alors d'accéder au village de Lachine en longeant la rive du fleuve Saint-Laurent. Jusqu'à la moitié du XIX^e siècle, la rue Wellington, alors appelée Lower Lachine Road, était bordée de très peu de bâtiments. Les terres situées de part et d'autre étaient principalement à vocation agricole. Ce n'est qu'avec la réalisation de projets de lotissement que des bâtiments sont apparus le long de cette artère. Les premiers bâtiments seraient apparus vers 1861 du côté ouest de la rue Wellington, entre les rues Charlevoix et d'Hibernia, de même que des côtés est et ouest de la rue Wellington entre les rues de Sébastopol et du Parc-Marguerite-Bourgeois. Les parcelles situées le long de la rue Wellington ont été loties suite à plusieurs projets différents, ce qui leur donne des caractéristiques variées. L'apparition progressive de commerces au rez-de-chaussée de quelques bâtiments ainsi que la construction de bâtiments institutionnels donnent à cette unité de paysage son caractère propre qui lui vaut d'être souligné.

Unité de paysage 2.9 : Rue Wellington		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	La forme, la composition et l'orientation des îlots de l'unité de paysage Rue Wellington sont variées. L'unité de paysage Rue Wellington est principalement formée de têtes d'îlots dont l'orientation est est-ouest.	
	Parcellaire :	On ne retrouve pas une parcelle de base typique dans l'unité de paysage Rue Wellington. Par conséquent, la forme et les dimensions des parcelles sont variées.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus.	
	Marges :	Recul avant :	À l'exception de quelques bâtiments à vocation institutionnelle ou commerciale surtout situés à l'est de la rue Wellington, la plupart des bâtiments sont implantés sans marge de recul avant.
		Latérale :	Aucune.
		Arrière :	Aucune marge arrière typique.
Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et forment des alignements entre elles.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeubles à vocation mixte (4) ; maisons en rangée (variante 3 du type architectural 2.1); duplex à trois étages (2.4); triplex avec escalier intérieur (2.5). Il est à noter que les immeubles à vocation mixte ont parfois été construits comme tel mais peuvent également être le résultat d'une transformation opérée sur l'un des types résidentiels mentionnés ci-haut afin d'insérer la fonction commerciale dans le bâtiment.
		Secondaire :	Immeuble à vocation commerciale (5); immeuble à vocation commerciale (7)
	Variante :	Bien que plusieurs immeubles à vocation mixte aient été construits à cette fin, le rez-de-chaussée de quelques bâtiments résidentiels a été transformé afin d'accueillir la fonction commerciale.	

Unité de paysage 2.9 : Rue Wellington		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle; brique, pierre, bois, acier
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
	Tambours d'entrée :	Autorisé
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à battant avec sans imposte, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, vitrine
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Grace Church (625, rue Fortune) - Ancienne succursale de la Banque Royale (1900-1910, rue Wellington)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune

	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui	
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - L'unité de paysage Rue Wellington présente un paysage architectural diversifié qui est le résultat des transformations effectuées sur plusieurs bâtiments afin d'y introduire la fonction commerciale qui est aujourd'hui disparue dans certains cas. - De façon générale, on remarque comme caractéristiques uniformes, l'alignement des façades à la ligne de lot avant et l'alignement horizontal et vertical des ouvertures. La brique d'argile et la pierre à bossages sont utilisées comme matériau de revêtement. - Lorsque la fonction commerciale est présente au rez-de-chaussée, on observe une séparation horizontale dans la composition des façades. - Il est à noter que l'ajout d'une rallonge arrière suit rarement la règle d'alternance d'un bâtiment à l'autre. - Finalement, cette unité de paysage possède quelques bâtiments d'une grande qualité architecturale mais dont les rénovations malheureuses ne contribuent pas à la mise en valeur du paysage urbain. 		

Unité de paysage 2.10 : Rue de la Congrégation	Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
<p>Contexte de développement</p> <p>Cette portion de la métairie de Marguerite Bourgeoys est la première à avoir été lotie. En 1861, le tracé des rues était déjà visible sur une carte d'époque. Le lotissement de l'unité de paysage Rue de la Congrégation suit la vente par les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame d'une partie de leur métairie au Grand Tronc pour la construction de ses ateliers en 1854. L'année suivante, le Grand Tronc y construira la Sebastopol Row (rue de Sébastopol). Cet ensemble résidentiel, le Grand Tronc introduit à Montréal un nouveau type d'habitation, à savoir le logement superposé qui a connu, par la suite, une très grande popularité ». En 1982, la Sebastopol Row a en majeure partie été démolie par la Ville de Montréal. Les développements subséquents de l'unité de paysage Rue de la Congrégation ont été laissés à de plus petits promoteurs ou à des constructeurs individuels. Il en résulte la quasi disparition des grandes séries de bâtiments identiques.</p>	

Unité de paysage 2.9 : Rue Wellington		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	L'orientation dominante des îlots de l'unité de paysage Rue de la Congrégation est est-ouest. Les îlots possèdent généralement deux faces bâties. Les principales exceptions sont les deux têtes d'îlots de la rue Favard situées entre les rues de la Congrégation et de Sébastopol. Une ruelle est parfois présente. L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est vers les rues est-ouest (rues Marguerite-Bourgeoys, de la Congrégation et de Sébastopol).	
	Parcellaire :	La parcelle de base de l'unité de paysage Rue de la Congrégation mesure environ 14,5 mètres de largeur et 30 mètres de profondeur. Cependant, cette parcelle était très large pour le type de bâtiment en vigueur lors de l'édification du bâti et plusieurs des parcelles de base ont été subdivisées en deux ou trois et ce, de façon irrégulière. Ce redécoupage des parcelles de base donne une très grande hétérogénéité du parcellaire dans cette unité de paysage. Il faut noter que les parcelles originelles de la Sébastopol Row correspondaient à des dimensions légèrement différentes de celles de la parcelle de base.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.	
	Marges :	Recul avant :	0 à 0,5 mètre.
		Latérale :	Aucune.
		Arrière :	Les marges arrières varient de 10 et 18 mètres. Il est à noter que sur les parcelles situées sur la rue Favard ou à proximité d'une intersection avec cette rue, les bâtiments sont implantés avec une marge arrière réduite.
Alignements :	Les alignements sont réguliers et les façades sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1)
		Secondaire :	Maison villageoise à toit en mansarde ou en fausse mansarde (1.1, variante 2); duplex de trois étages (2.4).

	Variante :	<p>Il est à noter que le duplex avec escalier intérieur se retrouve sous ses deux modes de composition de la façade, soit avec les portes jumelées ou divisées. Sur quelques duplex avec escalier intérieur, un petit escalier d'accès extérieur pour le rez-de-chaussée est présent en façade. Les bâtiments sont alors implantés avec une légère marge de recul de 1 à 2 mètres.</p> <p>Pour les bâtiments situés aux intersections, une porte d'entrée peut être située sur le coin, tronqué ou non, particulièrement si le rez-de-chaussée est, ou a déjà été, occupé pour une activité commerciale.</p>
Unité de paysage 2.10 : Rue de la Congrégation		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, acier, bois; brique, pierre, bois, acier
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte, acier
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble résidentiel de la Sebastopol Row (430-436, rue de Sébastopol) - Ensemble résidentiel (501, rue de la Congrégation) - Insertion contemporaine (601-605, rue Sainte-Madeleine) - Résidence (510, rue de la Congrégation) - Résidence (517, rue de la Congrégation)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun

Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Typologie ponctuelle : - 681, rue Bourgeoys
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - L'unité de paysage Rue de la Congrégation possède un paysage architectural relativement homogène. Cette homogénéité est le résultat de la présence de bâtiments d'un gabarit similaire (deux niveaux) ainsi que d'une proportion d'ouverture (1 largeur = ½ hauteur) et d'un matériau de revêtement (brique d'argile) dominants. - De plus, les façades présentent peu de saillies. Les balcons sont rares et les fenêtres en saillie sont presque inexistantes. - Cependant, les dimensions des parcelles ne sont pas uniformes et on remarque également la présence de plusieurs types architecturaux, principalement des duplex avec escalier intérieur, ainsi que plusieurs maisons urbaines contiguës, quelques maisons villageoises et de rares triplex avec escalier intérieur. - On note l'absence de construction au sud de la rue de Sébastopol. Des jardins plantés et paysagers occupent une partie des lots. 		

Unité de paysage 2.11 : Rue Bourgeoys

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

Cette portion de la métairie de Marguerite Bourgeoys a été lotie entre 1861 et 1890. Ce lotissement possède les caractéristiques typiques des développements résidentiels standardisés de cette époque. Présence de ruelles, domination d'un seul type architectural et homogénéité du paysage sont les principaux éléments de ces développements. Cependant, celui de l'unité de paysage Rue Bourgeoys se différencie de l'ensemble du paysage montréalais par un changement d'orientation des principales rues d'implantation (rue Bourgeoys, rue Charon et avenue Ash). Ces rues, orientées dans l'axe est-ouest, sont perpendiculaires aux terres découpées durant le Régime français. Ce changement d'orientation est rendu possible par la fusion des terres d'origine effectuée par les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame pour assembler leur métairie. Ce secteur de l'aire de paysage Pointe-Saint-Charles a subi peu de transformations depuis sa première édification.

Unité de paysage 2.11 : Rue Bourgeois		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots sont orientés dans l'axe est-ouest. La forme des ruelles de base du lotissement est une croix mais plusieurs îlots possèdent une variation de cette forme. Le nombre de faces bâties est variable. L'orientation des bâtiments situés aux intersections varie selon l'orientation de la parcelle sur laquelle ils sont implantés. L'adresse principale se trouve toujours sur la rue qui longe le petit côté de la parcelle.	
	Parcellaire :	La parcelle de base de cette unité de paysage mesure environ 7,6 mètres en largeur et 26 mètres en profondeur. La plupart des parcelles possèdent toujours ces dimensions de base à l'exception des parcelles sur lesquelles on retrouve des types architecturaux différents. Par exemple, les parcelles avec triplex ou multiplex, qui sont minoritaires dans l'ensemble de l'unité de paysage, mesurent environ 8 mètres en largeur.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.	
	Marges :	Recul avant :	Les façades des bâtiments sont généralement alignées sur la ligne de lot avant. Lorsqu'il y a une marge de recul avant, elle mesure entre 2 et 4,5 mètres.
		Latérale :	Aucune.
		Arrière :	Les marges arrière varient de 6 à 16 mètres sauf sur les rues nord-sud, soit les rues Favard et Le Ber, où les marges arrière peuvent être réduites à seulement 2 ou 3 mètres.
Alignements :	Les façades sont alignées par série de bâtiments et sont parallèles à la rue.		

Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); maison en rangée (2.1 variante 3)
		Secondaire :	Maison urbaine (1.2); triplex avec escalier intérieur (2.5); triplex avec escalier extérieur (2.6)
	Variante :	La principale variante des types architecturaux identifiés est la présence d'un toit en fausse mansarde sur quelques duplex avec escalier intérieur.	

Unité de paysage 2.11 : Rue Bourgeois

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Caractéristiques architecturales des bâtiments

Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle; brique, pierre, bois, acier
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte, acier
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale

Immeubles significatifs

Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble résidentiel (425-447, rue Bourgeoys) - Ensemble résidentiel (476-486, rue Bourgeoys) - Ensemble résidentiel (1925-1939, rue Le Ber) - Résidence (234-236, rue Bourgeoys) - Résidence (574-576, rue Bourgeoys) - Résidence (447, rue Charon)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Unité de paysage 2.11 : Rue Bourgeoys		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage possède un degré d'homogénéité relativement élevé malgré la présence de types architecturaux légèrement différents. L'absence de marge de recul avant, la présence majoritaire de bâtiments de deux étages et peu surélevés par rapport au niveau du sol, l'alignement des ouvertures et la présence de la brique d'argile rouge comme matériau de revêtement dominant sont les principales caractéristiques qui favorisent l'uniformité du paysage. - Cependant, l'avenue Ash se distingue car les triplex présents dans l'unité de paysage s'y concentrent. Ainsi, cette rue possède davantage de bâtiments de trois étages et implantés avec une marge de recul avant. - Il est à remarquer que lorsqu'une rallonge arrière est présente, elle est généralement disposée en alternance d'un bâtiment à l'autre de manière à créer des cours conjoints. - Sur les duplex et les maisons en rangée, les balcons situés à l'étage sont assez rares. Ils sont parfois présents sur les bâtiments munis de portes jumelées. 		

**Unité de paysage 2.12 :
Parc Le Ber**

**Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles**

Contexte de développement

Cette unité de paysage est la dernière aménagée de l'aire de paysage Pointe-Saint-Charles. Son parc de logements, principalement composé d'immeubles multifamiliaux, est atypique dans le secteur.

Le parc Le Ber est dénommé ainsi en 1954 pour honorer la mémoire de la famille Le Ber, l'une des premières propriétaires de ce site avec les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Plus particulièrement, il souligne le travail de la fille de Jacques Le Ber, Jeanne, membre de la Congrégation.

Unité de paysage 2.12 : Parc Le Ber		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	L'unité de paysage Parc Le Ber possède des îlots de forme irrégulière et sans ruelle. L'orientation des bâtiments situés aux intersections varie.	
	Parcellaire :	Cette unité de paysage est composée de parcelles de grande taille, aux dimensions variables. Seules quelques parcelles, situées à l'ouest de la rue Le Ber, possèdent un caractère sériel. Leurs dimensions de base sont de 14 mètres de largeur et de 26 mètres de profondeur.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement isolés.	
	Marges :	Recul avant :	Variable, seuls les bâtiments situés à l'ouest de la rue Le Ber possèdent des marges de recul régulières qui mesurent entre 3 et 4 mètres.
		Latérale :	Variable.
		Arrière :	Aucune marge arrière typique.
Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et ne forment pas nécessairement d'alignements réguliers.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Conciergerie (3.2).
		Secondaire :	Immeuble d'appartements (3.3); immeuble à vocation institutionnelle (7).
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	

Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Pierre, bois, brique
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte, acier
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5 % à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Unité de paysage 2.12 : Parc Le Ber		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Pavillon de l'ancien hôpital Alexandra (210-240, rue Charon)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
- Cette unité de paysage est composée de plusieurs projets architecturaux distincts tant par leur mode		

d'implantation que par le langage architectural utilisé. On y retrouve peu d'homogénéité architecturale.

**Unité de paysage 2.13 :
Maison Saint-Gabriel**

**Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles**

Contexte de développement

Aujourd'hui immeuble classé, la maison Saint-Gabriel a d'abord été la métairie de Marguerite-Bourgeois et des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame. Le site de la métairie, qui comprenait à l'origine l'ensemble des terres situées entre le fleuve Saint-Laurent à l'est, la rue Wellington à l'ouest, l'autoroute 15 au sud et le canal de Lachine au nord, a désormais fait place aux quartiers urbains de la pointe Saint-Charles. Même la rue des Soeurs (Nun's road) qui permettait d'accéder à la maison Saint-Gabriel, est aujourd'hui effacée en presque totalité, à l'exception d'un court segment de la place de Dublin. Néanmoins, la maison Saint-Gabriel, toujours présente, témoigne de la longue occupation du site par les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame.

Unité de paysage 2.13 : Maison Saint-Gabriel			Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Cette section ne s'applique pas à la description de cette unité de paysage.	
	Parcellaire :	L'unité de paysage Maison Saint-Gabriel est composée d'une seule parcelle de forme irrégulière.	
Implantation :	Mode :	Bâtiments isolés.	
	Marges :	Recul avant :	Aucune marge latérale typique (il s'agit d'une seule parcelle).
		Latérale :	Aucune marge latérale typique.
		Arrière :	Aucune marge arrière typique.
Alignements :	Les façades ne sont pas parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeubles à vocation institutionnelle (7)
		Secondaire :	Aucune.
	Variante :	Ne s'applique pas.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise, pierre des champs	

Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	acier
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	acier, bardeau de cèdres
Saillies :	Balcons :	S.O.
	Escaliers :	Pierre/béton
	Garde-corps :	S.O.
Portes :	Type :	Simple sans imposte, double sans imposte
	Matériau :	Bois
	Vitrage :	0% à 30%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale

**Unité de paysage 2.13 :
Maison Saint-Gabriel**

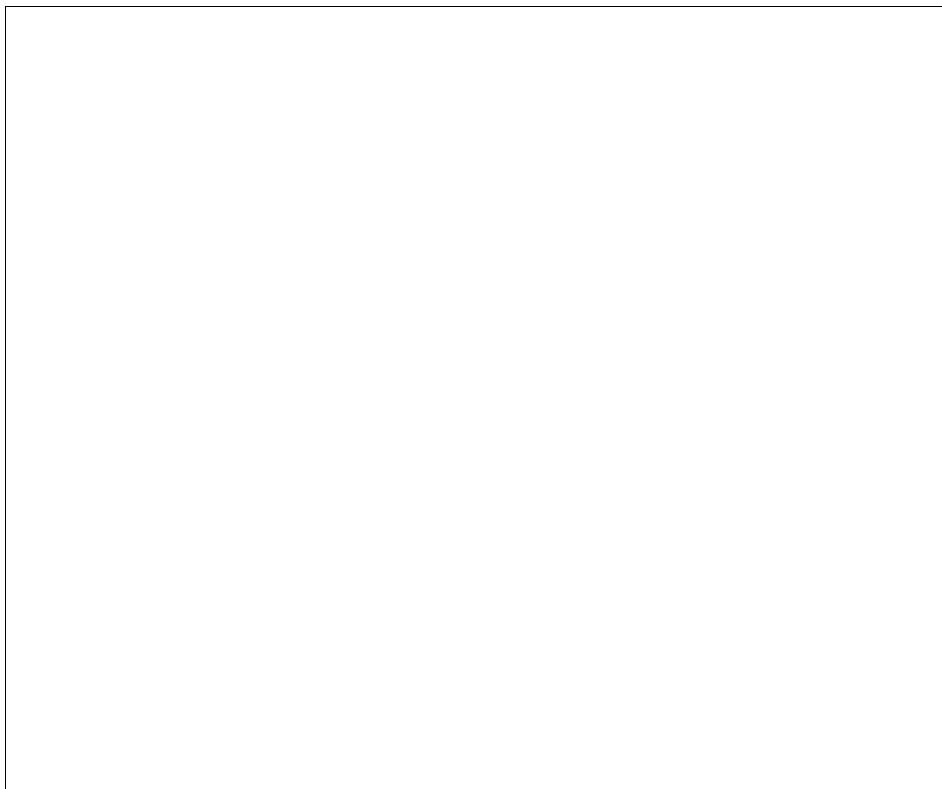
**Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles**

Immeubles significatifs

Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Immeubles classés : - Maison Saint-Gabriel (2146, place de Dublin) - Bâtiment secondaire de la ferme Saint-Gabriel (2146, place de Dublin) - Résidence Jeanne-Le Ber (2140, place de Dublin)
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune

Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui
Principaux éléments à retenir	
<ul style="list-style-type: none"> - Formée de bâtiments à caractère monumental, l'unité de paysage Maison Saint- Gabriel possède des règles d'organisation qui lui sont propres. - De plus, les bâtiments ont été construits avant le lotissement général de la pointe Saint-Charles. Par conséquent, ils sont implantés en fonction de d'autres critères que le rapport à la rue et à la parcelle. 	

Unité de paysage 2.14 : Rue Saint-Patrick Est	Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
<p>Contexte de développement</p> <p>Le développement de l'activité industrielle dans ce secteur s'amorce avec les réaménagements et agrandissements qui sont effectués sur le canal de Lachine dans les années 1840. À partir de 1848, il devient possible d'utiliser le pouvoir hydraulique créé par la différence du niveau d'eau aux différentes écluses du canal. Ainsi, le territoire situé à proximité de l'écluse Saint-Gabriel devient propice à l'implantation d'industries nécessitant cette énergie. De plus, la construction des voies ferrées, dans les années 1850, et la mise en vente du domaine Saint-Gabriel par le Séminaire de Montréal assurent l'accessibilité des transports de marchandises, de lots à développer et éventuellement d'une population ouvrière. Parmi les plus importantes industries qui s'installent dans ce secteur, on note la raffinerie de sucre Redpath (1854) et la Northern Electric (1913).</p>	



**Unité de paysage 2.14 :
Rue Saint-Patrick Est**

**Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles**

Caractéristiques dominantes de l'unité

Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage n'ont pas de ruelle. L'orientation dominante des îlots est nord-est / sud-ouest. Le nombre de faces bâties et l'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections sont variables.	
	Parcellaire :	La forme et les dimensions des parcelles de cette unité sont variables.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement isolés.	
	Marges :	Recul avant :	L'absence de marge de recul avant est dominante. Les bâtiments plus récents s'implantent parfois avec une marge de recul avant dont la dimension est variable d'un bâtiment à l'autre.
		Latérale :	Variable.
		Arrière :	Variable.

	Alignements :	L'alignement des façades est régulier, principalement pour les bâtiments construits du côté sud de la rue Saint-Patrick. La plupart des façades sont parallèles à la rue.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Immeuble d'appartements (3.3); maison de ville (1.4); immeuble à vocation commerciale (5)
	Variante :	Il est à noter que plusieurs immeubles industriels ont été convertis à des fins résidentielles.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
	Autre :	Aluminium	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Pierre, brique, acier	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle, acier	
Saillies :	Balcons :	Métal, fibre de verre, béton	
	Escaliers :	Pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée	
Unité de paysage 2.14 : Rue Saint-Patrick Est			Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment no 1 Redpath (1410, rue De Montmorency) - Bâtiment no 2 Redpath (1720, rue du Canal) - Canadian Bag Company (2485-2491, rue Saint-Patrick) - Complexe Belding Cortecelli Ltée (1755, rue Saint-Patrick; 1788-1790, rue du Canal) - Canadian Switch and Spring Company (1401-1615, rue Saint-Patrick) - 1555, rue Saint-Patrick - Édifice Redpath (1701-1709, rue Saint-Patrick) - Entrepôt de Redpath (1305 et 1308, de Montmorency) 	

		<ul style="list-style-type: none"> - Montreal Steel Works ou Canadian Car & Foundry (1394-96, rue Saint-Patrick) - Northern Electric Co. Ltd (1751-1753, Richardson, 1670 -1760, rue Saint-Patrick, 1311, 1313 rue Shearer) - Sherwin-Williams Company Limited (2855-2875, rue du Centre)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Étant à l'origine destinée à l'implantation d'industries, cette unité de paysage s'est développée de façon organique, c'est-à-dire que la dimension et la forme des parcelles ainsi que la conception des bâtiments étaient adaptées aux besoins de l'usine qui y était construite. Par conséquent, on remarque une grande variété dans les gabarits des bâtiments. - Les bâtiments industriels de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle étaient tous revêtus de brique d'argile rouge et possédaient une composition de façades sur laquelle les alignements verticaux et horizontaux étaient respectés. Ces caractéristiques liées à l'apparence des bâtiments donnent une uniformité dans le traitement extérieur bien que plusieurs bâtiments récents ne respectent pas cette uniformité, soit dans l'organisation des ouvertures, soit par l'utilisation de matériaux de revêtement. Notons en ce sens, la qualité d'insertion de l'usine Agmont qui tout en possédant sa propre identité architecturale, s'insère bien dans ce paysage industriel du début du XX^e siècle. - Une autre particularité de cette unité de paysage est l'implantation sans marge de recul avant des bâtiments. Ce mode d'implantation étant respecté pour la grande majorité des bâtiments à vocation industrielle construits avant 1950, la présence de bâtiments commerciaux, tels les stations-service implantées de façon isolée, amène des ruptures dans le paysage. - Notons finalement que l'ensemble de maisons de ville de la rue Atwater apparaît comme une exception dans le paysage. 		

**Unité de paysage 2.15 :
Victoriatown**

**Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles**

Contexte de développement

La naissance de Victoriatown réside dans l'aménagement à la pointe Saint-Charles, en 1847, de hangars pour les immigrants irlandais. Ce premier village, visible sur une carte de 1859, est alors nommé Village aux Oies ou Goosetown. Il servait essentiellement d'habitation de quarantaine et plusieurs immigrants y sont morts du typhus (Poitras et Bérubé, 2004). Une pierre, installée sur le site en 1859, commémore ce moment de l'histoire montréalaise.

Le site prend le nom de Victoriatown après la mise en service du pont Victoria en 1859. Le territoire est loti dans les années 1860, principalement à l'est de la rue Mill. À partir de la fin des années 1950 jusqu'à la fin des années 1960, Victoriatown est l'objet de l'un des plus importants projets de rénovation urbaine de l'arrondissement du Sud-Ouest qui a comme résultat la démolition complète de la zone résidentielle et la construction de l'autoroute Bonaventure. Cette unité de paysage est aujourd'hui une zone enclavée entre l'autoroute et les voies ferrées et possède un caractère fortement industriel.

Unité de paysage 2.15 : Victoriatown		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage n'ont pas de ruelle et ont des formes et des orientations variables. L'orientation des parcelles aux intersections est variable.	
	Parcellaire :	Cette unité de paysage est composée d'un tissu urbain à larges mailles et fortement spécialisé. La taille et la forme des parcelles sont variables et irrégulières.	
Implantation :	Mode :	Le mode d'implantation des bâtiments n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire.	
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul des bâtiments ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire.
		Latérale :	Non homogène.
		Arrière :	Non homogène.
Alignements :	Les alignements des bâtiments ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	immeuble à vocation commerciale (5); immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Aucun.
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
	Autre :	Aluminium, crépis	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Pierre, brique, acier, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeau d'asphalte	
Saillies :	Balcons :	S.O.	
	Escaliers :	Pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
Fenêtres :	Type :	Coulissante (en tout ou en partie), fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée	

Unité de paysage 2.15 : Victoriatown		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Ancien poste d'incendie no 21 (1200, rue Mill) - Canada Packers (ancienne Montreal Stock Ward) (316, rue Bridge) - Chaufferie Montreal Dry Dock (chantier Tate) (380, rue Oak) - Les ateliers du Canal (1156, rue Mill) - Poste Viger d'Hydro-Québec
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétérans :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Les bâtiments de cette unité de paysage sont peu intégrés au réseau d'espaces publics. On y retrouve donc un paysage relativement « désert » plus assimilable au parc industriel de la fin du XX^e siècle qu'au quartier industriel du XIX^e siècle. On y retrouve peu d'homogénéité architecturale. Chaque bâtiment possède des caractéristiques qui lui sont propres. - Les interventions de ce secteur doivent mettre en valeur l'histoire relative à l'immigration irlandaise et les vestiges du passé industriel. - Favoriser la reconversion et la restauration des anciens bâtiments industriels. 		

Unité de paysage 2.16 : Grand Tronc	Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
<p>Contexte de développement</p> <p>En 1854, le Grand Tronc achète des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame un terrain afin d'y installer ses ateliers de fabrication de matériel roulant. La pointe Saint-Charles est alors très peu urbanisée. Ce nouvel arrivant entraîne le développement résidentiel de ce secteur de l'arrondissement du Sud-Ouest. Il y prendra d'ailleurs un rôle actif par la construction de la Sebastopol Row (unité de paysage 2.10a) en bordure de ses ateliers. Cette unité de paysage connaîtra relativement peu de modification si ce n'est la modernisation des bâtiments et équipements tout au long de la vie de ce secteur industriel.</p>	
Unité de paysage 2.16 :	Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles

Grand Tronc			
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage est constituée d'un seul large îlot principalement occupé par de multiples voies ferrées.	
	Parcellaire :	La taille et la forme des parcelles sont variables.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement isolés. Il n'y pas de mode d'implantation typique.	
	Marges :	Recul avant :	Aucune marge de recul typique.
		Latérale :	Aucune marge latérale typique.
		Arrière :	Aucune marge arrière typique.
Alignements :	Il n'y pas d'alignements typiques.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Aucun.
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun	
	Autre :	Aluminium	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bois, acier, brique	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	acier	
Saillies :	Balcons :	Béton	
	Escaliers :	Pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée	

Unité de paysage 2.16 : Grand Tronc		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ateliers du Grand Tronc – Complexe Nord & Édifice Administratif (1830, rue Le Ber) - Canadien National (500, rue Bridge - Démoli)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage est principalement composée de bâtiments industriels. - Elle possède une structure urbaine peu qualifiée et peu intégrée à l'ensemble de son contexte. - Lors d'un projet de conversion et de requalification miser la réinterprétation des composantes architecturales d'origine. 		

**Unité de paysage 2.17 :
Autoroute Bonaventure**

**Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles**

Contexte de développement

Le territoire de cette unité de paysage est essentiellement situé sur des terres de remplissage. Avant la construction de l'autoroute Bonaventure, ce territoire faisait partie du fleuve Saint-Laurent. Ce projet majeur d'infrastructure routière qui relie l'autoroute 15 au centre-ville de Montréal en passant sous le pont Victoria débute en 1965. Les terrains qui ont ainsi été créés entre les voies ferrées et l'autoroute, notamment par du remblai provenant de la construction du métro, ont d'abord été utilisés comme stationnement lors de l'Expo 67. Ces terrains resteront ensuite longtemps vacants. Un projet d'aménagement d'un parc technologique sera développé avec peu de succès, ce qui contribue à donner à cette unité de paysage un caractère de friche urbaine.

Unité de paysage 2.17 : Autoroute Bonaventure		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage est composée d'un tissu spécialisé à larges mailles. Les îlots sont peu caractérisés.	
	Parcellaire :	La taille et la forme des parcelles sont variables.	
Implantation :	Mode :	Le mode d'implantation des bâtiments n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. Les bâtiments sont généralement isolés.	
	Marges :	Recul avant :	Variable.
		Latérale :	Variable.
		Arrière :	Variable.
Alignements :	Les alignements sont inexistants.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation commerciale (5); immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Aucune
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle	De taille grise	
	Autre :	Aluminium, crépis	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	acier, brique	
Revêtement de toit :	S.O.	S.O.	
Saillies :	Balcons :	S.O.	
	Escaliers :	Béton, pierre	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Double sans imposte, double avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	70% à 90%	
Fenêtres :	Type :	Fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Horizontale	

Unité de paysage 2.17 : Autoroute Bonaventure		
Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles		
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui	
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage est enclavée dans l'ensemble de la structure urbaine de l'aire de paysage Pointe-Saint-Charles. Les voies ferrées au nord-ouest ainsi que l'autoroute Bonaventure au sud-ouest forment des barrières urbaines importantes qui limitent les possibilités d'accès. - Le paysage architectural y est faiblement caractérisé. - Les perspectives visuelles sur le centre-ville de Montréal et sur le fleuve sont cependant très intéressantes. 		

**Unité de paysage 2.18 :
Rue Butler**

**Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles**

Contexte de développement

La partie de cette unité de paysage située à l'ouest de la rue Wellington appartenait anciennement à Robert Knox, grand propriétaire terrien de la pointe Saint-Charles. Le lotissement de la ferme Knox a été repéré sur la carte de l'atlas Goad de 1903. Cependant, la présence de la rivière Saint-Pierre a retardé le lotissement de la ferme Knox sur la partie actuellement comprise dans l'unité de paysage Rue Butler. Ainsi, l'absence de lotissement a résulté en la création d'une zone n'ayant aucune parcelle de dimension typique, propice à l'implantation de bâtiments à vocation industrielle. Ainsi, l'ancien tracé de la rivière Saint-Pierre correspond aujourd'hui approximativement à la limite nord-est de l'unité de paysage Rue Butler.

Une parcelle industrielle, située au sud-est de la rue Wellington a également été incluse dans l'unité de paysage Rue Butler.

Unité de paysage 2.18 : Rue Butler		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Il n'y a pas de régularité dans la forme et la composition des îlots. L'orientation des bâtiments situés aux intersections est variable.	
	Parcellaire :	Aucune parcelle de base typique n'a été identifiée dans cette unité de paysage.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont isolés.	
	Marges :	Recul avant :	Quelques bâtiments de la rue Butler sont implantés sans marge de recul avant mais il n'y a pas de marge de recul typique.
		Latérale :	Aucune marge de latérale typique
		Arrière :	Aucune marge arrière typique
Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue sans pour autant créer des alignements réguliers.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Bâtiment à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Aucune
	Variante :	En raison du caractère hétérogène du type architectural présent dans cette unité de paysage, aucune variante n'a été identifiée.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
	Autre :	Aluminium, crépis	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	S.O.	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	acier	
Saillies :	Balcons :	S.O.	
	Escaliers :	Pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, carrée	

Unité de paysage 2.18 : Rue Butler		Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- 2660-2712, rue Mullins
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - L'unité de paysage Rue Bulter possède une certaine homogénéité, caractérisée par la présence d'un paysage industriel. - Une partie de la limite nord de l'unité de paysage, comprise entre les rues de Reading et de Rushbrooke, est une trace historique importante puisque qu'elle permet de lire l'ancien tracé de la rivière Saint-Pierre. Cette trace devrait être conservée. Actuellement, on remarque la conservation de certaines parcelles pour la création du parc Sammy-Hill. 		

Unité de paysage 3.1 :
Avenue de l'Église Est

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

L'avenue de l'Église est l'une des premières voies de circulation de l'aire de paysage Côte-Saint- Paul, avec la rue Saint-Patrick, à apparaître sur les cartes historiques. Le lotissement des terres situées de part et d'autre de l'avenue de l'Église a été effectué de façon indépendante. En 1861, sur la carte de Fortification Surveys, le côté nord de l'avenue de l'Église possède déjà quelques bâtiments, et ce principalement à l'ouest de la rue Laurendeau qui n'est pas encore tracée.

La nature commerciale de cette rue favorisera plusieurs transformations sur le parcellaire d'origine ainsi que sur les bâtiments construits initialement dont plusieurs seront reconstruits par la suite.

Unité de paysage 3.1 : Avenue de l'Église Est		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage sont orientés dans l'axe est-ouest. Ils possèdent deux faces bâties et n'ont pas de ruelle. Les bâtiments situés aux intersections sont orientés vers l'avenue de l'Église	
	Parcellaire :	Les caractéristiques des parcelles de base de cette unité de paysage n'ont pu être identifiées. Les dimensions de chaque parcelle sont variables.	
Implantation :	Mode :	Cette unité de paysage présente des bâtiments implantés de façon isolée, semi-détachée et contiguë	
	Marges :	Recul avant :	Variable. La dimension de la marge de recul avant varie de 0 à 15 mètres. Les marges de recul avant de plus de 6 mètres sont généralement consacrées aux bâtiments institutionnels, sauf dans quelques cas de bâtiments commerciaux qui utilisent la cour avant comme espace de stationnement.
		Latérale :	Varié selon la largeur de la parcelle et le type de bâtiment
		Arrière :	Aucune marge arrière typique.
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue. Elles respectent généralement un alignement régulier par série de bâtiments.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeubles à vocation mixte (4); immeubles à vocation commerciale (5); immeubles à vocation institutionnelle (6)
		Secondaire :	Maison urbaine (1.2); le duplex avec escalier intérieur (2.1); le duplex avec escalier extérieur (2.2); le triplex avec escalier extérieur (2.6); le multiplex (2.7); maison d'appartements (3.1)
	Variante :	La présence de parcelles plus larges que dans l'ensemble de l'arrondissement du Sud-Ouest amène la présence de légères variations par rapport aux types architecturaux de base. Par exemple, un multiplex est parfois jumelé à un triplex pour occuper toute la largeur de la parcelle. De même, plus de 2 logements sont parfois insérés dans les duplex avec escalier intérieur ou extérieur. Il faut noter la présence de plusieurs bâtiments dont les caractéristiques architecturales ne correspondent pas aux principaux types architecturaux identifiés. Finalement, plusieurs bâtiments sont implantés en fond de parcelle, à l'arrière d'un bâtiment ou non.	

Unité de paysage 3.1 : Avenue de l'Église Est		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille grise, à bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun
Couronnement (fausse mansarde; parapet & corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, acier; brique, pierre, bois, acier
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte, acier
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 50%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, vitrine
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- École (1561, avenue de l'Église) - Triplex (1715-1717, avenue de l'Église)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Sites du patrimoine : - Église Saint-Paul (1690, avenue de l'Église) - Ancien pensionnat Notre-Dame-du-Saint-Rosaire (1734, avenue de l'Église) - Ancien hôtel de ville de Côte Saint-Paul (1604, avenue de l'Église) - Poste d'incendie no. 22 (5505, rue Angers) - Résidences (1628-44 et 1646-54, avenue de l'Église)
	Lieux de culte :	- Église Saint-Paul (1690, avenue de l'Église)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui	
Principaux éléments à retenir		
- Cette unité de paysage possède un caractère hétérogène. Cependant, le prestige associé à l'avenue de l'Église		

a favorisé la construction de bâtiments de grande qualité architecturale.

- Outre certains bâtiments institutionnels, on remarque la présence de bâtiments revêtus de pierres à bossages ou avec oriel, généralement observés dans les secteurs à caractère bourgeois.
- L'absence d'une marge de recul avant est une caractéristique à encourager lors de la construction de nouveaux bâtiments, et ce, pour les bâtiments situés à l'est de la rue Angers. À l'ouest de cette rue, la domination des bâtiments exclusivement résidentiels favorise la conservation des marges de recul avant.

Unité de paysage 3.2 : Rue De Roberval

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

Cette unité de paysage est composée de plusieurs projets de lotissements différents qui ont tous en commun d'avoir été lotis et construits au début du XX^e siècle et d'avoir subi une mutation importante suite à l'aménagement de l'autoroute 15. À cet endroit, l'autoroute longe approximativement le parcours du chemin de fer du Grand Tronc dont la station de côte Saint- Paul, aujourd'hui démolie, se trouvait dans l'îlot situé entre les rues Laurendeau, Angers, De Roberval et Cabot.

Unité de paysage 3.2 : Rue De Roberval		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	<p>Cette unité de paysage possède deux orientations d'îlots différentes. À l'est de la rue Angers, les îlots sont orientés dans l'axe nord-sud. Ils possèdent trois faces bâties et les façades principales des bâtiments situés à l'intersection de la rue De Roberval sont orientées vers les rues York et Drake. À l'ouest de la rue Angers, les îlots sont orientés dans l'axe est-ouest. Ils possèdent trois faces bâties et peuvent contenir une ruelle. Il est à noter que l'îlot entre les rues Saint-Rémi et Laurendeau a été séparé de l'îlot situé à l'ouest de la rue Saint-Rémi lors du prolongement et de la restructuration de cette rue.</p>	
	Parcelle :	<p>La dimension des parcelles est variable mais on remarque une dominance, à l'est de la rue Angers, des parcelles dont la largeur est approximativement de 7,5 mètres. Cette largeur de parcelle est typique des lotissements de triplex du début du XX^e siècle. La profondeur typique des parcelles varie entre 38 et 41 mètres sauf à l'ouest de la rue Laurendeau et à l'est de la rue Drake, où les parcelles peu profondes sont probablement le résultat de la restructuration du tissu urbain pour la construction du tunnel Saint-Rémi ainsi que du boulevard De La Vérendrye.</p>	
Implantation :	Mode :	<p>La plupart des bâtiments sont implantés de façon contiguë, sauf entre les rues Laurendeau et Angers où l'implantation isolée ou semi-détachée est également fréquente.</p>	
	Marges :	Recul avant :	<p>Les marges de recul avant varient de 0 à 5,5 mètres.</p>
		Latérale :	<p>À l'est de la rue Angers, les bâtiments sont contigus et ne possèdent donc pas de marge latérale. À l'ouest de la rue Angers, les bâtiments sont contigus, semi-détachés ou isolés et leurs marges latérales sont de largeur variable.</p>
		Arrière :	<p>Les marges arrière varient généralement entre 18 et 25 mètres, sauf sur les parcelles dont la profondeur est atypique, notamment celles à l'ouest de la rue Laurendeau et à l'est de la rue Drake.</p>
Alignements :	<p>Les façades sont parallèles à la rue mais ne forment pas d'alignements réguliers.</p>		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	<p>Duplex avec escalier extérieur (2.2); triplex avec escalier intérieur (2.5) ; triplex avec escalier extérieur (2.6)</p>

		Secondaire :	Aucune.
	Variante :	Les bâtiments de la rue De Roberval, entre les rues Angers et Laurendeau, présentent des caractères architecturaux variés. Ces bâtiments peuvent donc représenter des types architecturaux différents que ceux mentionnés précédemment.	
Unité de paysage 3.2 : Rue De Roberval		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
Couronnement (fausse mansarde; parapet & corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, bois; acier, pierre, brique, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte	
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre	
	Garde-corps :	Bois, métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	0% à 50%	
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, carrée	
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun	
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun	
	Lieux de culte :	Aucun	
Typologies significatives :	Maisons de vétérans :	Aucune	
	Maisons de type « shoebox » :	1686, rue de Roberval	
	Maisons villageoises :	Aucune	
Secteurs significatifs			
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :			Non
Principaux éléments à retenir			
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage possède peu de caractère en raison notamment de la destruction d'une partie de son tissu urbain pour la construction de l'autoroute 15. - Le réaménagement de l'intersection de l'avenue de l'Église et du boulevard De La Vérendrye a conduit à la création d'un cul-de-sac sur la rue Drake, ce qui isole l'unité de paysage Rue De Roberval du tissu urbain de 			

Côte-Saint-Paul.

- Son paysage architectural possède peu de valeur patrimoniale, mais il représente les derniers vestiges d'un ancien noyau villageois qui devront être considéré lors de nouvelles interventions.

Unité de paysage 3.3 : Avenue de l'Église Ouest	Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
<p>Contexte de développement</p> <p>Cette unité de paysage est composée d'une portion de l'avenue de l'Église, l'une des plus anciennes voies de l'aire de paysage Côte-Saint-Paul. La restructuration du lien entre Saint- Henri et Côte-Saint-Paul, notamment par la construction du pont du boulevard Monk et la piétonisation de la passerelle Côte-Saint-Paul, a modifié le rôle de l'avenue de l'Église dans la structure urbaine. Autrefois lieu de passage obligé, l'achalandage de la portion de l'avenue de l'Église située entre les rues Saint-Patrick et Eadie a diminué, réduisant ainsi son rôle commercial, d'où la fermeture de plusieurs commerces et la spécialisation des autres dans des activités de nature plus industrielles. La construction de l'autoroute 15 a également perturbé la structure du paysage urbain.</p>	

Unité de paysage 3.3 : Avenue de l'Église Ouest		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage est composée d'îlots de forme et de taille diverses. Les îlots sont orientés dans l'axe est-ouest, possède deux ou trois faces bâties et n'ont pas de ruelle.	
	Parcellaire :	La forme et la dimension des parcelles sont variées. Les parcelles qui longent l'avenue de l'Église possèdent une certaine régularité mais aucune dimension typique n'a été identifiée.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont implantés de façon isolée, semi-détachée ou contiguë	
	Marges :	Recul avant :	Le long de l'avenue de l'Église, la marges avant varient entre 0 à 3,5 mètres mais de nombreuses exceptions sont présentes.
		Latérale :	Variable.
		Arrière :	Variable.
Alignements :	Hormis quelques exceptions, la plupart des façades sont parallèles à la rue. Les façades forment des alignements réguliers par groupe de bâtiments seulement.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation mixte (4); immeuble à vocation commerciale (5); immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Aucun.
	Variante :	Il n'y a pas de variante dans cette unité de paysage.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
Couronnement (fausse mansarde; parapet & corniche) :	Matériau :	acier, bois; pierre, brique	
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeau d'asphalte, acier	
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	0% à 30%	
Fenêtres :	Type :	Fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée, vitrine	

Unité de paysage 3.3 : Avenue de l'Église Ouest		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancienne banque (2100, avenue de l'Église)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Non
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage possède une grande hétérogénéité. - L'avenue de l'Église présente un caractère déstructuré, souvent marqué d'espaces libres et de ruptures de paysage. 		

**Unité de paysage 3.4 :
Parc Saint-Paul**

**Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul**

Contexte de développement

Le développement résidentiel situé au pourtour du parc Saint-Paul semble avoir été planifié dès les années 1870. Le tracé des rues de ce projet apparaît en pointillé sur la carte de Walling (1875). Cependant, la réalisation du projet lui-même semble s'être poursuivie sur une longue période. À titre d'exemple, le parc Saint-Paul, originellement nommé King-Edward, a été aménagé en 1907 alors qu'il est présent sur les plans de lotissement dès leur conception. Sur la carte de l'atlas Pinsonault (1907), peu de bâtiments semblent alors construits. Parmi les changements les plus importants entre le projet de lotissement et les caractéristiques physiques actuelles, nous pouvons identifier la modification de la dimension de plusieurs parcelles. Deux largeurs de parcelles sont dominantes en 1907, l'une étant le double de l'autre. La plus grande des deux largeurs de parcelles est aujourd'hui dominante.

Unité de paysage 3.4 : Parc Saint-Paul		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	La composition des îlots de cette unité de paysage est régulière. Les îlots sont orientés dans l'axe est-ouest. Ils possèdent une ruelle en « T » ou en « H » et quatre faces bâties. Seule la bande de parcelles située au nord de la rue Galt ne possède pas de ruelle. Les bâtiments situés aux intersections sont généralement orientés vers les rues nord-sud.	
	Parcellaire :	Les dimensions des parcelles de cette unité de paysage sont très variables. Une parcelle de base n'a pas été identifiée même si le lotissement dessiné sur la carte de 1907 (atlas Pinsonault) montre une grande régularité. En largeur, la taille des parcelles actuelles varie entre 7 et 17 mètres. En profondeur, elles mesurent entre 32 et 40 mètres sur les rues est-ouest et entre 23 et 30 mètres sur les rues nord-sud.	
Implantation :	Mode :	On retrouve à la fois des bâtiments contigus, jumelés ou isolés.	
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul qui mesurent entre 2,5 et 7 mètres sont dominantes. Sur la rue De Champigny, entre les rues Angers et Drake, les marges de recul avant sont plus grandes et mesurent entre 7 et 10 mètres.
		Latérale :	Variable. Lorsqu'il y a une marge latérale, elle est généralement inférieure à 5 mètres. Il existe cependant quelques exceptions.
		Arrière :	La plupart des marges arrière varient entre 14 et 20 mètres. Lorsqu'une rallonge arrière est présente, la marge peut alors être inférieure à 14 mètres. Il est à noter que sur les rues Angers et Drake, la marge arrière varie entre 0 et 10 mètres.
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et ne sont pas nécessairement alignées les unes aux autres.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier extérieur (2.2)
		Secondaire :	Maison de type « shoebox » (1.3); duplex surélevé (2.3); triplex avec escalier extérieur (2.6); maison d'appartements (3.1)
	Variante :	Le duplex avec escalier extérieur est présent sous plusieurs variantes. La première catégorie de variantes est due à des changements dans la composition architecturale des façades soit par la présence d'une saillie avant de deux niveaux sur l'un des deux alignements latéraux, soit par un changement horizontal des matériaux de revêtement de la façade entre le rez-de-chaussée et l'étage. La pierre est alors utilisée au rez-de-chaussée et la brique à l'étage. Les façades latérales conservent l'utilisation de la brique. La deuxième série de variantes est due à la présence d'un nombre différent de logements, généralement 3.	

Unité de paysage 3.4 : Parc Saint-Paul		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde; parapet & corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte; brique, pierre, acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeau d'asphalte, acier
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine avec imposte, à guillotine sans imposte, coulissante, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	-1555, rue LeCaron
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	- Église Lasalle Seventh Day Adventist (5611, rue Angers)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Typologie ponctuelle : - 1716, rue Leprohon
	Maisons de type « shoebox » :	Typologie ponctuelle : - 5838, rue Angers - 1470, rue Le Caron - 1752, rue Le Caron - 1758, rue Le Caron - 1474, rue Leprohon - 1570, rue Leprohon
	Maisons villageoises :	Typologie ponctuelle : - 1454, rue Galt

Unité de paysage 3.4 : Parc Saint-Paul		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui	
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - La présence d'une grande variation dans la largeur des parcelles et le mode d'implantation brise la régularité visuelle du paysage de cette unité. Cette rupture s'accroît au sud et à l'est du parc Saint-Paul. - Cependant, on remarque une certaine homogénéité due à la présence dominante d'un type architectural, le duplex avec escalier extérieur, et de la brique comme matériau de revêtement. - La grande profondeur des parcelles des rues est-ouest distingue cette unité de paysage de ses voisines. Cette profondeur de parcelle, peu utilisée pour l'implantation d'annexes, donne un avantage certain quant à la possibilité d'agrandissement arrière. 		

Unité de paysage 3.5 : Saint-Paul Ouest	Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
----------------------------------------------------	----------------------------------------------

Contexte de développement

Le lotissement de ce secteur a été effectué entre 1890 et 1907. Dès sa planification, ce projet de lotissement possède une structure très régulière. Cependant, les raccordements des rues est-ouest à la rue Briand n'étaient pas prévus au nord de la rue Jacques-Hertel. Cette situation a engendré des cul-de-sac où seules les ruelles permettent de faire les connexions. Ainsi, l'ouverture de la rue Briand et le raccordement de toutes les rues à celle-ci constituent un changement important dans le fonctionnement général du réseau artériel de l'unité de paysage Saint-Paul Ouest. Les îlots situés au sud de la rue De Maricourt, n'étaient pas non plus inclus dans le lotissement d'origine. Ces terres vierges ont permis la construction de plusieurs bâtiments institutionnels pour pallier aux besoins d'une population croissante.

Unité de paysage 3.5 : Saint-Paul Ouest		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage sont uniformément orientés dans l'axe est-ouest. Ils possèdent une ruelle en « H » et quatre faces bâties. Les bâtiments situés aux intersections sont orientés vers les rues nord-sud. Il faut cependant remarquer que les parcelles des bâtiments situés à l'est de la rue Briand font exception à cette organisation. De ce côté de la rue Briand, les îlots ne présentent pas une quatrième face bâtie et les bâtiments sont orientés vers les rues est-ouest. Les ruelles s'y terminent en « T ».	
	Parcellaire :	La parcelle de base de cette unité de paysage mesure approximativement 7,6 mètres en largeur et entre 20 et 26 mètres en profondeur, à l'exception des parcelles situées du côté sud du boulevard Desmarchais et au nord de la rue Le Caron qui mesurent plus de 30 mètres en profondeur. On retrouve plusieurs parcelles de taille différente, formées par le remembrement du parcellaire de base.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.	
	Marges :	Recul avant :	Varie de 2 à 5,5 mètres.
		Latérale :	Aucune.
		Arrière :	Les marges arrière varient entre 5 et 12 mètres. Dans plusieurs cas, une rallonge arrière diminue cette marge à moins de 5 mètres.
Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et forment des alignements réguliers.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier extérieur (2.2)
		Secondaire :	Triplex avec escalier extérieur (2.6); duplex avec escalier intérieur (2.1); maison d'appartements (3.1) Ponctuelle : Maison de vétérans (1.4); Duplex surélevé (2.3); Immeuble à vocation mixte (4); Immeuble à vocation commerciale (5)
	Variante :	Les principales variantes présentes dans cette unité de paysage résultent de la présence de plus de deux logements dans le duplex avec escalier extérieur. Il est alors possible de retrouver 1 logement au rez-de-chaussée et deux logements à l'étage ou deux logements par étage. On retrouve également une variante du duplex avec escalier intérieur implantée avec une marge de recul avant et avec porche d'entrée et balcon similaire à ceux du duplex avec escalier extérieur.	
Unité de paysage 3.5 :		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	

Saint-Paul Ouest		
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun
Couronnement (fausse mansarde; parapet & corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, acier; acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte, coulissante, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Bain Émard (6071, rue Laurendeau) - École (6161, rue Laurendeau) - Chalet du parc (1990, rue de Maricourt)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	<ul style="list-style-type: none"> - Église Holy Cross (1960, rue Jolicoeur) - Ancienne église méthodiste St. Paul (5991, rue Hadley) - Église La Transfiguration / Chapelle Saint-Josepha (2310, rue Denonville)

Unité de paysage 3.5 : Saint-Paul Ouest		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Immeubles significatifs (SUITE)			
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Typologie ponctuelle : - 1950, rue De Biencourt - 2035, rue De Maricourt - 5995-5997, rue Eadie - 5996, rue Eadie	
	Maisons de type « shoebox » :	Typologie ponctuelle : - 1955, rue Cardinal - 2191, rue Cardinal - 2200, rue Cardinal - 1821, rue De Biencourt - 2156, rue De Villiers - 2196, rue De Villiers - 2202, rue De Villiers - 1999, rue Denonville - 2217, rue Denonville - 2286, rue Denonville - 2012, rue Dubois - 5824, rue Eadie - 5830, rue Eadie	- 2034, rue Jacques-Hertel - 2177, rue Jacques-Hertel - 2183, rue Jacques-Hertel - 2234, rue Jacques-Hertel - 1871, rue Jolicoeur - 1877, rue Jolicoeur - 5729, rue Laurendeau - 1990, rue Le Caron - 2134, rue Le Caron - 2236, rue Le Caron - 2242, rue Le Caron - 2260, rue Le Caron
	Maisons villageoises :	Typologie ponctuelle : - 1871, rue Galt	
Secteurs significatifs			
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Non	
Principaux éléments à retenir			
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage possède une homogénéité relative principalement caractérisée par la présence d'un type architectural dominant, le duplex avec escalier extérieur, et d'une certaine régularité dans l'utilisation des matériaux de revêtement en façade, la brique, et de l'implantation des bâtiments. - Il est cependant à noter que plusieurs rénovations sur les bâtiments en diminuent la qualité architecturale puisque les matériaux de remplacement utilisés sont de qualité inférieure ou s'insèrent de façon inadéquate sur le bâtiment. Par exemple, l'installation d'une fenêtre rectangulaire dans une ouverture cintrée et la suppression de corniches en bois sont fréquentes dans cette unité de paysage. - Le regroupement de bâtiments à vocation institutionnelle au sud de la rue De Maricourt témoigne du lotissement tardif de ce secteur. 			

Unité de paysage 3.6 : Saint-Paul Est	Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Contexte de développement <p>Ce lotissement a été planifié entre 1907 et 1913 tel que l'on peut le voir sur la carte de l'atlas Goad. On y retrouve un tissu urbain similaire à l'unité de paysage Saint-Paul Ouest (3.5). Cependant, les réseaux artériels de ces deux unités de paysages sont légèrement décalés, ce qui introduit la perception d'une division. De plus, l'unité de paysage Saint-Paul Est possède des caractéristiques architecturales plus variées que sa voisine.</p>	

Unité de paysage 3.6 : Saint-Paul Est		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage possède une structure urbaine régulière composée d'îlots à 4 faces bâties et ruelle en « H ». Les îlots sont orientés dans l'axe est-ouest et les bâtiments situés aux intersections sont orientés vers les rues nord-sud.	
	Parcellaire :	Bien que cette unité de paysage ait été planifiée avec un parcellaire homogène, on y retrouve aujourd'hui des parcelles de tailles variées. La largeur des parcelles, qui est généralement uniforme par série de bâtiments, varie de 7 à 16 mètres. En profondeur, la variation est de 23 à 28 mètres.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments contigus ou semi-détachés sont dominants.	
	Marges :	Recul avant :	Varie de 1 à 6,5 mètres.
		Latérale :	Lorsqu'il y a une marge latérale, sa dimension varie de 1 à 6,5 mètres.
		Arrière :	Les marges arrière varient entre 9 et 13 mètres. Cependant, l'implantation des bâtiments situés du côté sud de la rue De Maricourt, entre les rues Angers et Drake, fait exception avec une marge arrière variant entre 4 et 8 mètres.
Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue. Elles forment généralement des alignements par segment de rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Aucune
		Secondaire :	Duplex surélevés (2.3); Triplex escalier intérieur (2.5), triplex escalier extérieur (2.6); Maisons d'appartements (3.1).
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome	
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte; brique, pierre, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte	
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte, coulissante, fixe	

	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Unité de paysage 3.6 : Saint-Paul Est		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Écoles Options I et II (1741, rue De Biencourt)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétérans :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Non
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage possède une certaine homogénéité architecturale et ce notamment en raison de l'alignement des façades des bâtiments et la présence dominante d'un même type architectural sur chaque segment de rue. - On remarque cependant la présence de bâtiments plutôt récents dont la qualité patrimoniale est généralement faible. 		

**Unité de paysage 3.7 :
Holy Cross**

**Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul**

Contexte de développement

Cette unité de paysage est typique des premiers lotissements pavillonnaires de l'après-guerre. Principalement destinés aux anciens combattants canadiens, ces habitations étaient financées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, alors appelée Société centrale d'hypothèques et de logement. Cette société avait un rôle actif dans la production de logements et a eu un impact important dans la promotion de la banlieue pavillonnaire comme modèle de développement urbain. Ce secteur a subi très peu de changements depuis sa construction.

Unité de paysage 3.7 : Holy Cross		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage possède des îlots à 3 ou 4 faces bâties sans ruelle. Les îlots sont orientés dans l'axe est-ouest. Les bâtiments situés aux intersections sont orientés vers les rues nord-sud sauf ceux situés à l'intersection de la rue Drake qui sont orientés vers les rues est-ouest.	
	Parcellaire :	Les dimensions des parcelles sont généralement homogènes par segment de rue. La largeur des parcelles varie de 12 à 15 mètres. La profondeur des parcelles est approximativement de 21 mètres sur les rues est-ouest et varie de 27 à 33 mètres sur la rue Angers.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont isolés.	
	Marges :	Recul avant :	La marge de recul avant varie de 2 à 7,5 mètres.
		Latérale :	Les marges latérales varient de 0,5 à 6 mètres.
		Arrière :	Les marges arrière varient généralement entre 4 et 10 mètres. Quelques bâtiments situés sur la rue Holy Cross, entre les rues Angers et Drake, font cependant exceptions et possèdent une marge arrière inférieure à 4 mètres.
Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et forment des alignements approximatifs sur chacun des segments de rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Maison de vétérans (1.4)
		Secondaire :	Duplex avec escalier extérieur (2.2).
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome	
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
	Revêtement léger :	Bois, aluminium (Maison de vétéran seulement)	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte; acier, brique, pierre, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeau d'asphalte, acier	
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois, pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 50%	
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte, coulissante, fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	

	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Unité de paysage 3.7 : Holy Cross		
		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Ensemble Rue Angers : - 5971, rue Angers - 6240, rue Angers - 5975, rue Angers - 6245, rue Angers - 5980, rue Angers - 6255, rue Angers - 5985, rue Angers - 6260, rue Angers - 5988, rue Angers - 6277, rue Angers - 5991, rue Angers - 6280, rue Angers - 5992, rue Angers - 6285, rue Angers - 6051, rue Angers - 6290, rue Angers - 6111, rue Angers - 6291, rue Angers - 6170, rue Angers - 6305, rue Angers - 6175, rue Angers - 6320, rue Angers - 6190, rue Angers - 6321, rue Angers - 6191, rue Angers - 6330, rue Angers - 6200, rue Angers - 6335, rue Angers - 6201, rue Angers - 6340, rue Angers - 6222, rue Angers - 6347, rue Angers - 6225, rue Angers - 6355, rue Angers - 6230, rue Angers - 6360, rue Angers - 6233, rue Angers - 6370, rue Angers
		Ensemble Rue Holy Cross : - 1400, rue Holy Cross - 1621, rue Holy Cross - 1405, rue Holy Cross - 1630, rue Holy Cross - 1420, rue Holy Cross - 1631, rue Holy Cross - 1425, rue Holy Cross - 1640, rue Holy Cross - 1450, rue Holy Cross - 1645, rue Holy Cross - 1430, rue Holy Cross - 1650, rue Holy Cross - 1431, rue Holy Cross - 1651, rue Holy Cross - 1470, rue Holy Cross - 1660, rue Holy Cross - 1480, rue Holy Cross - 1665, rue Holy Cross - 1490, rue Holy Cross - 1670, rue Holy Cross - 1500, rue Holy Cross - 1675, rue Holy Cross - 1520, rue Holy Cross - 1680, rue Holy Cross - 1533, rue Holy Cross - 1681, rue Holy Cross - 1540, rue Holy Cross - 1700, rue Holy Cross - 1555, rue Holy Cross
		Ensemble Rue Jolicoeur : - 1400, rue Jolicoeur - 1566, rue Jolicoeur - 1401, rue Jolicoeur - 1620, rue Jolicoeur - 1410, rue Jolicoeur - 1625, rue Jolicoeur - 1415, rue Jolicoeur - 1630, rue Jolicoeur - 1420, rue Jolicoeur - 1633, rue Jolicoeur - 1425, rue Jolicoeur - 1640, rue Jolicoeur

		<ul style="list-style-type: none"> - 1435, rue Jolicoeur - 1440, rue Jolicoeur - 1455, rue Jolicoeur - 1466, rue Jolicoeur - 1480, rue Jolicoeur - 1490, rue Jolicoeur - 1495, rue Jolicoeur - 1500, rue Jolicoeur - 1505, rue Jolicoeur - 1510, rue Jolicoeur - 1520, rue Jolicoeur - 1521, rue Jolicoeur - 1530, rue Jolicoeur - 1531, rue Jolicoeur - 1540, rue Jolicoeur - 1545, rue Jolicoeur 	<ul style="list-style-type: none"> - 1641, rue Jolicoeur - 1650, rue Jolicoeur - 1651, rue Jolicoeur - 1660, rue Jolicoeur - 1670, rue Jolicoeur - 1671, rue Jolicoeur - 1680, rue Jolicoeur - 1685, rue Jolicoeur - 1700, rue Jolicoeur - 1701, rue Jolicoeur - 1710, rue Jolicoeur - 1720, rue Jolicoeur - 1721, rue Jolicoeur - 1725, rue Jolicoeur - 1730, rue Jolicoeur - 1740, rue Jolicoeur - 1741, rue Jolicoeur
	Maisons de type « shoebox » :	Typologie ponctuelle : <ul style="list-style-type: none"> - 1455, rue Holy Cross - 1835, rue Holy Cross - 1428, rue Jolicoeur 	
	Maisons villageoises :	Aucune	
Secteurs significatifs			
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui	
Principaux éléments à retenir			
<ul style="list-style-type: none"> - Hormis la présence d'un groupe de bâtiments de type duplex avec escalier extérieur, du côté nord de la rue Holy Cross entre les rues Angers et Drake, cette unité de paysage constitue un ensemble particulièrement homogène. - Les habitations que l'on retrouve dans cette unité de paysage sont de composition simple et modeste mais elles reflètent bien les premières tentatives de banlieues pavillonnaires. 			

**Unité de paysage 3.8 :
Côte-des-Argoulets**

**Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul**

Contexte de développement

Ce secteur de Côte-Saint-Paul était autrefois compris à l'intérieur de la côte des Argoulets (Verdun). La construction du canal de l'Aqueduc de Montréal a cependant divisé le territoire de cette côte. La partie nord a alors été rattachée au territoire de la côte Saint-Paul. Le lotissement de cette unité de paysage a été planifié dès le début du XX^e siècle puisqu'il apparaît sur la carte de l'atlas Pinsonault de 1907. Il excluait cependant le territoire situé au nord de l'avenue Émard ainsi que celui situé au sud de l'avenue Clifford. Lors de leur développement, ces secteurs regrouperont plusieurs terrains à vocation publique ou récréative tels l'église Holy Cross et le parc Clifford. Il faut aussi noter la présence du parc D'Arcy-McGee qui est implanté à l'intérieur du lotissement originel mais dont l'aménagement est postérieur.

Unité de paysage 3.8 : Côte-des-Argoulets		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Même s'ils sont tous orientés dans l'axe est-ouest, les îlots de cette unité de paysage possèdent une structure variée. On remarque cependant que le lotissement originel comprenait deux parties distinctes. La première est comprise entre les avenues Clifford et Egan et possède des îlots avec ruelle en « T » et trois faces bâties. La troisième face bâtie est orientée vers la rue Angers. La deuxième partie du lotissement est comprise entre les avenues Woodland et Énard et possède des îlots avec ruelle en « I » et deux faces bâties. À la rencontre de ces deux parties, l'îlot situé entre les avenues Egan et Woodland ne possède aucune ruelle.	
	Parcellaire :	La parcelle de base de cette unité de paysage mesure approximativement 7,6 mètres en largeur et entre 23 et 26 mètres en profondeur selon les segments de rue. Cependant, on retrouve un grand nombre de lots formés par le remembrement de parcelles de base.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments contigus sont dominants. On retrouve également plusieurs bâtiments jumelés ainsi que quelques bâtiments isolés.	
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant varient entre 2 et 7,5 mètres. Elles sont généralement uniformes par segment de rue.
		Latérale :	Lorsque les bâtiments sont jumelés ou isolés, la marge latérale peut atteindre jusqu'à 7,5 mètres.
		Arrière :	Les marges arrière ne sont pas régulières dans toute l'unité de paysage.
Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et forment des alignements plus ou moins réguliers.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier extérieur (2.2); maison d'appartements (3.1)
		Secondaire :	Maison de type « shoebox » (1.3)
	Variante :	Le duplex avec escalier extérieur est également présent dans sa variante à trois logements.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome	
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte; acier, brique, pierre, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeau d'asphalte, acier	
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 50%	

Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte, coulissante, fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, carrée	
Unité de paysage 3.8 : Côte-des-Argoulets			Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Insertion contemporaine : 1955, rue Springland (6430, rue Haldey)	
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun	
	Lieux de culte :	- Église Notre-Dame-Porte-de-l'Aurore (1465, rue De Sève) - Église Cœur-Immaculé-de-Marie (6300, rue Laurendeau)	
	Maisons de vétérans :	Typologie ponctuelle : - 1845, rue D'Arcy-McGee - 6895, rue Hadley - 1545, avenue Egan - 6905, rue Hadley - 1555, avenue Egan - 6915, rue Hadley - 1860, avenue Egan - 6945, rue Hadley - 1511, avenue Émard - 6951, rue Hadley - 1605, avenue Émard - 6963, rue Hadley - 1705, avenue Émard - 6975, rue Hadley - 1735, avenue Émard - 6995, rue Hadley - 1745, avenue Émard - 1740, rue Springland - 1748, avenue Émard - 1698, avenue Woodland - 1780, avenue Émard - 1710, avenue Woodland - 1801, avenue Émard - 1730, avenue Woodland - 1720, avenue Woodland	
	Maisons de type « shoebox » :	Ensemble Rue D'Arcy-McGee : - 1870, rue D'Arcy-McGee - 1876, rue D'Arcy-McGee - 1882, rue D'Arcy-McGee Ensemble Avenue Egan : - 1565, avenue Egan - 1571, avenue Egan Ensemble Avenue Émard : - 1647, avenue Émard - 1653, avenue Émard Ensemble rue Hadley : - 6515, rue Hadley - 6521, rue Hadley - 6529, rue Hadley Ensemble 1 Rue Holy Cross : - 1714, rue Holy Cross - 1720, rue Holy Cross - 1726, rue Holy Cross Ensemble 2 Rue Holy Cross : - 1738, rue Holy Cross Ensemble 1 Rue Springland : - 1494, rue Springland - 1496, rue Springland - 1502, rue Springland - 1508, rue Springland	Typologie ponctuelle : - 1867, rue Allard - 1870, rue, Allard - 1828, rue D'Arcy-McGee - 1887, rue D'Arcy-McGee - 1899, rue D'Arcy-McGee - 1878, avenue Egan - 1636, avenue Émard - 1868, avenue Émard - 1922, avenue Émard - 1933, avenue Émard - 1949, avenue Émard - 6381, rue Hadley - 6537, rue Hadley - 6565, rue Hadley - 6575, rue Hadley - 6609, rue Hadley - 6635, rue Hadley - 6669, rue Hadley - 6603, rue Hadley - 1701, rue Holy Cross - 1715, rue Holy Cross - 1749, rue Holy Cross - 1461, rue Springland - 1539, rue Springland

		<p>Ensemble 2 Rue Springland :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1928, rue Springland - 1934, rue Springland <p>Ensemble 1 Avenue Woodland :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1530, avenue Woodland - 1536, avenue Woodland - 1542, avenue Woodland - 1548, avenue Woodland <p>Ensemble 2 Avenue Woodland :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1925, avenue Woodland - 1931, avenue Woodland - 1937, avenue Woodland 	<ul style="list-style-type: none"> - 1716, rue Springland - 1824, rue Springland - 1851, rue Springland - 1925, rue Springland - 1485, avenue Woodland - 1626, avenue Woodland - 1628, avenue Woodland - 1658, avenue Woodland - 1721, avenue Woodland - 1754, avenue Woodland - 1774, avenue Woodland - 1834, avenue Woodland - 1905, avenue Woodland 1911, avenue Woodland
	Maisons villageoises :	Aucune	
Secteurs significatifs			
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Non	
Principaux éléments à retenir			
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage possède une homogénéité relative qui lui vient principalement de la présence de deux types architecturaux dominants ayant des caractéristiques similaires à l'égard de la composition de la façade. Celle-ci est généralement symétrique et composée de trois travées verticales. Cependant, la présence de types de fenêtres différents, d'escaliers extérieurs ainsi que l'irrégularité des marges latérales marquent les principales différences. - Il est à noter que les bâtiments situés sur le pourtour du parc Clifford possèdent des caractéristiques qui peuvent être distinctes, notamment ceux implantés le long de la rue Hadley qui sont pour la plupart isolés. 			

Unité de paysage 3.9 :**Boulevard De La Vérendrye****Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul****Contexte de développement**

La construction de l'aqueduc de Montréal a été amorcée en 1853 et donc avant le début du lotissement des terres de la côte Saint-Paul. Situé sur la périphérie de cette côte, l'aqueduc deviendra la limite des différents projets de lotissement qui y seront construits. Cependant, la plupart de ces lotissements ne prévoyaient pas de front bâti au canal de l'Aqueduc. Le boulevard De La Vérendrye apparaît seulement sur les cartes historiques à partir de 1907 (atlas Pinsonault). Bien que le boulevard soit complété au cours des années suivantes et que la circulation s'y accentue, une bande de parcelles continue n'y sera jamais planifiée. Par conséquent, le boulevard De La Vérendrye est aujourd'hui bordé par des bâtiments épars et un parc qui ne forment pas un paysage continu.

Unité de paysage 3.9 : Boulevard De La Vérendrye		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots, orientés dans l'axe nord-sud, sont de tailles et de formes variées. La plupart des bâtiments sont orientés vers le boulevard De La Vérendrye sauf les pavillons du parc Drake et l'édicule de la station de métro Jolicoeur.	
	Parcellaire :	Les parcelles sont de tailles et de formes variées.	
Implantation :	Mode :	Sans caractérisation.	
	Marges :	Recul avant :	Sans caractérisation.
		Latérale :	Sans caractérisation.
		Arrière :	Sans caractérisation.
Alignements :	Sans caractérisation.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Aucune.
		Secondaire :	Immeubles d'appartement (3); immeuble à vocations institutionnelle (7)
	Variante :	Sans caractérisation.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome	
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige, blanche/jaune	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	acier, acier, brique, pierre, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente	acier	
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, coulissante, fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée, vitrine	

Unité de paysage 3.9 : Boulevard De La Vérendrye		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette portion du boulevard De La Vérendrye possède un paysage peu qualifié, composé de bâtiments diversifiés qui possèdent une faible relation avec ce boulevard. - L'orientation des bâtiments vers les autres rues accroît la perception du boulevard De La Vérendrye comme un axe routier à grande vitesse. - Le réaménagement du boulevard et de ses abords devrait être envisagé. - Le boulevard des Trinitaires, situé à proximité, constitue un bon exemple de boulevard urbain intégré à son environnement. 		

**Unité de paysage 3.10 :
Terre De Sève Sud**

**Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul**

Contexte de développement

Cette unité de paysage est typique des premiers lotissements pavillonnaires de l'après-guerre. Principalement destinées aux anciens combattants canadiens, ces habitations étaient financées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, alors appelée Société centrale d'hypothèques et de logement. Cette société avait un rôle actif dans la production de logements et a eu un impact important dans la promotion de la banlieue pavillonnaire comme modèle de développement urbain. Ce secteur a subi très peu de changement depuis sa construction.

Unité de paysage 3.10 : Terre De Sève Sud		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots sont orientés dans l'axe nord-sud. Ils possèdent une ruelle en « H » et 2 faces bâties. Il est à noter que malgré la présence d'une ruelle en « H » qui forme généralement 4 faces bâties, tous les bâtiments de cette unité de paysage sont orientés vers les rues nord-sud (boulevard Monk et rue Allard).	
	Parcellaire :	Il s'agit d'un parcellaire régulier, formé de parcelles dont les dimensions sont d'environ 13 mètres en largeur et 25 mètres en profondeur. Les parcelles situées sur les têtes d'îlot possèdent des dimensions légèrement différentes, soit 12 mètres en largeur et 27 mètres en profondeur.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont isolés.	
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant mesurent entre 4,5 et 6 mètres
		Latérale :	Les marges latérales mesurent entre 0,5 et 3 mètres.
		Arrière :	Sauf exception, les marges arrière varient entre 8 et 12 mètres.
Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et forment des alignements irréguliers.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Maison de vétérans (1.4)
		Secondaire :	Aucune
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée dans cette unité de paysage.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome	
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
	Revêtement léger :	Bois, aluminium (Maison de vétéran seulement)	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	acier, acier, brique, pierre, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte, acier	
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, carrée	

Unité de paysage 3.10 : Terre De Sève Sud		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul		
Immeubles significatifs				
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun		
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun		
	Lieux de culte :	Aucun		
Typologies significatives :	Maisons de vétérans :	Ensemble Rue Beaulieu : - 6940, rue Beaulieu - 6950, rue Beaulieu - 6966, rue Beaulieu - 6980, rue Beaulieu - 6995, rue Beaulieu - 7000, rue Beaulieu - 7022, rue Beaulieu - 7034, rue Beaulieu - 7056, rue Beaulieu - 7070, rue Beaulieu - 7090, rue Beaulieu - 7100, rue Beaulieu - 7110, rue Beaulieu - 7120, rue Beaulieu - 7126, rue Beaulieu - 7134, rue Beaulieu - 7142, rue Beaulieu - 7150, rue Beaulieu - 7168, rue Beaulieu - 7180, rue Beaulieu - 7200, rue Beaulieu	Ensemble Boulevard Monk : - 6945, boulevard Monk - 6952, boulevard Monk - 6964, boulevard Monk - 6967, boulevard Monk - 6980, boulevard Monk - 6981, boulevard Monk - 7000, boulevard Monk - 7001, boulevard Monk - 7020, boulevard Monk - 7025, boulevard Monk - 7030, boulevard Monk - 7033, boulevard Monk - 7050, boulevard Monk - 7055, boulevard Monk - 7070, boulevard Monk - 7075, boulevard Monk - 7091, boulevard Monk - 7100, boulevard Monk - 7101, boulevard Monk - 7109, boulevard Monk - 7110, boulevard Monk - 7117, boulevard Monk - 7120, boulevard Monk - 7125, boulevard Monk - 7130, boulevard Monk - 7133, boulevard Monk - 7138, boulevard Monk - 7141, boulevard Monk - 7144, boulevard Monk - 7150, boulevard Monk - 7153, boulevard Monk - 7160, boulevard Monk - 7167, boulevard Monk - 7181, boulevard Monk	
		Maisons de type « shoebox » :	Aucune	
		Maisons villageoises :	Aucune	
Secteurs significatifs				
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui		

Principaux éléments à retenir

- Cette unité de paysage constitue un ensemble particulièrement homogène.
- Les habitations que l'on y retrouve sont de composition simple et modeste mais elles reflètent bien les premières tentatives de banlieues pavillonnaires. Cependant, les bâtiments possèdent peu de qualité architecturale.

**Unité de paysage 3.11 :
Terre De Sève Nord (a, b et c)****Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul****Contexte de développement**

Le projet de lotissement résidentiel de la terre De Sève prend naissance en 1899 lorsque J.-U. Émard achète cette terre avec ses associés de « La Compagnie des Terrains de Banlieue » (Ville de Montréal, 1983). Ce projet, typique des lotissements de l'époque avec ses ruelles en

« H », est l'un des seuls de la Côte-Saint-Paul, avec celui du parc Saint-Paul, à prévoir un espace public en son cœur, le parc Garneau. Il comble ainsi les besoins en espace vert de Ville Émard que le parc Angrignon bonifiera dans les années 1920. Le construction du lotissement prendra cependant du temps à se réaliser. Ainsi les parcelles situées au sud de l'unité de paysage seront aménagées avec des types de bâtiments parfois différents de celles situées au nord. De même, certaines parties du projet de lotissement de la terre De Sève ont été séparées de cette unité de paysage car leur transformation progressive a favorisé l'apparition de caractéristiques distinctives. C'est notamment le cas du boulevard Monk au nord de la rue Allard en raison de sa vocation commerciale (unité 3,15) et des parcelles construites avec des habitations pour les vétérans sur la rue Beaulieu et le boulevard Monk (unité 3.10), d'où la forme irrégulière de l'unité de cette unité de paysage.

Unité de paysage 3.11 : Terre De Sève Nord (a, b et c)		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots sont réguliers. Ils sont orientés dans l'axe nord-sud. Ils possèdent une ruelle en H et quatre faces bâties. Les bâtiments situés aux intersections sont principalement orientés vers les rues est-ouest sauf ceux situés du côté est de la rue Briand qui sont orientés principalement vers cette rue.	
	Parcellaire :	Cette unité de paysage est formée d'un parcellaire relativement régulier. Les dimensions des parcelles sont approximativement de 7 à 8 mètres en largeur et de 25 mètres en profondeur. Cependant, les parcelles situées du côté est de la rue Briand sont généralement plus larges et mesurent entre 9 et 10 mètres. On retrouve plusieurs parcelles de largeur plus élevée réparties sur l'ensemble du territoire de cette unité de paysage.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus	
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant mesurent généralement entre 2,5 et 4 mètres.
		Latérale :	Aucune.
		Arrière :	Les marges arrière varient de 5 à 12 mètres. La présence d'une rallonge arrière amène parfois une réduction complète de la marge. Les bâtiments situés le long des rues est-ouest possèdent régulièrement une marge arrière inférieure à 5 mètres.
Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et forment des alignements approximatifs.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier extérieur (2.2)
		Secondaire :	maison de type «shoebox » (1.3); maison de vétéran (1.4); duplex surélevé (2.3); multiplex (2.7); maisons d'appartement (3.1).
	Variante :	Les deux principales variantes sont l'implantation en fond de parcelle pour les maisons de type «shoebox » et la présence de la fonction commerciale au rez-de-chaussée pour quelques bâtiments situés en coin de rue. Ces derniers immeubles à vocation mixte (4) sont généralement issus de la transformation des types architecturaux de base.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome	
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige, blanche/jaune	
	Revêtement léger :	Clin de bois ou aluminium (maisons de vétéran seulement)	
Couronnement (fausse mansarde,	Matériau :	Bardeau d'asphalte, acier; acier, brique, pierre, bois	

parapet et corniche) :													
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeau d'asphalte, acier											
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre											
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton											
	Garde-corps :	Métal											
Unité de paysage 3.11 : Terre De Sève Nord (a, b et c)		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul											
Caractéristiques architecturales des bâtiments (SUITE)													
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte											
	Matériau :	Bois, aluminium											
	Vitrage :	5% à 50%											
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante, fixe											
	Matériaux :	Bois, aluminium											
	Proportions :	Verticale, carrée											
Immeubles significatifs													
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun											
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun											
	Lieux de culte :	Aucun											
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Typologie ponctuelle : - 6214, rue Briand - 6424, rue Briand - 6534, rue Briand - 6816, rue Briand - 6969, rue Briand											
	Maisons de type « shoebox » :	<table border="0"> <tr> <td>Ensemble 1 Rue Beaulieu: - 5658, rue Beaulieu - 5664, rue Beaulieu</td> <td>Typologie ponctuelle : - 6114, rue Beaulieu - 6316, rue Beaulieu</td> </tr> <tr> <td>Ensemble 2 Rue Beaulieu: - 6044, rue Beaulieu - 6050, rue Beaulieu</td> <td>- 6570, rue Beaulieu - 6846, rue Beaulieu</td> </tr> <tr> <td>Ensemble 1 Rue Briand: - 6542, rue Briand - 6550, rue Briand - 6556, rue Briand</td> <td>- 6011, rue Briand - 6206, rue Briand - 6448, rue Briand - 6601, rue Briand - 6631, rue Briand</td> </tr> <tr> <td>Ensemble 2 Rue Briand: - 6822-6844, rue Briand - 6828-6830, rue Briand</td> <td>- 6711, rue Briand - 6823, rue Briand - 6841, rue Briand</td> </tr> <tr> <td>Ensemble 3 Rue Briand: - 6864, rue Briand - 6870, rue Briand - 6878, rue Briand</td> <td>- 6883, rue Briand - 6889, rue Briand - 6916, rue Briand - 6951, rue Briand</td> </tr> <tr> <td>Ensemble 4 Rue Briand: - 6907, rue Briand - 6915, rue Briand - 6921, rue Briand</td> <td>- 6952, rue Briand - 6958, rue Briand - 6988, rue Briand - 6865, boulevard Monk</td> </tr> </table>	Ensemble 1 Rue Beaulieu: - 5658, rue Beaulieu - 5664, rue Beaulieu	Typologie ponctuelle : - 6114, rue Beaulieu - 6316, rue Beaulieu	Ensemble 2 Rue Beaulieu: - 6044, rue Beaulieu - 6050, rue Beaulieu	- 6570, rue Beaulieu - 6846, rue Beaulieu	Ensemble 1 Rue Briand: - 6542, rue Briand - 6550, rue Briand - 6556, rue Briand	- 6011, rue Briand - 6206, rue Briand - 6448, rue Briand - 6601, rue Briand - 6631, rue Briand	Ensemble 2 Rue Briand: - 6822-6844, rue Briand - 6828-6830, rue Briand	- 6711, rue Briand - 6823, rue Briand - 6841, rue Briand	Ensemble 3 Rue Briand: - 6864, rue Briand - 6870, rue Briand - 6878, rue Briand	- 6883, rue Briand - 6889, rue Briand - 6916, rue Briand - 6951, rue Briand	Ensemble 4 Rue Briand: - 6907, rue Briand - 6915, rue Briand - 6921, rue Briand
Ensemble 1 Rue Beaulieu: - 5658, rue Beaulieu - 5664, rue Beaulieu	Typologie ponctuelle : - 6114, rue Beaulieu - 6316, rue Beaulieu												
Ensemble 2 Rue Beaulieu: - 6044, rue Beaulieu - 6050, rue Beaulieu	- 6570, rue Beaulieu - 6846, rue Beaulieu												
Ensemble 1 Rue Briand: - 6542, rue Briand - 6550, rue Briand - 6556, rue Briand	- 6011, rue Briand - 6206, rue Briand - 6448, rue Briand - 6601, rue Briand - 6631, rue Briand												
Ensemble 2 Rue Briand: - 6822-6844, rue Briand - 6828-6830, rue Briand	- 6711, rue Briand - 6823, rue Briand - 6841, rue Briand												
Ensemble 3 Rue Briand: - 6864, rue Briand - 6870, rue Briand - 6878, rue Briand	- 6883, rue Briand - 6889, rue Briand - 6916, rue Briand - 6951, rue Briand												
Ensemble 4 Rue Briand: - 6907, rue Briand - 6915, rue Briand - 6921, rue Briand	- 6952, rue Briand - 6958, rue Briand - 6988, rue Briand - 6865, boulevard Monk												

		Ensemble 5 Rue Briand : - 6999, rue Briand - 7005, rue Briand Ensemble Boulevard Monk : - 6895, boulevard Monk - 6901, boulevard Monk	- 6908, boulevard Monk
	Maisons villageoises :	Aucune	
Unité de paysage 3.11 : Terre De Sève Nord (a, b et c)		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Secteurs significatifs			
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui	
Principaux éléments à retenir			
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage est en large partie similaire à l'unité de paysage Ville Émard Nord (3.16). Les principales différences entre ces deux unités résident dans l'orientation vers une rue nord-sud pour les bâtiments situés aux intersections du côté est de la rue Briand ainsi que dans la présence du parc Gameau. - Il est à noter que le caractère homogène de cette unité de paysage diminue au fur et à mesure que l'on se dirige vers la sud en raison de la présence d'une plus grande proportion de bâtiments d'un type architectural non dominant et de la rupture de continuité dans l'implantation au sol. 			

**Unité de paysage 3.12 :
Terre Hudson**

**Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul**

Contexte de développement

La terre Hudon est le premier lotissement résidentiel planifié dans Ville Émard. C'est en 1872 que les rues et parcelles sont tracées. Cependant, il faudra attendre plusieurs années avant que le développement réel ne s'effectue. Ainsi, très peu de bâtiments sont représentés sur la carte de l'atlas Pinsonault en 1907.

Unité de paysage 3.12 : Terre Hudson		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage possède des îlots orientés dans l'axe nord-sud. Lors de la planification du lotissement, les îlots possédaient deux faces bâties et aucune ruelle. Aujourd'hui, le nombre de faces bâties ainsi que l'orientation des bâtiments situés aux intersections sont variables et les ruelles, présentes sur quelques îlots, sont de formes irrégulières.	
	Parcelle :	Le parcellaire de cette unité de paysage se distingue dans l'aire de paysage Côte-Saint-Paul par la profondeur de ses parcelles du côté ouest de la rue Hamilton. Celles-ci atteignent environ 47 mètres. À l'est de la rue Hamilton, les parcelles mesurent environ 35 mètres en profondeur. Les cartes anciennes montrent que la majorité des parcelles d'origine étaient plus large que les parcelles des unités de paysage voisines. À partir des parcelles présentes aujourd'hui, nous posons comme hypothèse que la parcelle de base du lotissement mesurait approximativement 18 mètres de largeur. Ainsi, lorsque divisée en deux, il en résulte des parcelles d'environ 9 mètres de largeur. Ces deux largeurs de parcelles correspondent à la majorité des parcelles de cette unité de paysage.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus, semi-détachés et isolés.	
	Marges :	Recul avant :	Varie de 1,5 à 6 mètres. Les marges de recul avant sont plus profondes dans le cas des bâtiments implantés en fond de parcelle. Elles atteignent alors entre 15 et 24 mètres.
		Latérale :	Les marges latérales varient entre 0 et 5,5 mètres. Les cas où l'on retrouve des marges latérales supérieures sont des exceptions. Les bâtiments isolés se retrouvent presque exclusivement sur les parcelles complètes, soit celles dont la largeur est d'environ 18 mètres.
		Arrière :	Les marges arrière de cette unité de paysage sont variables. Du côté ouest de la rue Hamilton, elles varient entre 18 et 32 mètres. Cette grande marge arrière permet l'implantation de bâtiments secondaire en fond de cour. Du côté est de la rue Hamilton de même que du côté ouest de la rue Beaulieu, les marges arrière varient généralement entre 10 et 20 mètres mais on y retrouve également des bâtiments implantés en fond de parcelles dont les marges arrière sont inférieures à 10 mètres.
Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue. Il n'y a pas d'alignement régulier des façades.		
Unité de paysage 3.12 :		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	

Terre Hudson		
Caractéristiques dominantes de l'unité (SUITE)		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale : Duplex avec escalier extérieur (2.2); maison d'appartements (3.1) Secondaire : Maison de type « shoebox » (1.3); triplex avec escalier extérieur (2.6); multiplex (2.7).
	Variante :	<p>Plusieurs variantes des types architecturaux de base sont présentes dans cette unité de paysage. Pour les duplex avec escalier extérieur, on remarque notamment la variation du nombre de logements ou la présence d'une porte cochère. De plus, pour les duplex avec escalier extérieur construits après les années 1920, la présence d'un changement horizontal dans les matériaux de revêtement et l'utilisation de fenêtres de proportion carrée ou horizontale est fréquente.</p> <p>La grande largeur des parcelles amène parfois la présence de bâtiments plus larges que les dimensions de base des types architecturaux. Ceci peut amener des changements dans le nombre d'alignements verticaux d'ouvertures.</p> <p>L'implantation en fond de parcelle est particulièrement fréquente pour les maisons de type « shoebox ».</p> <p>Une variante du duplex surélevé (2.3) est également présente. Cette variante possède un accès commun pour les deux logements. L'entrée est située à l'une des extrémités de la façade.</p>
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise, à bossage polychrome
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige, blanche/jaune
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, acier; acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeau d'asphalte, acier
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée, vitrine

Unité de paysage 3.12 : Terre Hudson		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun	
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun	
	Lieux de culte :	<ul style="list-style-type: none"> - Église anglicane St. Aidan (6250, rue Hamilton) - Église Saint-Jean-Bosco (2510, rue Springland) 	
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Typologie ponctuelle : <ul style="list-style-type: none"> - 6911, rue Beaulieu - 6995, rue Beaulieu - 6405, rue Hamilton - 6690, rue Hamilton - 6730, rue Hamilton - 7147, rue Hamilton 	
	Maisons de type « shoebox » :	Ensemble Rue Beaulieu : <ul style="list-style-type: none"> - 6347, rue Beaulieu - 6355, rue Beaulieu Ensemble 1 Rue Hamilton : <ul style="list-style-type: none"> - 6303, rue Hamilton - 6309, rue Hamilton Ensemble 2 Rue Hamilton : <ul style="list-style-type: none"> - 6950, rue Hamilton - 6960, rue Hamilton Ensemble 3 Rue Hamilton : <ul style="list-style-type: none"> - 7155, rue Hamilton - 7163, rue Hamilton - 7167, rue Hamilton 	Typologie ponctuelle : <ul style="list-style-type: none"> - 5781, rue Beaulieu - 5961, rue Beaulieu - 5971, rue Beaulieu - 5985, rue Beaulieu - 6427, rue Beaulieu - 6551, rue Beaulieu - 6570, rue Beaulieu - 6581, rue Beaulieu - 6899, rue Beaulieu - 6959, rue Beaulieu - 6969, rue Beaulieu - 7011, rue Beaulieu - 7029, rue Beaulieu - 7131, rue Beaulieu - 6833, rue Dumas - 5798, rue Hamilton - 5975, rue Hamilton - 6131, rue Hamilton - 6256, rue Hamilton - 6339, rue Hamilton - 6605, rue Hamilton - 6619, rue Hamilton - 6847, rue Hamilton - 6892, rue Hamilton - 6932, rue Hamilton - 7174, rue Hamilton - 7195, rue Hamilton - 7206, rue Hamilton - 2512, rue Raudot
	Maisons villageoises :	Aucune	

Unité de paysage 3.12 : Terre Hudson		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Non	
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Le parcellaire particulier de cette unité de paysage la différencie des unités de paysage voisines en raison de l'impact de la dimension des parcelles sur l'implantation et l'organisation des bâtiments. Ces parcelles, propices pour les maisons isolées, sont souvent inadéquates pour les types d'habitations urbaines de l'époque d'édification de cette unité de paysage (duplex, triplex, ...). Ainsi, plusieurs parcelles ont été subdivisées de façon indépendante, ce qui amène une grande hétérogénéité dans le parcellaire. - La parcelle type des duplex et triplex mesure généralement 7,6 mètres en largeur. Ainsi, la parcelle de 9 mètres offre la possibilité d'insérer une marge de recul latérale, une porte cochère ou d'élargir la composition générale du bâtiment. Cette unité de paysage possède donc plusieurs bâtiments qui forment des variantes des types architecturaux de base de l'arrondissement du Sud-Ouest. - Cette unité de paysage possède une certaine hétérogénéité due à la fois à la présence de plusieurs types architecturaux et à l'implantation variée des bâtiments, notamment l'implantation en fond de parcelle. 		

**Unité de paysage 3.13 :
Ville Émard Sud**

**Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul**

Contexte de développement

Le territoire de cette unité de paysage regroupe plusieurs terres agricoles dont les propriétaires étaient F.-H. Jarry, J. Henrichon, A. Aubertin ainsi que la Saint-Paul Land Compagny (Ville de Montréal, 1983). Ces terres ont été développées entre 1907 et 1913 car le lotissement résidentiel est dessiné sur les cartes de l'atlas Goad (1913). La construction résidentielle s'est effectuée progressivement du nord vers le sud. Ainsi, on remarque une modification graduelle des types architecturaux présents sans qu'une ligne nette puisse être tracée. Cette unité de paysage a subi peu de modifications après sa première édification.

Unité de paysage 3.13 : Ville Émard Sud		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots, orientés dans l'axe nord-sud, possèdent une ruelle en « H » et quatre faces bâties. Les bâtiments situés aux intersections sont orientés vers les rues est-ouest.	
	Parcellaire :	La parcelle de base de cette unité de paysage mesure environ 7,6 mètres en largeur et entre 20 et 30 mètres de profondeur selon les rues. Malgré que le parcellaire soit relativement régulier, les parcelles situées au sud sont souvent d'une largeur différente de celle de la parcelle de base.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus mais on retrouve aussi des bâtiments semi-détachés ou isolés sur les parcelles plus larges.	
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant varient entre 1,5 et 7 mètres. On retrouve également quelques bâtiments implantés en fond de parcelle qui possèdent donc une marge de recul avant supérieure.
		Latérale :	Les marges latérales sont variables.
		Arrière :	Les marges arrière varient entre 5 et 15 mètres.
Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue. L'alignement des façades est irrégulier sur plusieurs segments de rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier extérieur (2.2); maison d'appartements (3.1)
		Secondaire :	Maison de type « shoebox » (1.3); maison de vétérans (1.4); duplex surélevé (2.3)
	Variante :	<p>Cette unité de paysage présente une très grande diversité de types architecturaux ainsi que de variantes. L'implantation en fond de parcelle de certains bâtiments constitue l'une des caractéristiques des maisons de type « shoebox ».</p> <p>Il faut noter que la rue Allard présente plusieurs bâtiments à vocation mixte, souvent le résultat de la transformation du rez-de-chaussée.</p> <p>On remarque également la présence, cependant peu fréquente, de cottages, un type architectural non décrit dans cette étude et particulier à cette unité de paysage.</p> <p>De manière générale, la fenêtre verticale de proportion 1 largeur = ½ hauteur est relativement rare dans cette unité de paysage, même sur les duplex avec escalier extérieur, où elle est généralement l'ouverture de base. La fenêtre de proportion carrée ou légèrement horizontale est plus fréquente et ce, sur la plupart des types architecturaux.</p>	

Unité de paysage 3.13 : Ville Émard Sud		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise, à bossage polychrome
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige, blanche/jaune
Couronnement (fausse mansarde; parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, acier; acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte, acier
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Église Saint-Jean-Damascène (6105, rue Jogues)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	- Église Saint-Jean-de-Matha (2700, rue Allard)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Typologie ponctuelle : - 3220, rue Allard - 6988, rue Hurteau - 7150, rue D'Arçon - 7150, rue Hurteau - 6703, avenue De Montmagny - 6040, rue Jogues - 6710, avenue De Montmagny - 6050, rue Jogues - 6905, avenue De Montmagny - 6270, rue Jogues - 6905, avenue De Montmagny - 6335, rue Jogues - 6980, avenue De Montmagny - 6605, rue Jogues - 7015, avenue De Montmagny - 6913, rue Jogues - 6915, rue Dumas - 7035, rue Jogues - 6923, rue Dumas - 6860, rue Lacroix - 6955, rue Dumas - 6945, rue Lacroix - 6975-6977, rue Dumas - 6921, avenue Lamont - 6985, rue Dumas - 6880, rue Mazarin - 6995, rue Dumas - 6890, rue Mazarin - 7136, rue Dumas - 6920, rue Mazarin - 6930, rue Mazarin - 6940, rue Mazarin - 6945, rue Mazarin - 2808, rue Raudot

Commenté [1]: Maison construite en 1964, plans d'archives à l'appui à retirer de l'inventaire MAISON VÉTÉRAN

Commenté [2]: MODIFIER ANNEXE C aussi - AVISER JF BRISSON

		- 6940, rue Hurteau - 6984, rue Hurteau	- 2850, rue Raudot
Unité de paysage 3.13 : Ville Émard Sud		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Immeubles significatifs (SUITE)			
Typologies significatives (suite):	Maisons de type « shoebox » :	Ensemble de rue :	Typologie ponctuelle :
		Ensemble 1 Av. De Montmagny: - 6638, Av. de Montmagny - 6640, Av. de Montmagny Ensemble 2 Av. De Montmagny: - 6845, Av. De Montmagny - 6851, Av. De Montmagny - 6857, Av. De Montmagny Ensemble 3 Av. De Montmagny: - 6872, Av. De Montmagny - 6878, Av. De Montmagny Ensemble 4 Av. De Montmagny: - 6887, Av. De Montmagny - 6889, Av. De Montmagny Ensemble 1 Av. De Mont : - 6657, Av. De Mont - 6663, Av. De Mont Ensemble 2 Av. De Mont : - 6840, Av. De Mont - 6850, Av. De Mont Ensemble Rue Hurteau: - 6824, rue Hurteau - 6832, rue Hurteau Ensemble 1 Rue Jogues: - 5961, rue Jogues - 5967, rue Jogues Ensemble 2 Rue Jogues: - 6077, rue Jogues - 6083, rue Jogues Ensemble 3 Rue Jogues: - 6297, rue Jogues - 6303, rue Jogues - 6309, rue Jogues - 6315, rue Jogues Ensemble 4 Rue Jogues: - 6559, rue Jogues - 6565, rue Jogues Ensemble Rue Lacroix : - 6885, rue Lacroix - 6891, rue Lacroix Ensemble Rue Lamont : - 6976, rue Lamont - 6880, rue Lamont	- 6840, rue D'Aragon - 6930, rue D'Aragon - 6818, Av. De Montmagny - 6945, Av. De Montmagny - 6660, Av. De Mont - 6653, rue Dumas - 6833, rue Dumas - 6879, rue Dumas - 6939, rue Dumas - 6945, rue Dumas - 7142, rue Dumas - 6848, rue Hurteau - 6875, rue Hurteau - 6892, rue Hurteau - 5950, rue Jogues - 5991, rue Jogues - 6004, rue Jogues - 6059, rue Jogues - 6066, rue Jogues - 6224, rue Jogues - 6296, rue Jogues - 6332, rue Jogues - 6344, rue Jogues - 6369, rue Jogues - 6417, rue Jogues - 6529, rue Jogues - 6614, rue Jogues - 6638, rue Jogues - 6827, rue Jogues - 6841, rue Jogues - 6846, rue Jogues - 6880, rue Jogues - 6886, rue Jogues - 6925, rue Jogues - 7005, rue Jogues - 6661, rue Lacroix - 6677, rue Lacroix - 6824, rue Lacroix - 6859, rue Lacroix - 6866, rue Lacroix - 6884, rue Lacroix - 6652, rue Lamont - 6861, rue Lamont - 6882, rue Lamont - 6895, rue Lamont
	Maisons villageoises :	Typologie ponctuelle : - 6635, rue Mazarin	

Unité de paysage 3.13 : Ville Émard Sud		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Non	
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage possède un caractère relativement homogène. La rupture d'homogénéité est causée principalement par l'insertion de bâtiments isolés, implantés sur des parcelles plus larges que la parcelle de base de même que par les bâtiments implantés en fond de parcelle. Ces bâtiments brisent le rythme des perspectives visuelles qui sont créées par l'implantation régulière des autres bâtiments. - Pour sa part, la grande variété de types architecturaux présents est uniformisée par une composition symétrique des façades et une expression volumétrique et ornementale simple. Ainsi, malgré la différence de hauteur, l'absence ou la présence d'un escalier extérieur, la plupart des bâtiments appartiennent au même langage architectural. - Il est à noter que l'hétérogénéité s'accroît au fur et à mesure que l'on approche du boulevard des Trinitaires. 		

Unité de paysage 3.14 : Avenue Newman	Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Contexte de développement Cette unité de paysage ne fait pas partie du lotissement d'origine de Ville Émard. La conception de son tissu urbain a été effectuée à une date non identifiée, probablement au cours des années 1970 ou 1980. Son réseau de rues, composé de cul-de-sac, est notamment typique de cette période de développement.	

Unité de paysage 3.14 : Avenue Newman		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	La composition et l'orientation des îlots sont variables. On remarque cependant l'absence de ruelles dans l'ensemble de l'unité de paysage sauf au sud de la rue Fabien-Laberge où les ruelles desservent principalement les parcelles situées plus au sud, dans l'unité de paysage Ville Émard Sud (3.13). Il faut également remarquer la présence de rues en cul-de-sac.	
	Parcellaire :	Le parcellaire de cette unité de paysage est relativement irrégulier. Les dimensions des parcelles sont homogènes pour chacun des projets architecturaux qui y ont été aménagés. Ces dimensions varient de 9 à 12,5 mètres en largeur et de 26 à 30 mètres en profondeur. En raison de la présence de cul-de-sac, plusieurs parcelles possèdent des formes irrégulières. De même, les groupes de maisons en rangée situés au nord de l'avenue Newman possèdent des parcelles dont la largeur est inférieure aux dimensions citées précédemment.	
Implantation :	Mode :	La plupart des bâtiments sont semi-détachés.	
	Marges :	Recul avant :	La marge de recul avant varie de 0 à 9,5 mètres mais est généralement uniforme sur chacun des segments de rue.
		Latérale :	Les marges latérales varient de 0,5 à 5,5 mètres.
		Arrière :	Les marges arrière varient de 4 à 12 mètres. Les parcelles irrégulières des rues en cul-de-sac favorisent la présence de marges arrière supérieures à 12 mètres.
Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue sauf dans les culs-de-sac où le parallélisme est plus difficile à respecter. Les façades forment des alignements plus ou moins réguliers.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	La maison de ville (1.5)
		Secondaire :	Le duplex surélevé (2.3)
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée dans cette unité de paysage.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte; acier, brique, pierre, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeau d'asphalte	
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 70%	

Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, coulissante, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Unité de paysage 3.14 : Avenue Newman		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Non
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage est composée de plusieurs projets architecturaux différents, chacun constitué d'un groupe de bâtiments. - Malgré l'utilisation presque généralisée de la maison unifamiliale jumelée comme type architectural de base, chacun de ces projets architecturaux possède des caractéristiques physiques différentes. - La volumétrie générale, la couleur des matériaux de revêtement, les fenêtres ou la composition générale de la façade sont ainsi distinctes par groupe de bâtiments. Cependant, à l'intérieur de chacun des groupes, les caractéristiques architecturales sont homogènes. - Il est à noter que les bâtiments situés du côté est de l'avenue De Montmagny, au nord de la rue Jolicoeur, sont principalement des duplex en rangée et possèdent donc une composition différente des bâtiments décrits dans cette fiche. 		

**Unité de paysage 3.15 :
Boulevard Monk**

**Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul**

Contexte de développement

Le boulevard Monk fait partie du lotissement de la terre De Sève (unité 3.11), planifié en 1899. La construction des bâtiments s'est cependant effectuée un peu plus tard. La comparaison des cartes de l'atlas Pinsonault de 1907 et de l'atlas Goad de 1913 montre que la construction des bâtiments s'y opère principalement après 1907. Rapidement, plusieurs commerces s'implanteront sur cette portion du boulevard Monk de même que plusieurs institutions de Ville Émard, notamment l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, la maison de la culture Marie- Uguay, et la station de métro Monk.

Unité de paysage 3.15 : Boulevard Monk		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots, orientés dans l'axe nord-sud, ont été planifiés avec des ruelles en « H » et quatre faces bâties. Cependant, lors de leur aménagement final, plusieurs des parcelles situées sur les faces bâties nord et sud ont été orientées vers le boulevard Monk modifiant ainsi le schéma typique des îlots avec ruelle en « H ». Cette modification peut être expliquée par une préférence pour l'orientation des bâtiments situés aux intersections vers le plus fort potentiel de rentabilité commerciale.	
	Parcellaire :	La parcelle de base de cette unité de paysage mesure entre 7,5 et 8 mètres de largeur et approximativement 25 mètres en profondeur. Cependant, à plusieurs endroits, on remarque la fusion des parcelles de base afin de permettre la construction de bâtiments à vocation commerciale ou institutionnelle plus vastes.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.	
	Marges :	Recul avant :	L'alignement des bâtiments sur la ligne de lot avant est dominante sauf pour les bâtiments situés au nord de la rue Jacques-Hertel, où une marge de recul avant mesurant jusqu'à 2,5 mètres peut être présente. Il est à noter que quelques bâtiments commerciaux et institutionnels possèdent une marge de recul avant supérieure.
		Latérale :	Aucune
		Arrière :	Les marges arrière varient de 0 à 10 mètres. L'absence de marge arrière est principalement présente pour les immeubles à vocation mixte ou commerciale et ce, au niveau du rez-de-chaussée.
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et forment des alignements relativement réguliers.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation mixte (4); immeuble à vocation commerciale (5)
		Secondaire :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); triplex avec escalier intérieur (2.5); immeuble à vocation institutionnelle (6)
	Variante :	Les immeubles à vocation mixte peuvent être le résultat de la transformation des rez-de-chaussée des immeubles résidentiels (duplex avec escalier intérieur ou triplex avec escalier intérieur) pour l'insertion de l'activité commerciale.	

Unité de paysage 3.15 : Boulevard Monk		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise, à bossage polychrome
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige, blanche/jaune
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, acier, acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, vitrine
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (5959, boulevard Monk) - Résidence De Lévis (5940, boulevard Monk)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui	
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Malgré la présence de types architecturaux différents, cette unité de paysage est relativement homogène en raison de la régularité des implantations et de la continuité de la présence commerciale au rez-de-chaussée. - L'insertion de parcelles avec parc de stationnement aménagé sur rue ou à proximité vient cependant briser cette régularité. - La plupart des bâtiments sont sobres et dénudés d'ornementation sur cette artère commerciale. 		

**Unité de paysage 3.16 :
Ville Émard Nord**

**Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul**

Contexte de développement

Le lotissement de cette unité de paysage a été planifié en même temps que celui de l'unité de paysage Ville Émard Sud (3.13), soit entre 1907 et 1913. Cependant, la portion du projet urbain située dans Ville Émard Nord a été construite plus rapidement que celle située dans Ville Émard Sud. Ainsi, sur la carte de l'atlas Goad de 1913, près du tiers des bâtiments sont déjà présents au nord de la rue Springland alors que plus au sud, on retrouve seulement quelques bâtiments épars.

Unité de paysage 3.16 : Ville Émard Nord		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage, orientés dans l'axe nord-sud, possèdent une ruelle en « H » et quatre faces bâties. Les bâtiments situés aux intersections sont majoritairement orientés vers les rues est-ouest (rues Jacques-Hertel, Jolicoeur et Springland).	
	Parcellaire :	Le parcellaire de cette unité de paysage est régulier. La parcelle de base du lotissement mesure approximativement 7,6 mètres en largeur et entre 20 et 30 mètres en profondeur selon les segments de rue. Sur les rues est-ouest, les parcelles sont généralement plus larges et mesurent entre 7,5 et 9 mètres. Il est à noter que plusieurs parcelles ne correspondent pas aux dimensions de la parcelle de base.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus.	
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant varient généralement entre 2,5 et 5,5 mètres. Cependant, on retrouve des marges de recul à la fois plus grandes ou plus petites que ces dimensions.
		Latérale :	Aucune.
		Arrière :	Les marges arrière varient de 2 à 15 mètres.
Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et forment des alignements plus ou moins réguliers. La présence de bâtiments isolés ou implantés en fond de parcelle brise l'alignement des façades.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier extérieur (2.2).
		Secondaire :	Maison de type « shoebox » (1.3); maison de vétérans (1.4); duplex avec escalier intérieur (2.1); triplex avec escalier extérieur (2.6); maison d'appartements (3.1)
	Variante :	Le duplex avec escalier extérieur (2.2) est présent dans une diversité de compositions architecturales. Parmi les variantes du duplex avec escalier extérieur, les plus fréquentes sont : le duplex avec escalier extérieur asymétrique (variante 1) et le duplex avec escalier extérieur à trois logements (variante 2). On retrouve également une autre variante de ce duplex mais dont l'escalier est intérieur. Cette variante est associée au duplex avec escalier extérieur (2.2) plutôt qu'au duplex avec escalier intérieur (2.1) en raison de la présence d'une marge de recul avant, et d'un porche couvert et d'un balcon en façade. Sur la rue Jolicoeur, on retrouve des variantes de ces types architecturaux avec rez-de-chaussée commercial.	

Unité de paysage 3.16 : Ville Émard Nord		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome	
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige, blanche/jaune	
	Revêtement léger	Bois, acier (Maison de vétéran seulement)	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, acier; acier, brique, pierre, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte	
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante, fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, carrée	
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun	
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun	
	Lieux de culte :	<ul style="list-style-type: none"> - Église Church of Jesus Christ Apostolic (2725, rue Springland) - Église Saint-Jean-Damascène (6115, rue Jogues) 	
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Ensemble Rue Dumas : - 6540, rue Dumas - 6550, rue Dumas -	Typologie ponctuelle : - 6054, rue Dumas - 6560, rue Dumas - 6629, rue Dumas - 6065, rue Hurteau - 6075, rue Hurteau - 6104, rue Hurteau - 6545, rue Hurteau - 6569, rue Hurteau
	Maisons de type « shoebox » :	Ensemble 1 Rue Dumas : - 6224, rue Dumas - 6230, rue Dumas Ensemble 2 Rue Dumas : - 6258, rue Dumas	Typologie ponctuelle : - 5944, rue D'Arçon - 6017, rue D'Arçon - 6073, rue D'Arçon - 6221, rue D'Arçon

	<ul style="list-style-type: none"> - 6262, rue Dumas - 6268, rue Dumas - 6274, rue Dumas Ensemble 3 Rue Dumas : - 6599, rue Dumas - 6605, rue Dumas Ensemble 1 Rue Hurteau : - 5947, rue Hurteau - 5953, rue Hurteau Ensemble 2 Rue Hurteau : - 6060, rue Hurteau - 6068, rue Hurteau Ensemble 3 Rue Hurteau : - 6225, rue Hurteau - 6231, rue Hurteau Ensemble 4 Rue Hurteau : - 6256, rue Hurteau - 6262, rue Hurteau Ensemble 5 Rue Hurteau : - 6583, rue Hurteau - 6587, rue Hurteau Ensemble 6 Rue Hurteau : - 6594, rue Hurteau - 6600, rue Hurteau Ensemble 7 Rue Hurteau : - 6690, rue Hurteau - 6696, rue Hurteau - 6700, rue Hurteau Ensemble Rue Jolicoeur : - 3028, rue Jolicoeur - 3034, rue Jolicoeur Ensemble 1 Rue Mazarin : - 5931, rue Mazarin - 5937, rue Mazarin Ensemble 2 Rue Mazarin : - 5961, rue Mazarin - 5967, rue Mazarin Ensemble 3 Rue Mazarin : - 6225, rue Mazarin - 6231, rue Mazarin - 6237, rue Mazarin Ensemble 4 Rue Mazarin : - 6257, rue Mazarin - 6263, rue Mazarin Ensemble 1 Rue Springland : - 2812, rue Springland - 2820, rue Springland Ensemble 2 Rue Springland : - 3003, rue Springland - 3007, rue Springland - 3015, rue Springland - 3019, rue Springland 	<ul style="list-style-type: none"> - 6273, rue D'Arçon - 6279, rue D'Arçon - 6292, rue D'Arçon - 6322, rue D'Arçon - 6557, rue D'Arçon - 6602, rue D'Arçon - 5924, rue Dumas - 5925, rue Dumas - 5980, rue Dumas - 6044, rue Dumas - 6053, rue Dumas - 6065, rue Dumas - 6094, rue Dumas - 6120, rue Dumas - 6242, rue Dumas - 6296, rue Dumas - 6299, rue Dumas - 6305, rue Dumas - 6329, rue Dumas - 6521, rue Dumas - 6629, rue Dumas - 6009, rue Hurteau - 6023, rue Hurteau - 6035, rue Hurteau - 6009, rue Hurteau - 6023, rue Hurteau - 6035, rue Hurteau - 6080, rue Hurteau - 6104, rue Hurteau - 6110, rue Hurteau - 6230, rue Hurteau - 6280, rue Hurteau - 6329, rue Hurteau - 6348, rue Hurteau - 6423, rue Hurteau - 6625, rue Hurteau - 6656, rue Hurteau - 6701, rue Hurteau - 3012, rue Jacques-Hertel - 5948, rue Mazarin - 5962, rue Mazarin - 6008, rue Mazarin - 6026, rue Mazarin - 6040, rue Mazarin - 6085, rue Mazarin - 6242, rue Mazarin - 6268, rue Mazarin - 6298, rue Mazarin - 6322, rue Mazarin - 2807, rue Springland - 2831, rue Springland
	Maisons villageoises :	Aucune
Unité de paysage 3.16 : Ville Émard Nord		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul

Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Non
Principaux éléments à retenir	
<ul style="list-style-type: none"> - Malgré la présence de plusieurs types architecturaux différents, cette unité de paysage possède une certaine homogénéité visuelle en raison notamment de la présence dominante de la composition symétrique à trois travées verticales pour les façades ainsi que des bâtiments contigus de deux étages. 	

Unité de paysage 3.17 : Parc Angrignon	Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
---------------------------------------------------	----------------------------------------------

Contexte de développement

Le parc Angrignon a été créé en 1926 par les autorités municipales de la Ville de Montréal. Il s'appelait alors parc Crawford. Le parc ne comprenait à l'origine que sa portion sud-ouest. Le parc a été agrandi après la Seconde Guerre mondiale. Dès 1944, la Ville de Montréal projette la construction d'un zoo. Celui-ci sera conçu par la firme d'architecte McFadzean, Everly and Associates à la fin des années 1950 (Ville de Montréal, 1983). Le boulevard des Trinitaires sera aménagé en bordure du zoo en 1959. Des immeubles d'appartements seront construits le long de ce boulevard.

Unité de paysage 3.17 :
Parc Angrignon

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Outre le parc, cette unité de paysage n'est constituée que de têtes d'îlots. Une ruelle sépare la plupart de ces têtes du reste des îlots. Les bâtiments sont tous orientés vers le boulevard des Trinitaires.	
	Parcellaire :	Bien que la profondeur des parcelles soit relativement uniforme, 28 à 31 mètres, la largeur varie en fonction des projets architecturaux construits sur les têtes d'îlots.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont isolés. On retrouve cependant quelques bâtiments contigus à chacune des extrémités du boulevard des Trinitaires	
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant varient de 2,5 à 6 mètres. Seuls les bâtiments situés à l'intersection des boulevards De La Vérendrye et des Trinitaires possèdent une marge de recul avant supérieure.
		Latérale :	Les marges latérales varient de 2 à 8 mètres.
		Arrière :	La marge arrière varie de 0 à 8 mètres pour les bâtiments situés sur le côté nord du boulevard des Trinitaires.
Alignements :	Les façades sont parallèles au boulevard des Trinitaires. Elles forment des alignements plus ou moins réguliers.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble d'appartements (3.3)
		Secondaire :	Conciergerie (3.2)
	Variante :	Il n'y a pas de variante dans cette unité de paysage.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige, blanche/jaune	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, acier; acier, brique, pierre, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte	
Saillies :	Balcons :	Fibre de verre	
	Escaliers :	Pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, double avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 70%	
Fenêtres :	Type :	Coulissantes, à battants	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée	

Unité de paysage 3.17 : Parc Angrignon		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Station de métro Angrignon (3500, boulevard des Trinitaires)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Non
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - L'unité de paysage Parc Angrignon est composée de deux parties distinctes. Il y a d'abord le parc lui-même qui inclut les bâtiments de la ferme, de la station de métro Angrignon ainsi que d'autres bâtiments de service, puis il y a la bande de parcelles nord du boulevard des Trinitaires qui forme un front bâti à ce boulevard. - L'échelle et la nature des bâtiments qui longent le boulevard des Trinitaires répond particulièrement bien à la présence de l'ouverture formée par le parc. Ainsi, les deux parties de cette unité de paysage forme un ensemble urbain cohérent qui manque à l'unité de paysage boulevard De La Vérendrye dont la nature est similaire. - Les bâtiments de cette unité de paysage possèdent cependant un faible intérêt patrimonial 		

Unité de paysage 3.18 : Cabot	Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
<p>Contexte de développement</p> <p>Le développement essentiellement industriel de cette unité de paysage est étroitement lié à la construction du canal de Lachine (1821-1824) et à son élargissement entre 1841 et 1848. À la hauteur de l'écluse Saint-Paul, c'est William Parkin qui détient les droits sur le pouvoir hydraulique du canal de Lachine. Il creuse un canal d'amenée parallèle au canal de Lachine prenant sa source en amont de l'écluse Saint-Paul entre les rues Hadley et Angers actuelles, sur une emprise située entre les rues Saint-Patrick et Cabot. Cette nouvelle force motrice attire les industries liées à la métallurgie. Ce sont principalement des fabricants d'outils et d'accessoires qui s'établissent sur les deux rives du canal d'amenée d'eau, mais surtout sur une petite bande de terre située entre les deux canaux et formant une presqu'île. Des industries comme la fonderie Frothingham et Workman s'y installent vers 1860.</p> <p>Le canal d'amenée d'eau a depuis été remblayé et le secteur est en déclin depuis la fermeture du canal de Lachine à la navigation commerciale en 1959.</p>	
Unité de paysage 3.18 :	Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul

Cabot			
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	<p>Cette unité de paysage est composée d'îlots dont la forme, les dimensions et la disposition sont variables. Il en résulte un caractère hétérogène. Les îlots possèdent un nombre limité de parcelles.</p> <p>Ce secteur possède aussi une multitude de réseaux de voies qui le traversent et l'encerclent. Signalons l'autoroute 15, la voie d'accès au tunnel Saint-Rémi, les emprises ferroviaires ainsi que les voies piétonnes et cyclistes des parcs linéaires situées au sud et au nord de cette unité.</p>	
	Parcellaire :	Les parcelles de cette unité sont habituellement de grande taille et de dimensions variables.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont isolés.	
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant sont très variables (0 à 20 mètres).
		Latérale :	Variable.
		Arrière :	Variable.
Alignements :	On ne note aucun alignement des façades. Le parallélisme des bâtiments à la rue n'est pas nécessairement respecté.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Aucune.
	Variante :	Dans cette unité de paysage, on retrouve quelques rares bâtiments résidentiels dont les caractéristiques architecturales sont variables et qui ne correspondent pas nécessairement aux types architecturaux identifiés dans cette étude.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
	Autre :	Aluminium, crépis	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	S.O.	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte, acier	
Saillies :	Balcons :	Acier, fibre de verre, bois	
	Escaliers :	Pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Virage :	0% à 40%	
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée	

Unité de paysage 3.18 : Cabot		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Canadian Power Boat Ltd. (4000-4008, rue Saint-Patrick) - Clark Bell Factory (5000-5010, rue Saint-Patrick) - Crane Co. (3800-3826, rue Saint-Patrick et 2228-2250, rue Pitt) - Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation de sites (3705, rue Saint-Patrick) - Congoleum Canada Ltd. (3770, rue Saint-Patrick) - Liquid Carbonic Canadia Corp. (2110-2120, rue Cabot) - Sun Oil (3550-3552, rue Saint-Patrick)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - L'unité de paysage Cabot est composée majoritairement d'anciens bâtiments et complexes industriels de fort gabarit ayant des caractéristiques différentes selon le type de production. Favoriser la conversion des immeubles à vocation industrielle avec des fonctions compatibles à leurs caractéristiques architecturales. - La trame urbaine est composée d'un maillage large sans qu'il ait eu un découpage parcellaire standardisé. - On y retrouve surtout des bâtiments de faible hauteur, sauf pour quelques-uns qui ont une hauteur de 5 à 7 étages. - L'implantation avec marge de recul est presque généralisée dans ce secteur. 		

**Unité de paysage 3.19 :
William-Parkin**

**Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul**

Contexte de développement

Ce secteur qui faisait partie à l'origine de la côte Saint-Paul est l'un des premiers à connaître un développement à des fins résidentielles. Le projet de lotissement suit la construction, par William Parkin en 1855, d'un canal d'amenée ainsi que d'un bassin qui servent à l'exploitation du pouvoir hydraulique du canal de Lachine à l'approche de l'écluse Saint-Paul. Ce premier lotissement est identifiable sur la carte de Fortification Surveys de 1861. Selon la carte de l'atlas Goad de 1913, plusieurs des bâtiments étaient revêtus de bois et certaines parcelles étaient toujours inoccupées. Ces deux caractéristiques ont favorisé l'insertion de bâtiments industriels, ce qui a eu comme résultat la démolition de plusieurs bâtiments résidentiels, notamment sur les îlots situés entre les rues Cabot et Gladstone. La construction de l'autoroute 15 a contribué à isoler cette unité de paysage des quartiers résidentiels de Côte-Saint-Paul en favorisant les liens avec les secteurs industriels avoisinants le canal de Lachine.

Unité de paysage 3.19 : William-Parkin		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de l'unité de paysage William-Parkin sont de formes rectangulaires et sont orientés dans l'axe est-ouest. Ils ont principalement deux faces bâties et n'ont pas de ruelle.	
	Parcellaire :	Le parcellaire de cette unité de paysage a subi plusieurs modifications au cours de son développement. Par conséquent, la parcelle de base n'a pu être identifiée. De façon générale, les dimensions des parcelles sont variables et on observe un agrandissement de la taille des parcelles lorsque des bâtiments à vocation industrielle y sont présents.	
Implantation :	Mode :	Le mode d'implantation des bâtiments de cette unité de paysage est variable et peut être isolé, jumelé ou contigu.	
	Marges :	Recul avant :	La présence d'une marge de recul avant, qui mesure entre 0 et 4 mètres, est observée sur tous les bâtiments, résidentiels ou industriels.
		Latérale :	Il n'y a pas de régularité dans la présence et la dimension des marges latérales.
		Arrière :	Il n'y a pas de marge arrière typique pour toute l'unité de paysage.
Alignements :	À l'exception des bâtiments situés du côté nord de l'avenue Dunn, les façades sont parallèles à la rue et ne forment pas d'alignement entre elles. Les façades des bâtiments situés du côté nord de l'avenue Dunn sont perpendiculaires aux lignes de lot latérales.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Duplex avec escalier extérieur (2.2)
	Variante :	Dans cette unité de paysage, on retrouve une variante de la maison villageoise (1.1) avec pignon secondaire (variante 3). Cette maison villageoise avec pignon secondaire est un type architectural peu fréquent dans l'ensemble de l'arrondissement du Sud-Ouest. Il est ainsi peu codifié dans son mode de composition architectural. Plusieurs variations peuvent donc être présentes.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise	
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
	Autre :	Aluminium, crépis	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, acier, bois; acier, brique, pierre, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte, acier	
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte	

	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 50%
Unité de paysage 3.19 : William-Parkin		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Caractéristiques architecturales des bâtiments (SUITE)		
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancienne école (1611, rue Gladstone)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Typologie ponctuelle : - 1636, rue Gladstone - 1660, rue Gladstone - 4908, avenue Dunn - 4985, avenue Dunn
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Non
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Le développement industriel de cette unité de paysage ainsi que la construction de l'autoroute 15 qui a contribué à diviser cette unité de paysage du cœur de Côte-Saint- Paul, ont produit un paysage hétérogène de faible qualité architecturale. - Peu d'éléments architecturaux sont communs à l'ensemble des bâtiments. Favoriser la conversion des immeubles à vocation industrielle vec des fonctions compatibles à leurs caractéristiques architecturales. 		

Unité de paysage 3.20 : Dominion Textile		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Contexte de développement			
Le paysage bâti de l'unité de paysage Dominion Textile est le produit de divers facteurs de développement. Premièrement, le principal complexe industriel de cette unité de paysage a été érigé en 1908 pour la Mount Royal Spinning Wool Company. Le complexe a été acheté en 1919 par la Dominion Textile (Poitras et Bérubé, 2004). Ce complexe, aujourd'hui connu sous le nom de Dompark, a récemment été converti en lofts commerciaux dans la vague de revitalisation des équipements industriels qui bordent le canal de Lachine.			
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage est composée d'îlots de formes et de tailles diverses. Les îlots sont orientés dans l'axe est-ouest, possèdent deux ou trois faces bâties et n'ont pas de ruelle.	
	Parcellaire :	La forme et la dimension des parcelles sont variées. On remarque la présence d'une parcelle de base régulière le long de la rue Galt Crescent. Ces parcelles mesurent 24 mètres en largeur et 30 mètres en profondeur. Les parcelles qui longent l'avenue de l'Église possèdent une certaine régularité mais aucune dimension typique n'a été identifiée.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont implantés de façon isolée.	
	Marges :	Recul avant :	Variable.
		Latérale :	Variable.
		Arrière :	Variable.
Alignements :	Les façades ne forment pas d'alignements réguliers. La plupart des façades sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation industrielle (6).
		Secondaire :	Aucun.
	Variante :	Il n'y a pas de variante dans cette unité de paysage.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
	Autre :	Aluminium	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	acier; acier, brique, pierre, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte	
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois	
	Garde-corps :	Métal	

Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée, vitrine
Unité de paysage 3.20 : Dominion Textile		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Dompark (ancienne Mount Royal Spinning Wool Co. Ltd. et Dominion Textile) (5524-5530, rue Saint-Patrick)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage est dominée par la présence du complexe industriel Dompark, anciennement propriété de la Dominion Textile. - Son paysage architectural au caractère industriel n'est pas homogène. Favoriser la conversion des immeubles à vocation industrielle avec des fonctions compatibles à leurs caractéristiques architecturales et mettre en valeur les vestiges industriels significatifs. - La localisation stratégique de ce secteur, entre le pont du boulevard Monk et la passerelle de la Côte-Saint-Paul, en fait le point d'entrée principal de l'aire de paysage Côte-Saint-Paul à partir du nord et du canal de Lachine. 		

Unité de paysage 3.21 : Rue Saint-Patrick Ouest		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul	
Contexte de développement			
Les premières traces de l'implantation industrielle dans cette unité de paysage apparaissent sur la carte de l'atlas Goad de 1913. Le développement de ce secteur est donc plus tardif que les autres unités de paysage industrielles de l'arrondissement du Sud-Ouest. Le parc Ignace- Bourget reçoit cette dénomination en 1959 mais sa date d'aménagement n'a pas été identifiée.			
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage sont de formes irrégulières et ne possèdent pas de ruelle.	
	Parcellaire :	La forme et les dimensions de ces parcelles de cette unité de paysage sont variables.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement isolés.	
	Marges :	Recul avant :	Variable.
		Latérale :	Variable.
		Arrière :	Variable.
Alignements :	Les façades ne forment pas d'alignement et la plupart d'entre elles ne sont pas parallèles à la rue. Les façades sont plutôt perpendiculaires aux lignes de lot latérales.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Immeuble à vocation institutionnelle (7) pour les bâtiments du parc Ignace-Bourget.
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
	Autre :	Aluminium	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	acier; acier, brique, pierre, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	acier	
Saillies :	Balcons :	S.O.	
	Escaliers :	Pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	0% à 50%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	

	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Unité de paysage 3.21 : Rue Saint-Patrick Ouest		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Non
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage possède un caractère hétérogène. - Les bâtiments à vocation industrielle qui s'y trouvent n'ont pas la qualité architecturale de plusieurs autres immeubles du même type de l'arrondissement du Sud-Ouest, notamment en raison de l'absence de la brique d'argile comme matériau de revêtement et d'une moins grande interaction avec l'espace public collectif. - Favoriser la conversion des immeubles à vocation industrielle avec des fonctions compatibles à leurs caractéristiques architecturales et mettre en valeur les vestiges industriels significatifs. 		

**Unité de paysage 3.22 :
Usine de filtration Atwater**

**Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul**

Contexte de développement

Cette unité de paysage est située sur une ancienne propriété des Sulpiciens de 80 acres achetée en 1854 par la Ville de Montréal pour l'établissement d'un réseau d'adduction, de traitement de l'eau et d'aqueduc. Les travaux ont été entrepris dès 1853 par le creusage d'un canal dont la prise d'eau est située dans le fleuve Saint-Laurent. Les premiers aménagements et installations, comprenant le canal et la station de pompage, ont été érigés en 1856 par l'ingénieur Thomas C. Keefer desquels il reste peu de vestiges.

Depuis lors, ce site a connu de perpétuels travaux de développement et de renouvellement de ses équipements. Les aménagements actuels sont le résultat des travaux entrepris en 1911 par la modernisation des installations de filtrage de l'usine et de l'agrandissement du canal ainsi que de la construction de l'usine de pompage actuelle par l'ingénieur Charles-J. Desbaillets en 1922. Ce dernier conçoit un bâtiment s'inspirant d'une villa palladienne qui donne un caractère distinctif aux installations de l'usine de filtration Atwater. Notons aussi la présence de galeries de filtres au milieu du site, de réservoirs souterrains et d'un magnifique portail réalisé dans le même langage architectural que la station de pompage.

Ce site était autrefois situé à l'intérieur des limites de la ville de Verdun. En 1986, des modifications ont été apportées aux limites afin que le site de l'usine de filtration Atwater soit inclus à l'intérieur du territoire de la ville de Montréal. Au sud-ouest des installations de l'usine de filtration, nous retrouvons un parc public, les installations de Rolls-Royce Canada ainsi que des bâtiments de la Ville de Montréal.

Caractéristiques dominantes de l'unité

Tissu urbain :	Îlots :	Les limites de cette unité de paysage correspondent aux périmètres irréguliers de son unique îlot. Pendant de longues années, il n'était occupé que par les installations de l'aqueduc de Montréal. Il s'agit donc d'un îlot sans parcellaire à usage unique.	
	Parcellaire :	Ne s'applique pas.	
Implantation :	Mode :	Bâtiments isolés à vocation utilitaire ou industrielle.	
	Marges :	Recul avant :	Marge de recul importante.
		Latérale :	Variable.
		Arrière :	Variable.
Alignements :	Aucun alignement des façades.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Aucune.
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.	

Caractéristiques architecturales des bâtiments

Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée
	Autre :	Aluminium, béton
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	acier
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	acier, cuivre
Saillies :	Balcons :	Pierre/béton

	Escaliers :	Pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Unité de paysage 3.22 : Usine de filtration Atwater		Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul
Caractéristiques architecturales des bâtiments (SUITE)		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 50%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine avec imposte, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Pavillon principal et pavillon nord-est de l'usine de filtration Atwater (3161, rue Joseph)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage est marquée par la présence de l'usine de filtration et de son architecture de style néo-Renaissance italienne. - L'immense parc du canal de l'Aqueduc crée un paysage particulier. 		

**Unité de paysage 4.1 :
Village Saint-Augustin**

**Aire de paysage 4
Saint-Henri**

Contexte de développement

Cette unité de paysage est principalement incluse à l'intérieur de ce qu'était autrefois la terre de Andrew Brewster. Celle-ci était approximativement délimitée par les rues Saint-Ferdinand, Rose-de-Lima, Notre-Dame Ouest et Saint-Ambroise. Elle a été coupée en deux portions lors de la construction de la voie ferrée du Grand Tronc en 1857. Peu de temps avant cette construction, soit en 1855, Andrew Brewster avait amorcé le lotissement d'une partie de sa terre. La vente des terrains de ce lotissement sera favorisée par la construction de la tannerie industrielle de l'Américain Edward Moseley en 1859, en bordure du canal de Lachine. Ainsi, dès les années 1860, une réelle petite communauté, le village Saint-Augustin, s'y installe. Les lots non vendus seront rachetés par un groupe d'investisseurs et le lotissement sera terminé dans les années 1870 par Maria Burke qui hérite des terrains à la suite du décès de son mari. Les parcelles situées sur la rue Doré, qui appartenaient à un autre lotissement, ont été partiellement démolies pour la réalisation du tunnel Atwater. Les bâtiments de l'îlot situé entre les rues Sainte-Émilie, Notre-Dame Ouest, Rose-de-Lima et Bérard ont quant à eux été démolis afin d'accueillir un bâtiment de plus grandes dimensions.

Unité de paysage 4.1 : Village Saint-Augustin		Aire de paysage 4 Saint-Henri		
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots n'ont pas de ruelles. L'orientation dominante des îlots est dans l'axe nord-sud. À l'origine, les îlots possédaient trois faces bâties. Ainsi, aucun bâtiment n'était orienté vers la rue Sainte-Émilie. La densification progressive du tissu a favorisé la transformation de ce schéma de base si bien qu'aujourd'hui, plusieurs bâtiments sont orientés vers la rue Sainte-Émilie. Pour cette raison, l'orientation dominante des bâtiments situés à l'intersection de la rue Sainte-Émilie est variable alors que les bâtiments situés aux intersections sur la rue Saint-Ambroise sont généralement orientés vers cette rue. De plus, la composition de certains bâtiments de coin accorde une importance semblable aux deux façades sur rue.		
	Parcellaire :	La parcelle de base de cette unité de paysage mesure approximativement 12 mètres en largeur et 27 mètres en profondeur. On retrouve cependant quelques parcelles atypiques de même que des parcelles qui sont le résultat d'un processus de fusion et de subdivision des parcelles de base.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments de cette unité de paysage sont généralement contigus.		
	Marges :	Recul avant :	0 à 4 mètres. Les marges de recul ne sont pas uniformes.	
		Latérale :	Bien que les bâtiments soient généralement contigus, certains bâtiments, en particulier sur la rue Saint-Augustin, sont implantés avec des marges latérales de dimensions variables.	
		Arrière :	Il n'y a pas de marge arrière typique. Les marges varient entre 7 et 21 mètres. Elles peuvent également être inférieures à 7 mètres lorsque les parcelles sont irrégulières, particulièrement sur les rues Maria, Sainte-Émilie et Bérard.	
Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue mais leur alignement est irrégulier.			
Unité de paysage 4.1 :		Aire de paysage 4 Saint-Henri		

Village Saint-Augustin		
Caractéristiques dominantes de l'unité (SUITE)		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale : Duplex avec escalier intérieur (2.1); triplex avec escalier intérieur (2.5); conciergerie (3.2) Secondaire : Maison villageoise à toit à deux versants (1.1, variante 1); duplex de trois étages (2.4); multiplex (2.7); immeuble à vocation institutionnelle (7)
	Variante :	<p>Il est fréquent que les duplex avec escalier intérieur possèdent plus de 2 logements et ce, notamment en raison d'une parcelle plus large que la parcelle typique du duplex ou de leur construction en série. Les portes sont alors généralement groupées.</p> <p>Les coins des bâtiments situés aux intersections des rues de cette unité de paysage sont parfois tronqués. Ce changement volumétrique peut amener des variantes dans la composition de la façade, notamment par la présence sur le coin tronqué d'une porte au rez-de-chaussée, d'un balcon à l'étage et parfois d'une tourelle au niveau du Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche). L'implantation de commerces dans ces bâtiments amène également la présence de vitrines mesurant de 2 à 3 mètres et disposées presque symétriquement sur la façade principale et la façade latérale. Un encadrement en bois ainsi qu'une corniche soulignent la présence des vitrines.</p> <p>En raison de l'absence de ruelle, les portes cochères sont fréquentes et sont généralement disposées à l'une des deux extrémités de la façade ou au centre.</p> <p>En raison de la faible marge de recul, plusieurs escaliers extérieurs qui permettent d'accéder au premier étage ne sont pas perpendiculaires à la façade Ils peuvent être parallèles à la façade ou présenter un angle. Seuls les multiplex dont la marge de recul est suffisante présentent un escalier extérieur droit.</p>
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
	Autre :	Revêtement de bois
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle, acier, bois; acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte, acier
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Bois, métal
Unité de paysage 4.1 :		Aire de paysage 4 Saint-Henri

Village Saint-Augustin		
Caractéristiques architecturales des bâtiments (SUITE)		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Insertion contemporaine (70, rue Rose-de-Lima) - Insertion contemporaine (3599, rue Saint-Ambroise) - Insertion contemporaine (3709-3719, rue Saint-Ambroise) - Maison Clermont (110, rue Saint-Augustin) - Maison villageoise (124, rue Rose-de-Lima) - Maison villageoise (109, rue Turgeon) - Maison villageoise (96, rue Saint-Augustin) - Maison villageoise (118-124-126, rue Saint-Augustin) - Maison villageoise (88, rue Saint-Augustin) - Multiplex (207-215, rue Bourget) - Multiplex (3721-3731, rue Sainte-Émilie) - Immeuble industriel (74, rue Turgeon) - Plex (250-258, rue Turgeon) -
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Typologie ponctuelle : <ul style="list-style-type: none"> - 120-122, rue Bourget - 147, rue Bourget - 3936, rue Sainte-Émilie
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Unité de paysage 4.1 :		Aire de paysage 4 Saint-Henri

Village Saint-Augustin

Principaux éléments à retenir

- L'unité de paysage Village Saint-Augustin possède un caractère hétérogène. Son lotissement de base semble avoir été planifié en fonction de la construction de maisons villageoises, ce qui implique généralement des parcelles relativement larges de plus de 10 mètres de largeur. Ainsi, comme plusieurs parcelles n'ont pas été érigées avec ce type d'habitation, les bâtiments construits ont dû s'adapter à ces terrains. Par exemple, les duplex et triplex, souvent construits sur des parcelles d'environ 7,5 mètres en largeur, peuvent inclure des logements supplémentaires. On retrouve plusieurs variantes qui montrent l'adaptation de certains types de bâtiments aux parcelles planifiées pour un type de bâtiment antérieur.
- Les rues Saint-Augustin et Bourget sont les plus anciennes de cette unité de paysage. Elles possèdent ainsi encore plusieurs maisons villageoises qui leur donnent un caractère patrimonial particulier. Cependant, en raison de la grande présence de bâtiments construits en bois, le taux de substitution des bâtiments semble avoir été plus élevé sur ces rues. Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type des maisons villageoises.
- Les caractéristiques principales de cette unité de paysage sont l'absence de marge de recul avant et l'utilisation du bois ou de la brique d'argile comme matériau de revêtement. La présence des composantes architecturales type du couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche), du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée.
- Il est à noter que les rénovations effectuées sur plusieurs bâtiments ont diminué leur qualité architecturale. Le remplacement des fenêtres par des modèles inadéquats, l'apparition de revêtements synthétiques ainsi que la suppression des corniches et des autres éléments décoratifs appauvrissent malheureusement le paysage bâti de cette unité. Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage.
- Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type des maisons villageoises.

**Unité de paysage 4.2 :
Rue Notre-Dame Ouest 2**

**Aire de paysage 4
Saint-Henri**

Contexte de développement

Jusqu'à la construction du canal de Lachine en 1825 et du pont Victoria (inauguré en 1860), la rue Notre-Dame Ouest, auparavant nommée chemin Saint-Joseph, était le chemin terrestre qui contournait les eaux tumultueuses du fleuve Saint-Laurent emprunté par les voyageurs pour atteindre Lachine, point de départ des voyages vers le nord et l'ouest, et aussi vers New York via un traversier. Jusqu'en 1820, on retrouvait des habitations sur le chemin Saint-Joseph jusqu'à la hauteur de la rue de la Montagne. Ensuite, le chemin traversait le village des Tanneries, embryon de la future ville de Saint-Henri.

Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, ce secteur a connu un développement résidentiel et industriel rapide faisant de la rue Notre-Dame Ouest la principale artère commerciale de ce lieu. De cette époque, il nous reste plusieurs édifices typiques de l'architecture commerciale montréalaise. Il est à noter que le prolongement de la rue Notre-Dame à l'ouest de la place Saint-Henri résulte d'une restructuration du trafic dans le secteur suite au lotissement du village Sainte-Marguerite et de la paroisse Saint-Zotique. Le tracé d'origine de la rue Notre-Dame rejoignait la rue Saint-Jacques à partir de la place Saint-Henri.

Unité de paysage 4.2 : Rue Notre-Dame Ouest 2		Aire de paysage 4 Saint-Henri	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Le tissu urbain de cette unité de paysage est composé d'îlots de formes et d'orientations variées. La plupart des îlots ne possèdent pas de ruelle et sont orientés dans l'axe nord-est / sud-ouest. Cependant, du côté sud de la rue Notre-Dame-Ouest entre les rues Saint-Augustin et Rose-de- Lima, on retrouve des îlots orientés dans l'axe nord-ouest / sud-est. Ce sont donc les têtes de ces îlots qui sont incluses dans cette unité de paysage. Les bâtiments situés aux intersections avec la rue Notre-Dame Ouest sont orientés vers celle-ci. Ceux situés aux intersections avec la rue Workman sont orientés de façon non uniforme.	
	Parcellaire :	Les parcelles de cette unité de paysage possèdent des formes et des dimensions irrégulières.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus.	
	Marges :	Recul avant :	La majorité des bâtiments de cette unité n'ont pas de marge de recul avant. Quelques bâtiments, notamment les stations-services, sont implantés en fond de parcelle afin de permettre la circulation véhiculaire.
		Latérale :	Aucune.
		Arrière :	Il n'y a pas de marge arrière typique dans cette unité de paysage.
	Alignements :	La plupart des façades sont alignées et parallèles à la rue.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation mixte (4).
		Secondaire :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); Triplex avec escalier intérieur (2.5); Conciergerie (3.2); Immeuble à vocation commerciale (5); immeuble à vocation institutionnelle (7)
	Variante :	Parmi les immeubles à vocation mixte, certains possèdent un couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) avec fausse mansarde. Pour les bâtiments implantés aux intersections, la vitrine de façade peut se prolonger sur la façade latérale sur une profondeur de 2 à 3 mètres. Les ouvertures du rez-de-chaussée ne sont habituellement pas alignées à celles des étages supérieurs. Les coins sont parfois tronqués.	

Unité de paysage 4.2 : Rue Notre-Dame Ouest 2		Aire de paysage 4 Saint-Henri
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille beige, à bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	acier, bois; ; acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Tôle à baguette
Saillies :	Balcons	Bois, fibre de verre
	Escaliers	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps	Bois, métal
Portes :	Type	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte
	Matériau	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 40%
Fenêtres :	Type	À guillotine sans imposte, fixe
	Matériaux	Bois, aluminium
	Proportions	Verticale, carrée, vitrine
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Cinéma Cartier (3990, rue Notre-Dame Ouest)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage possède une grande valeur patrimoniale notamment en raison de la richesse architecturale de plusieurs bâtiments commerciaux et l'homogénéité des gabarits et de l'implantation des édifices en bordure du trottoir. - Il faut cependant mentionner que plusieurs bâtiments ont été fortement altérés ou implantés en rupture de paysage. Ces transformations sont généralement malencontreuses pour le maintien de l'homogénéité architecturale. 		

- La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée.
- Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage.

Unité de paysage 4.3 : Lionel-Groulx

Aire de paysage 4 Saint-Henri

Contexte de développement

Cette unité de paysage doit son développement à plusieurs facteurs conjugués et répartis en deux périodes bien distinctes à travers le temps.

La première phase démarre durant la deuxième moitié du XIX^e siècle avec le lotissement résidentiel de ce secteur de Saint-Henri. En 1861, deux rues proposées apparaissent sur la Pocket Map of Montreal. Ces rues sont tracées sur la terre de Thomas Stayner qui s'étendait approximativement entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima au nord de la rue Notre-Dame Ouest. Ce premier lotissement ne sera pas construit. Il faut attendre les années 1870 pour voir le projet de lotissement qui a donné naissance aux rues actuelles apparaître. Ce projet de lotissement suivra en partie le tracé des rues Workman et Delisle déjà présentes à l'est de l'avenue Atwater. L'église Saint-Irénée sera construite en 1908.

La deuxième phase de développement débute au début des années 1960, alors que la Ville de Montréal effectue plusieurs projets de rénovation urbaine. Après cette vague de construction de logements, d'autres suivront avec des objectifs davantage axés sur la mixité sociale. La rénovation urbaine touchera principalement le secteur situé entre la rue Rose-de-Lima et le chemin de la Station qui verra son tissu urbain complètement restructuré. L'enlèvement des voies ferrées du *Canadien National*, à la fin des années 1970, survient au même moment que la construction de la station de métro Lionel-Groulx qui donne son nom à cette unité de paysage et qui est située sur le site de l'ancienne emprise ferroviaire.

Unité de paysage 4.3 : Lionel-Groulx		Aire de paysage 4 Saint-Henri	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage est composée d'îlots dont la forme, les dimensions et l'orientation sont variables. Nous constatons une grande variété de types d'îlots à l'échelle du quartier, mais une grande unité domine à l'intérieur de chacun. Nous retrouvons deux grands types d'îlots, soit des îlots de type moderne pour les projets domiciliaires des années 1970 et pour la station de métro Lionel-Groulx, soit des îlots composés du découpage parcellaire d'origine. La majorité des îlots ne possèdent pas de ruelles. L'orientation des bâtiments situés aux intersections est variable.	
	Parcellaire :	On retrouve deux types de parcelle dans cette unité de paysage. Le premier type est celui des parcelles d'origine. La parcelle de base de ce type mesure approximativement 9 mètres de largeur et 21 mètres de profondeur. Elles sont situées sur les rues Workman et Delisle, de part et d'autre de l'avenue Greene. Le second type regroupe les parcelles issues de la restructuration du tissu urbain. Ces parcelles sont de formes et de dimensions variables.	
Implantation :	Mode :	Il n'y a pas de mode d'implantation typique. Les bâtiments implantés sur le parcellaire d'origine sont généralement contigus.	
	Marges :	Recul avant :	La façade des bâtiments implantés sur les parcelles d'origine est alignée à la ligne de lot avant ou implantée avec une faible marge de recul inférieure à 2 mètres. La marge avant des autres bâtiments est variable.
		Latérale :	Variable.
		Arrière :	Aucune marge arrière typique.
Alignements :	Les bâtiments implantés sur les parcelles d'origine sont alignés et leur façade est parallèle à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Aucune
		Secondaire :	Cette unité de paysage présente une grande variété de types architecturaux. Parmi les quelques bâtiments implantés sur le parcellaire ancien, on retrouve des duplex avec escalier intérieur (2.1) ou avec escalier extérieur (2.2), des triplex avec escalier intérieur (2.5), des multiplex (2.7) et des immeubles à vocation institutionnelle (7). Le reste de l'unité de paysage est principalement composé de maisons de ville (1.5), de conciergeries (3.2) et d'immeubles d'appartements (3.3).

	Variante :	Parmi les bâtiments implantés sur le parcellaire ancien, ceux situés aux intersections peuvent avoir un coin tronqué ainsi qu'un commerce au rez-de-chaussée. Il est à noter que les escaliers extérieurs sont généralement parallèles à la façade des bâtiments en raison de la faible marge de recul.
Unité de paysage 4.3 : Lionel-Groulx		Aire de paysage 4 Saint-Henri
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	acier, bois; acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Presbytère Saint-Irénée (3030-3044, rue Delisle)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	- Église Saint-Irénée (3044, rue Delisle) - Union United Church (3007-3021, rue Delisle)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui

Principaux éléments à retenir

- Cette unité de paysage revêt un caractère hétérogène en raison, d'une part, de la grande variété des types architecturaux présents et, d'autre part, des travaux de rénovation urbaine réalisés dans les années 1970.
- On peut toutefois dénoter dans les projets domiciliaires implantés dans les années 1970 une volonté d'intégration aux formes architecturales présentes dans le quartier. À titre d'exemple, nous pouvons observer plusieurs similitudes formelles comme la composition verticale de la façade de plusieurs bâtiments faite d'une partie en avancée, ainsi que certains emprunts stylistiques comme la fausse mansarde et le parapet à motif géométrique.
- Cependant, bien que le réseau artériel ait été préservé, le choix d'entreprendre les actions de réhabilitation par îlot a conduit à la création d'un paysage hétérogène. Ainsi, chaque îlot ou groupe d'îlots possède des caractéristiques architecturales distinctes.

Unité de paysage 4.4 : Avenue Greene

Aire de paysage 4 Saint-Henri

Contexte de développement

L'unité de paysage Avenue Greene correspond à l'extrémité nord-ouest du fief Saint-Joseph appartenant aux Sœurs hospitalières de Saint-Joseph. L'homme d'affaires, Frédéric-Auguste Quesnel devint locataire puis propriétaire de cet immense fief durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Il a d'abord vendu des parties de ce territoire (notamment les parties sud et est) aux hommes d'affaires William Workman et Alexandre-Maurice Delisle qui se sont empressés de les lotir. À sa mort survenue en 1866, Frédéric-Auguste Quesnel a légué le reste de ses terres à son fils adoptif, Charles-Joseph Coursol. Un premier lotissement apparaît sur la carte de Goad de 1890 avec des îlots à deux faces orientés est-ouest, mais non construits. Ce lotissement était semblable à la partie ouest de la propriété formée par l'avenue Atwater, les rues Saint-Antoine Ouest, Quesnel et Vinet qui connaît, à ce moment, un début de construction immobilière. Un second type de lotissement survint après cette date pour prendre la forme d'îlots à quatre faces orientés nord-sud avec ruelles en forme de H. La majorité des bâtiments ont été construits entre les années 1890 et 1914 avec un pic de constructions survenu vers les années 1900. Depuis lors, ce secteur a connu peu de changement.

Unité de paysage 4.4 : Avenue Greene		Aire de paysage 4 Saint-Henri	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage possèdent quatre faces bâties et sont orientés nord-ouest / sud-est. Les îlots situés aux extrémités est et ouest ont une forme en V déterminée d'une part par la forme originelle du terrain appartenant au juge Charles-Joseph Coursol et, d'autre part, par la configuration des avenues Atwater et Brewster qui sont tracées en diagonale. Les bâtiments situés aux intersections sont orientés vers les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine Ouest, sauf à l'intersection de l'avenue Atwater.	
	Parcelleaire :	L'unité de paysage Avenue Greene possède deux parcelles de base. La première parcelle de base est située sur les avenues Atwater, Greene, Walker et Marin. Elle mesure entre 6,5 et 6,8 mètres en largeur et entre 27 et 29 mètres en profondeur. Du côté est de l'avenue Marin et du côté ouest de l'avenue Greene, la profondeur des parcelles est cependant irrégulière en raison de la forme complexe des îlots. La deuxième parcelle de base est située sur la rue Saint-Antoine Ouest et l'avenue Brewster. Elle mesure environ 7,6 mètres en largeur et entre 27 et 30 mètres en profondeur. On remarque cependant la présence fréquente de parcelles atypiques, principalement sur la rue Saint-Jacques, ainsi que des parcelles formées par la redivision ou la fusion des parcelles de base, notamment sur l'avenue Atwater et sur la rue Saint-Antoine Ouest, à l'est de l'avenue Marin.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.	
	Marges :	Recul avant :	La marge de recul avant varie de 3 à 4,5 mètres sauf sur le côté est des avenues Walker et Atwater et sur la rue Saint-Jacques où il n'y a pas de marge de recul avant.
		Latérale :	Aucune, bâtiments contigus.
		Arrière :	Les marges arrière varient généralement entre 5 et 15 mètres. La marge arrière peut cependant être inférieure à 5 mètres sur les parcelles dont les

		dimensions sont irrégulières, notamment sur les parcelles de l'îlot situé entre les avenues Greene et Brewster, de même que les parcelles situées du côté nord de la rue Saint-Jacques ou du côté ouest de l'avenue Atwater.
	Alignements :	Les façades sont alignées par série de bâtiments. Les façades sont parallèles à la rue, sauf à l'intersection de la rue Saint-Antoine Ouest et de l'avenue Brewster.

Unité de paysage 4.4 : Avenue Greene

**Aire de paysage 4
Saint-Henri**

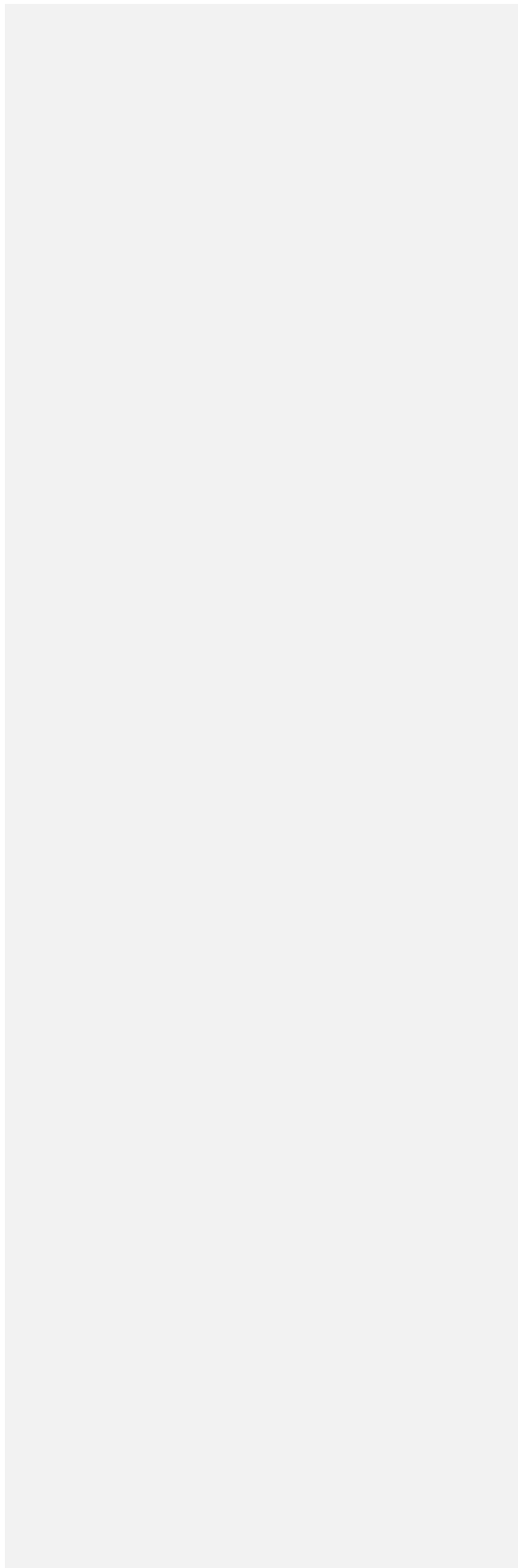
Caractéristiques dominantes de l'unité (SUITE)

Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex de trois étages (2.4); triplex avec escalier intérieur (2.5); triplex avec escalier extérieur (2.6); multiplex (2.7)
		Secondaire :	Immeuble à vocation mixte (4); immeuble à vocation commerciale (5)
	Variante :	<p>Les types de bâtiments dont le toit est généralement plat, par exemple le triplex avec escalier intérieur ou extérieur, peuvent parfois présenter une fausse mansarde en Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche).</p> <p>Sur les coins de rues, les triplex avec escalier intérieur possèdent parfois un coin tronqué. Une porte d'accès au rez-de-chaussée est alors présente sur le coin, particulièrement si on y retrouve un commerce. Un alignement vertical de balcons peut également être présent sur le coin.</p> <p>Il est également à remarquer que les bâtiments ont parfois été construits en série, ce qui crée un effet de grande homogénéité sur certaines rues.</p>	

Caractéristiques architecturales des bâtiments

Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille grise, à bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle, acier, bois; acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	S.O.	S.O.
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Bois, métal

Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, vitrine
Unité de paysage 4.4 : Avenue Greene		Aire de paysage 4 Saint-Henri
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ensemble résidentiel (2 côtés de la rue Greene entre Saint-Antoine Ouest et Saint-Jacques) - Centre d'exposition McCord (3470, rue Saint-Antoine Ouest)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétérans :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage est remarquable par l'homogénéité de son cadre bâti qui s'explique par sa période d'édification très courte s'échelonnant de 1890 à 1914. - L'unité est représentative du procédé d'aménagement de la ville à la fin du XIX^e siècle, soit le système d'îlots à quatre faces avec l'érection de demeures spacieuses à unités superposées. - Les bâtiments situés sur le coin des îlots, donnant sur les rues Saint-Antoine Ouest, Saint-Jacques et l'avenue Atwater, sont souvent à vocation mixte et possèdent une ornementation plus soignée. - Les maisons contiguës situées sur le long côté des îlots ont une décoration plus sobre. La brique et la pierre à bossages sont toutes les deux présentées comme matériaux de revêtement des façades. - Cette unité de paysage est remarquable pour la conservation de ses principaux éléments architecturaux d'origine et pour l'unité architecturale de plusieurs ensembles résidentiels qui créent un rythme régulier ordonné par la répétition de leurs composantes. - La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée. - Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type; - Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage. 		



Unité de paysage 4.5 : Imperial Tobacco	Aire de paysage 4 Saint-Henri
<p>Contexte de développement</p> <p>L'installation de la William Manufacturing Co., une compagnie américaine de fabrication de machines à coudre, sur les rues Saint-Jacques et Bourget en 1879, marque le début du développement urbain et industriel de ce secteur nord de la municipalité de Saint-Henri. À partir de cette première présence industrielle, d'autres usines seront construites dans ce secteur. Notons la fonderie de cuivre de Robert Mitchell Co. Ltd construite vers 1905 sur l'îlot formé par les rues Saint-Jacques, Bel-Air, Saint-Antoine Ouest et Rose-de-Lima et la Montreal Biscuit Co., construite vers 1905, qui occupe l'îlot formé par les rues Saint-Jacques, Saint- Antoine Ouest, Bel-Air et l'avenue Brewster.</p> <p>Au cœur de cette unité de paysage seront bâties, à partir des années 1910, les premières installations de la compagnie de tabac Imperial Tobacco, qui comptent parmi les premiers bâtiments en béton armé de Montréal. Au fil des années, les installations de l'Imperial Tobacco s'étendront et se moderniseront pour devenir l'une des entreprises les plus importantes du quartier Saint-Henri. Le bâtiment industriel Alexander Murray & Co. Ltd. et les installations de la compagnie ferroviaire Canadien Pacifique complètent le paysage industriel de ce secteur.</p> <p>Ce secteur industriel dans Saint-Henri a été fortement déstructuré par l'arrêt de la production de l'Imperial Tobacco en 2003 et par la fermeture de d'autres usines à proximité. La William Manufacturing Co. est devenue une pépinière de petites entreprises et d'autres projets de reconversion d'anciennes usines en espaces de bureaux et en logements depuis 2010. Tous ces projets de reconversion témoignent du changement graduel de la vocation industrielle de ce secteur par une vocation mixte, résidentielle et institutionnelle.</p>	
Unité de paysage 4.5 :	Aire de paysage 4 Saint-Henri

Imperial Tabacco			
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Deux types d'îlots sont présents dans cette unité de paysage. Le premier type, que l'on retrouve au sud de l'unité, est régulier et presque rectangulaire et est orienté nord-ouest / sud-est. Le deuxième type, que l'on retrouve au nord de l'unité, est de forme irrégulière pour accommoder des activités industrielles. Tous les îlots sont sans ruelle et le nombre de faces bâties ainsi que l'orientation des bâtiments situés aux intersections sont variables.	
	Parcellaire :	Les parcelles de cette unité sont généralement de grande taille, mais leurs formes et leurs dimensions sont variables.	
Implantation :	Mode :	Il n'y a pas de mode d'implantation du bâti dominant.	
	Marges :	Recul avant :	Sans marge de recul avant.
		Latérale :	Variable.
		Arrière :	Variable.
Alignements :	Bien que l'on décèle surtout des entreprises occupant une large portion des îlots, on retrouve un certain alignement des façades. Les façades sont parallèles aux rues.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation industrielle (convertie) (6), immeubles d'appartement (3)
		Secondaire :	Triplex avec escalier extérieur (2.6)
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, beige	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, acier; acier, brique, pierre, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte	
Saillies :	Balcons :	Acier, béton	
	Escaliers :	Acier, béton	
	Garde-corps :	Acier, bois	
Portes :	Type :	Simple avec imposte, simple sans imposte, double avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	0% à 40%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée	

Unité de paysage 4.5 : Imperial Tobacco		Aire de paysage 4 Saint-Henri
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Ancien bâtiment de la Alexander Murray & Co. Ltd (4005, rue De Richelieu) - Bâtiment de la C. W. William Manufacturing Co. (3601, rue Saint-Jacques et 705, rue Bourget) - Bâtiment industriel (3550, rue Saint-Antoine Ouest) - R.E.J. PRingle Company (3450-3510, avenue Lionel-Groulx) - Bureaux (815, rue Bel-Air, 780, rue Brewster) - Bureaux (3512, rue Saint-Jacques) - Atelier d'artiste Jean Brillant (3520, rue Saint-Jacques; 661 rue Rose-de-Lima)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - L'unité de paysage Imperial Tobacco est composée de bâtiments industriels typiques du tournant du XIX^e siècle. - La fermeture graduelle des industries qui s'y trouvaient a rendu ce secteur propice au redéveloppement. - La présence généralisée de parcelles de grande taille ainsi que de bâtiments de grande échelle permet l'implantation de fonctions institutionnelles ou résidentielles tout en y conservant les principales caractéristiques paysagères du lieu. - L'homogénéité de cette unité de paysage provient principalement, de la présence dominante de la brique d'argile comme matériau de revêtement, de l'implantation sans marge de recul avant et de la rigueur des alignements dans la composition des façades. 		

**Unité de paysage 4.6 :
Parc Saint-Henri**

**Aire de paysage 4
Saint-Henri**

Contexte de développement

Cette unité de paysage est située sur une partie de l'ancienne propriété de l'Écossais Hugh Brodie qui possédait, par bail emphytéotique obtenu des Religieuses hospitalières de Saint- Joseph, une grande partie du fief Saint-Augustin. Dès 1860, il a commencé à lotir une partie de ses terres à l'ouest de l'actuelle rue Saint-Ferdinand. La portion de la ferme Brodie comprise dans l'unité de paysage Parc-Saint-Henri sera vendue à la *Colonial Building and Trust Association* qui y entreprendra le lotissement.

L'aménagement final de ce secteur survient après les années 1890 par un remaniement parcellaire au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Agnès et Willie (maintenant avenue Laporte) afin d'y aménager un square. Le square Jacques-Cartier (maintenant parc Saint-Henri) est agrémenté en 1893 d'une fontaine surmontée d'une statue de Jacques Cartier réalisée par l'artiste Joseph-Arthur Vincent. Cette opération attire la bourgeoisie de la ville de Saint-Henri qui vient s'établir dans le voisinage du nouveau square.

Unité de paysage 4.6 : Parc Saint-Henri		Aire de paysage 4 Saint-Henri		
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots d'origine de cette unité de paysage ne disposaient pas de ruelles et possédaient deux faces bâties le long des rues nord-ouest / sud-est. Notons aussi que le parcellaire d'origine comportait une rue coupant perpendiculairement l'intérieur des îlots situés entre les rues Saint- Antoine Ouest et Saint-Jacques, rue qui n'a jamais été construite. Actuellement, les îlots ont généralement trois faces bâties avec le retour du parcellaire sur les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine Ouest. De plus, chaque îlot dispose maintenant de ruelle, sauf pour l'îlot formé par les rues Saint-Jacques, Agnès, Saint-Antoine Ouest et du Couvent.		
	Parcellaire :	La parcelle de base de cette unité de paysage n'a pas été identifiée. La largeur des parcelles varie généralement entre 6,5 et 16 mètres et leur profondeur est approximativement de 26 mètres.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.		
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant varient de 2 à 4,5 mètres, sauf pour quelques bâtiments situés au sud de la rue Saint-Antoine Ouest ainsi que sur la rue Agnès qui sont alignés sur la ligne de lot avant.	
		Latérale :	Aucune.	
		Arrière :	Il n'y a pas de marge arrière typique dans cette unité de paysage. La marge arrière peut varier entre 0 et 16 mètres.	
Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue mais leur alignement n'est pas nécessairement régulier.			
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Maison urbaine (1.2); duplex à trois étages (2.4); triplex avec escalier extérieur (2.6)	
		Secondaire :	Maison villageoise (1.1); duplex avec escalier intérieur (2.1); l'immeuble à vocation mixte (4)	
	Variante :	On retrouve plusieurs variantes dans cette unité de paysage. Pour le triplex avec escalier extérieur, les possibilités de variantes sont dans la forme du Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) avec le toit en fausse mansarde, dans le matériau de revêtement en brique ou en pierre à bossages et dans la présence d'une saillie sur les trois niveaux en façade. On retrouve également la variante à un seul logement du duplex avec escalier intérieur. Cette variante est présente du côté nord de la rue Saint-Antoine Ouest, à l'ouest de la rue Agnès.		

		Enfin, notons la présence de quelques bâtiments atypiques.
Unité de paysage 4.6 : Parc Saint-Henri		
		Aire de paysage 4 Saint-Henri
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille grise, à bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle, acier, bois; acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte, acier
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à guillotine sans imposte, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble résidentiel (3936-3940, place Guay) - Ensemble de maisons villageoises (741-747-751-757, rue du Couvent) - Maisons villageoises (731 & 735, rue du Couvent) - Maison villageoise (741, rue du Couvent) - Maison villageoise (747, rue du Couvent) - Maison villageoise (751, rue du Couvent) - Maison villageoise (757, rue du Couvent) - Multiplex (737-743, rue Agnès) - Maisons urbaines (775, 777 & 781, rue du Couvent) - Multiplex (841-851, rue Du Couvent) - Maison urbaine (750, rue Irène) - Maisons urbaines (3958, 3964, rue Saint-Jacques)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune

	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Unité de paysage 4.6 : Parc Saint-Henri		
		Aire de paysage 4 Saint-Henri
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage possède un caractère plus ou moins homogène mais néanmoins exceptionnel. - La construction des bâtiments de cette unité de paysage s'est échelonnée de 1890 à 1914 et comporte une majorité de demeures à caractère bourgeois remarquables par leur ornementation abondante ainsi que des maisons urbaines de deux ou trois étages d'une qualité constructive supérieure. - En somme, les bâtiments forment, avec le parc Saint-Henri, un ensemble urbain cohérent dont la mise en valeur devrait faire l'objet d'une attention particulière. - La présence d'habitations atypiques qui se distinguent par la qualité de leur conception architecturale est aussi une caractéristique de cette d'unité de paysage. - La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée. - Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type; - Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage. 		

**Unité de paysage 4.7 :
Place Saint-Henri**

**Aire de paysage 4
Saint-Henri**

Contexte de développement

Cette unité de paysage est située, d'une part, sur une partie de l'ancienne propriété de l'Écossais Hugh Brodie qui possédait, par bail emphytéotique obtenu des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, une grande partie du fief Saint-Augustin située au nord de la rue Saint-Jacques et, d'autre part, sur une partie des anciennes propriétés de Philippe Turcot et de Ferdinand Perrier situées au sud de la rue Saint-Jacques. Elle est aussi traversée par la rue Saint-Jacques, anciennement Upper Lachine Road et Saint-Bonaventure, qui a été pendant longtemps le chemin terrestre qui menait à Lachine. Un premier lotissement s'est constitué sur le long du chemin Upper Lachine durant la première moitié du XIX^e siècle.

Philippe Turcot commence à lotir ses terrains à partir de 1854-1855 sur les nouvelles rues Sainte-Marguerite et Saint-Philippe et Ferdinand Perrier commence à vendre des lots notamment sur la rue Saint-Ferdinand. Dès 1860, Hugh Brodie commence à son tour à lotir une partie de ses terres à l'ouest de l'actuelle rue Saint-Ferdinand. Dès 1847, les terres de Philippe Turcot et de Ferdinand Perrier sont coupées en deux par les voies ferrées du chemin de fer de Montréal et New York qui deviendra par la suite le Grand Tronc.

La paroisse de Saint-Henri des Tanneries est créée en 1867 et l'église paroissiale est construite en 1869 sur un terrain donné par Hugh Brodie. Elle était située à l'intersection des rues Saint-Jacques et Saint-Ferdinand actuelles. Cette église, localisée à la jonction des villages Saint-Henri et Saint-Augustin, sera au cœur de la nouvelle ville de Saint-Henri formée par les villages Saint-Henri, Delisle et Saint-Augustin et qui sera constituée en 1875. Une véritable place publique se formera à la jonction des rues Saint-Jacques et Notre-Dame Ouest avec l'érection de bâtiments publics et institutionnels. D'une part, un noyau culturel et institutionnel est constitué dans le quadrilatère formé par les rues Saint-Ferdinand, Saint-Jacques, du Couvent et Saint-Antoine avec ses couvents et chapelles, ainsi que par le collège et l'église Saint-Henri. D'autre part, les institutions bancaires, l'hôtel de ville (remplacé par un poste de pompiers en 1931) et le bureau de poste s'établiront au sud de la rue Saint-Jacques, autour de la place Saint-Henri. Une gare ferroviaire aujourd'hui disparue sera érigée un peu à l'est de cette place publique. La ville de Saint-Henri est annexée à la ville de Montréal en 1905.

Le bâti situé à l'ouest de la rue Saint-Ferdinand a connu peu de changement depuis le début du siècle, mais la partie à l'est connaîtra des bouleversements importants avec la démolition de l'église et du collège Saint-Henri en 1969 et de leur remplacement par la polyvalente Saint-Henri. La station de métro Place Saint-Henri est inaugurée en 1980.

Unité de paysage 4.7 : Place Saint-Henri		Aire de paysage 4 Saint-Henri	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	La composition et la forme des îlots sont irrégulières et ce, depuis leur première édification. Au fil des ans, un noyau institutionnel s'est formé à l'est de la rue Saint-Ferdinand et englobe de grandes parcelles. À l'ouest de la rue Saint-Ferdinand, les îlots à vocation résidentielle de forme plutôt carrée possèdent quatre faces bâties. Les îlots ne possèdent pas de ruelle.	
	Parcellaire :	Les parcelles actuelles de cette unité de paysage possèdent des formes et des dimensions irrégulières.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments contigus sont dominants dans cette unité de paysage.	
	Marges :	Recul avant :	La majorité des bâtiments ne possèdent pas de marge de recul avant. Les cas exceptionnels ont une marge de 1 à 2 mètres.
		Latérale :	Aucune
		Arrière :	En raison de la diversité dans les dimensions des parcelles, il n'y a pas de marge arrière typique dans cette unité de paysage.
Alignements :	Seules les rues Saint-Antoine Ouest et Saint-Jacques possèdent des façades implantées en alignement régulier. Sur les autres rues, les alignements sont irréguliers mais les façades demeurent généralement parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); triplex avec escalier intérieur (2.5); immeuble à vocation mixte (4); immeuble à vocation institutionnelle (7)
		Secondaire :	Maison villageoise (1.1); triplex avec escalier extérieur (2.6); multiplex (2.7); conciergerie (3.2); immeuble à vocation commerciale (5)
	Variante :	La plupart des types architecturaux identifiés se retrouvent sous plusieurs variantes. Parmi celles-ci, mentionnons la présence de coin tronqué pour les bâtiments situés aux intersections, l'utilisation de la pierre de taille ou à bossages comme matériaux de revêtement, la présence d'une fausse mansarde au Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) et la présence d'une porte cochère.	

Unité de paysage 4.7 : Place Saint-Henri		Aire de paysage 4 Saint-Henri
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle, acier, bois; acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeau d'asphalte
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée, vitrine
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Ancienne Banque d'Épargne (4080-82, rue Saint-Jacques) - Ancien bureau de poste (538-40, place Saint-Henri) - Bureau de poste (4330, rue Saint-Jacques) - Ensemble résidentiel (4351-4383, rue Saint-Jacques) - Maison villageoise (727, rue Lacasse) - Poste d'incendie no 23 (523-533, place Saint-Henri) - Résidences (520-522 et 524-526, place Saint-Henri) - Résidences (4501-4507, rue Saint-Jacques) - Duplex (568, rue St-Ferdinand)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	- Église Saint-Henri (872, rue du Couvent)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune

	Maisons villageoises :	Typologie ponctuelle : - 666-668, rue Lacasse - 781, rue Lacasse
Unité de paysage 4.7 : Place Saint-Henri		Aire de paysage 4 Saint-Henri
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - L'étude de Gilles Lauzon intitulée <i>1875 Saint-Henri</i> nous indique les maisons issues du premier lotissement effectué durant la seconde moitié du XIX^e siècle encore présentes dans ce secteur et qui présentent un intérêt historique fondamental pour la compréhension de cette unité de paysage. - Les constructions et les modifications successives apportées sur les lots et les bâtiments ont engendré une hétérogénéité dans son cadre bâti. - Bien que les caractéristiques essentielles de la majorité des bâtiments soient l'implantation sans marge de recul avant et l'utilisation de la brique comme matériau de revêtement, on retrouve plusieurs bâtiments qui ne possèdent pas ces caractéristiques. - Plusieurs travaux de rénovation ont malheureusement affecté la qualité architecturale de nombreux bâtiments. - La présence de nombreuses variantes dans la plupart des types architecturaux présents contribuent à augmenter l'hétérogénéité générale. - Il est à noter que le secteur institutionnel situé autour de la place Saint-Henri génère un environnement prestigieux apte à devenir un espace charnière entre le secteur est de Saint-Henri (l'ancien village Saint-Augustin) et le secteur ouest. - La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée. - Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type; - Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage. 		

Unité de paysage 4.8 : Ferme Brodie	Aire de paysage 4 Saint-Henri
<p>Contexte de développement</p> <p>Cette unité de paysage est située sur une partie de l'ancienne propriété de l'Écossais Hugh Brodie, qui possédait, par bail emphytéotique obtenu des Religieuses hospitalières de Saint- Joseph, une grande partie du fief Saint-Augustin. Dès 1860, il a commencé à lotir une partie de ses terres à l'ouest de l'actuelle rue Saint-Ferdinand.</p> <p>Le secteur nord-ouest de la ferme Brodie sera loti au début du XX^e siècle (1905-1914). Le projet se réalisera principalement par la construction d'habitations type de trois étages et de six logements chacune, vraisemblablement pour loger les ouvriers des industries locales. Depuis cette première édification, le secteur a connu peu de changements à part quelques insertions de nouveaux bâtiments dans le parcellaire déjà construit.</p>	
Unité de paysage 4.8 :	Aire de paysage 4 Saint-Henri

Ferme Brodie			
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage, orientés dans l'axe nord-ouest / sud-est, possèdent trois faces bâties et une ruelle en « L » ou en « T ». Les bâtiments situés à l'intersection de la rue Saint-Antoine Ouest sont orientés vers celle-ci alors que ceux situés aux intersections avec la rue De Richelieu sont orientés vers les rues nord-ouest / sud-est (Sainte-Marguerite, Saint- Philippe, ...).	
	Parcellaire :	On retrouve deux types de parcelles. La largeur des parcelles du premier type varie de 9,5 à 12,5 mètres alors que la largeur des parcelles du deuxième type varie entre 5,5 et 6,5 mètres. Toutes les parcelles ont une profondeur qui varie entre 21 et 26 mètres.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.	
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant varient de 2 à 4,5 mètres.
		Latérale :	Aucune.
		Arrière :	Les marges arrière varient entre 0 et 8 mètres. Il est fréquent qu'une rallonge se prolonge jusqu'à la ligne de lot arrière.
Alignements :	Les façades sont généralement alignées entre elles et parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Triplex avec escalier extérieur (2.6); multiplex (2.7)
		Secondaire :	Duplex avec escalier extérieur (2.2); conciergerie (3.2); immeuble à vocation industrielle (6)
	Variante :	Les bâtiments situés sur l'avenue Laporte et la rue Agnès varient parfois des types de base identifiés, notamment par la présence de fausse mansarde ou de saillies.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise	
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle; acier, brique, pierre, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente	acier	
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine sans imposte	
	Matériaux :	Bois, aluminium	

	Proportions :	Verticale
Unité de paysage 4.8 : Ferme Brodie		Aire de paysage 4 Saint-Henri
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Maison urbaine en fond de lot (962, rue Agnès)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage forme un ensemble homogène tant par l'uniformité des types architecturaux présents que par les caractéristiques formelles. Cette homogénéité est probablement due à la construction d'ensembles résidentiels par un seul et même promoteur. - Il faut noter la présence, au cœur de cette unité, d'une rupture de paysage engendrée par la présence de deux parcelles industrielles. - Il faut par ailleurs mentionner que la plupart des types architecturaux secondaires présents dans cette unité de paysage constituent des exceptions. - Les caractéristiques du tissu urbain de la Ferme Brodie ressemblent à celles des tissus typiques de triplex et de multiplex de Montréal. Ces types architecturaux en constituent donc les éléments de base. 		

**Unité de paysage 4.9 :
Village Sainte-Marguerite**

**Aire de paysage 4
Saint-Henri**

Contexte de développement

La vente des lots de cette unité de paysage débute vers 1854 lorsque Philippe Turcot décide de lotir cette portion de sa terre. Il donne son nom ainsi que celui de sa femme, Marguerite Arcouet, aux deux principales rues : Saint-Philippe et Sainte-Marguerite. Le lotissement se poursuit lorsque leur voisin, Ferdinand Perrin, décide de les imiter et planifie la rue Saint-Ferdinand. Ces rues, originellement rattachées à la rue Saint-Jacques, seront coupées par la construction de la voie ferrée.

Le principal changement à survenir dans cette unité de paysage a été la reconstruction de plusieurs bâtiments dans les années 1870-1880. La majorité des habitations de première édification étaient des maisons villageoises construites en bois. Durant cette période de transformation, ces habitations d'origine ont été substituées par des habitations multifamiliales construites en brique (Lauzon et Ruelland, 1985). Il est à noter que la portion de la rue Notre-Dame Ouest comprise dans cette unité de paysage n'était pas présente lors du lotissement. Sa construction a exigé l'expropriation de quelques parcelles.

Unité de paysage 4.9 : Village Sainte-Marguerite		Aire de paysage 4 Saint-Henri	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	<p>Cette unité de paysage possède une structure irrégulière. Les éléments constants sont l'orientation nord-ouest / sud-est des îlots ainsi que l'absence de ruelle. Cependant, le nombre de faces bâties par îlot ainsi que l'orientation des bâtiments situés aux intersections varient. À l'origine, seules les rues nord-ouest / sud-est (Saint-Ferdinand, Sainte-Marguerite et Saint- Philippe) possédaient des bandes de parcelles attenantes. La rue Sainte-Philomène possédait également, sur son côté sud, une bande de parcelles. La bande de parcelles attenantes à la rue Saint-Ambroise est venue s'ajouter plus tard, lors de son aménagement. Les bâtiments construits le long de la rue Notre-Dame Ouest après sa construction possèdent désormais leur adresse sur cette rue bien que les parcelles soient toujours orientées vers les rues nord-ouest / sud-est. Ainsi, parmi les rues nord-est / sud-ouest (Notre-Dame Ouest, Sainte-Philomène, Sainte-Émilie, ...), seules les rues Sainte-Émilie et Tourville ne possèdent pas, aujourd'hui, de bandes de parcelles attenantes.</p>	
	Parcellaire :	<p>Il est difficile d'identifier une parcelle de base type dans cette unité de paysage. En plus de l'irrégularité des dimensions, on remarque également une irrégularité dans la forme, puisque plusieurs parcelles situées au sud de la rue Sainte-Émilie ne sont pas perpendiculaires aux rues adjacentes.</p>	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus.	
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant ne sont pas uniformes et varient entre 0 et 3,5 mètres.
		Latérale :	Aucune.
		Arrière :	Il n'y a pas de marge arrière typique dans cette unité de paysage.
Alignements :	Les façades ne forment pas d'alignement régulier mais elles sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); multiplex (2.7)
		Secondaire :	Maison villageoise (1.1); duplex avec escalier extérieur (2.2); triplex avec escalier intérieur (2.5); conciergerie (3.2) et immeuble à vocation mixte (4)
	Variante :	<p>Dans cette unité de paysage, les types architecturaux identifiés y sont présents sous diverses variantes. Notons premièrement la présence d'escaliers extérieurs courbés ou parallèles à la façade. En raison de la faible marge de recul, les escaliers extérieurs y sont rarement droits. Deuxièmement, la porte cochère est une caractéristique de plusieurs bâtiments, peu importe le type architectural, en raison de l'absence de ruelle en centre d'îlot. Finalement, notons comme variante plus rare, la présence du déclin de bois comme matériau de revêtement et de la fausse mansarde en Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche). Ces deux caractéristiques sont présentes sur une faible proportion de bâtiments.</p> <p>Les bâtiments sans escalier extérieur et situés aux intersections des rues possèdent régulièrement un coin tronqué. Une porte peut être présente dans ce coin au rez-de-chaussée, particulièrement s'il y a un commerce.</p>	

Unité de paysage 4.9 : Village Sainte-Marguerite		Aire de paysage 4 Saint-Henri
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise, à bossage polychrome
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
	Autre :	Bois
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, acier, bois; acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 40%
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Maison villageoise (311, rue Sainte-Marguerite) - Maison villageoise (90-92, rue Sainte-Marguerite) - Multiplex (250-258, rue Saint-Ferdinand) -
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Immeubles cités : <ul style="list-style-type: none"> - Maisons Louis-et-Joseph-Richard (4351-4363, rue Saint-Ambroise et 80-86 Sainte-Marguerite)
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Typologie ponctuelle : <ul style="list-style-type: none"> - 344, rue Saint-Philippe - 250, rue Sainte-Marguerite - 4311, rue Tourville -

Unité de paysage 4.9 : Village Sainte-Marguerite		Aire de paysage 4 Saint-Henri
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage possède un caractère hétérogène. Cette hétérogénéité est due à la présence d'un lotissement ancien, planifié en fonction des maisons villageoises dont la largeur typique des parcelles est plus grande que la largeur des types architecturaux qui y sont actuellement présents (duplex ou triplex), d'où la modification des compositions de base des façades afin de les adapter à la situation de cette unité de paysage. - Cependant, malgré la variété de types architecturaux et des modes de composition des façades, on remarque comme caractéristiques communes une grande sobriété dans les volumes et l'ornementation ainsi que l'utilisation dominante de la brique comme matériau de revêtement. - La préservation de quelques maisons villageoises dans cette unité de paysage témoigne des premières traces de l'urbanisation de Saint-Henri. En ce sens, cette unité de paysage comprend des éléments qui possèdent une grande valeur patrimoniale. Ces éléments sont régulièrement mis en danger par l'insertion de bâtiments qui s'inscrivent en rupture ou par de mauvaises rénovations qui diminuent la qualité architecturale des bâtiments soit par l'insertion de matériaux de pauvre qualité ou par la suppression de détails architecturaux caractéristiques (corniches, encadrements, etc.). - La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée. - Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type; - Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage. 		

Unité de paysage 4.10 : Square Sir-Georges-Étienne-Cartier	Aire de paysage 4 Saint-Henri
<p>Contexte de développement</p> <p>L'origine de square Sir-George-Étienne-Cartier remonte à l'annexion de Saint-Henri à la ville de Montréal. Le contrat stipulait le réaménagement du site des abattoirs de l'ouest en parc. Ce projet de réaménagement sera effectué entre 1905 et 1912. La planification du square sera accompagnée d'une série de règles de construction pour les bâtiments implantés de part et d'autre comme ce fut le cas lors de l'aménagement du square Saint-Henri quelques années auparavant. Ces règles concernaient principalement l'utilisation de matériaux nobles (pierre et brique) pour le revêtement des façades. Ainsi, bien que la forme du lotissement soit similaire à celle des rues voisines, les bâtiments de cette rue s'en distinguent par la qualité architecturale des bâtiments qui y ont été construits.</p>	
Unité de paysage 4.10 :	Aire de paysage 4 Saint-Henri

Square Sir-Georges-Étienne-Cartier			
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots, orientés dans l'axe nord-ouest / sud-est, possèdent une ruelle en « I » et deux faces bâties. L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est vers la rue du Square- Sir-George-Étienne-Cartier. Il est à remarquer que la bande de parcelles nord de la rue Notre- Dame Ouest ne répond pas à ces règles générales d'organisation. On y retrouve une bande de parcelles orientées vers la rue Notre-Dame Ouest.	
	Parcellaire :	L'unité de paysage Square Sir-George-Étienne-Cartier est composée d'un parcellaire régulier. Les parcelles de base mesurent environ 7,3 mètres de largeur et 27,4 mètres de profondeur. Quelques parcelles ont été développées sur un module de cette parcelle de base. Par exemple, trois parcelles de base divisées en deux donnent deux parcelles adjacentes d'environ 11 mètres de largeur.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.	
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant sont uniformes sur la rue du Square-Sir- George-Étienne-Cartier et mesurent 3,5 mètres. Du côté nord de la rue Notre-Dame Ouest, les bâtiments résidentiels avec rez-de-chaussée commercial sont implantés sans marge de recul avant.
		Latérale :	Aucune.
		Arrière :	On observe deux marges arrière typiques. La première varie entre 3,5 et 7,5 mètres. Dans la seconde, les rallonges arrière des bâtiments se prolongent jusqu'à la ligne de lot.
	Alignements :	Les façades sont alignées et parallèles à la rue.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Triplex avec escalier extérieur (2.6); multiplex (2.7).
		Secondaire :	Duplex avec escalier extérieur (2.2); maison urbaine (1.2); immeuble à vocation institutionnelle (7)
	Variante :	On retrouve deux modes de composition des façades des triplex avec escalier extérieur. Le premier possède un alignement central de portes et de balcons, le second est asymétrique et l'alignement des portes et balcons est situé sur l'un des côtés des façades. À l'intersection de la rue Notre-Dame Ouest, on retrouve des bâtiments dont un commerce a été inséré au rez-de-chaussée. Ce changement de fonction du rez-de-chaussée amène des transformations sur la façade latérale.	
Unité de paysage 4.10 : Square Sir-Georges-Étienne-Cartier		Aire de paysage 4 Saint-Henri	

Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille grise, à bossage grise, à bossage beige ou rose
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
	Autre :	Revêtement de bois
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, acier, bois; acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente	acier, ardoise
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple avec imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Maison Charbonneau (360-364, rue du Square Sir-Georges-Étienne-Cartier) - Caisse populaire Parc Sir-Georges-Étienne-Cartier (4545, rue Notre-Dame Ouest)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	- Église Saint-Zotique (4561-4565, rue Notre-Dame Ouest)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Unité de paysage 4.10 :		Aire de paysage 4 Saint-Henri

Square Sir-Georges-Étienne-Cartier

Principaux éléments à retenir

- Cette unité de paysage forme un ensemble patrimonial de grand intérêt dans l'aire de paysage Saint-Henri. Sa composition, centrée sur le square Sir-George-Étienne-Cartier et l'église Saint-Zotique, de même que la qualité architecturale des bâtiments qui s'y trouvent donnent à cette unité de paysage un caractère distinctif.
- Cette unité se démarque par rapport aux unités voisines à la fois par son homogénéité et par la présence du triplex avec escalier extérieur comme type architectural de base et par la présence de la pierre de taille ou à bossages comme matériau de revêtement dominant.
- Un souci particulier devrait être apporté à la bonne conservation et la restauration des composantes architecturales d'origine des bâtiments résidentiels situés de chaque côté du square.

**Unité de paysage 4.11 :
Paroisse Saint-Zotique Est**

**Aire de paysage 4
Saint-Henri**

Contexte de développement

Les rues De Courcelle et Delinelle ont été tracées dans les années 1870. La rue Beaudoin fera son apparition légèrement plus tard. Cette unité de paysage a subi peu de transformations depuis sa première édification.

Le square Sir-George-Étienne-Cartier a été aménagé entre 1905 et 1912. La planification du square a été accompagnée d'une série de règles de construction pour les bâtiments implantés de part et d'autre. Ces règles ont favorisé l'apparition d'une architecture particulière, ce qui explique le détachement du square et de ses parcelles attenantes à l'unité de paysage Paroisse Saint-Zotique Est.

Unité de paysage 4.11 : Paroisse Saint-Zotique Est		Aire de paysage 4 Saint-Henri	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots, orientés dans l'axe nord-ouest / sud-est, possèdent trois faces bâties et n'ont pas de ruelle à l'exception des bandes de parcelles situées de part et d'autre des rues du Square-Sir-George-Étienne-Cartier qui tirent leur ruelle de l'organisation urbaine des rues attenantes au square. Les bâtiments situés aux intersections sont orientés vers les rues nord-ouest / sud-est (rues De Courcelle, Delinelle et Beaudoin) sauf aux intersections avec la rue Notre-Dame Ouest. Deux autres groupes de parcelles font exception à cette règle d'organisation. Il s'agit du groupe de parcelles situé au sud de l'intersection des rues Sainte-Émilie et Beaudoin ainsi que du groupe de parcelles situé au nord de l'intersection des rues Saint-Ambroise et Beaudoin.	
	Parcellaire :	La parcelle de base mesure environ 7,4 mètres de largeur et entre 21 et 23 mètres en profondeur sur les rues De Courcelle et Delinelle et entre 28 et 30 mètres sur les rues Beaudoin et Notre-Dame Ouest. Cependant, on retrouve plusieurs parcelles dont les dimensions sont atypiques, particulièrement le long de la rue Beaudoin.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus.	
	Marges :	Recul avant :	On remarque généralement une absence de marge avant sauf du côté est de la rue Delinelle où les marges de recul avant peuvent atteindre 3,5 mètres.
		Latérale :	Aucune.
		Arrière :	Il n'y a pas de marge arrière typique dans cette unité de paysage.
Alignements :	Les façades forment des alignements relativement réguliers sauf sur la rue Beaudoin. Les façades sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); triplex avec escalier intérieur (2.5); triplex avec escalier extérieur (2.6); multiplex (2.7).
		Secondaire :	Duplex avec escalier extérieur (2.2); conciergerie (3.2); immeuble à vocation mixte (4); immeuble à vocation commerciale (5)
	Variante :	Plusieurs bâtiments possèdent une porte cochère en raison de l'absence de ruelle. La porte cochère est présente sur tous les types architecturaux identifiés. Plusieurs variantes du duplex avec escalier intérieur sont présentes. Parmi ces variantes, le duplex jumelé avec porte cochère centrale est fréquent.	
Unité de paysage 4.11 :		Aire de paysage 4 Saint-Henri	

Paroisse Saint-Zotique Est		
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
	Autre :	Revêtement de bois
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	acier, bois; acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	S.O.	S.O.
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune

Unité de paysage 4.11 : Paroisse Saint-Zotique Est		Aire de paysage 4 Saint-Henri
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Bien que les parties est et ouest de cette unité ont été loties séparément, elles possèdent les mêmes caractéristiques urbaines et architecturales, ce qui en fait un ensemble relativement cohérent, séparé par le square Sir-George-Étienne-Cartier dont le caractère architectural a été différencié en raison de la présence du square lui-même. - Bien que l'on retrouve une variété de types architecturaux, ceux-ci sont généralement regroupés. Par exemple, les types architecturaux avec escalier extérieur se retrouvent principalement sur le côté nord-est de la rue Delinelle, où l'implantation avec marge de recul avant est la norme. - De façon générale, les habitations qui se retrouvent dans cette unité de paysage sont relativement modestes et possèdent une valeur patrimoniale moyenne. - Il est à noter que les rénovations apportées aux bâtiments, tant le remplacement des matériaux de revêtement que des fenêtres, altèrent généralement la qualité architecturale des façades. - Le gabarit de deux à trois étages, l'alignement approximatif des façades et la sobriété dans l'expression architecturale sont les principales caractéristiques à retenir pour l'appréciation des nouvelles insertions. - La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée. - Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type; - Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage. 		

**Unité de paysage 4.12 :
Sainte-Elisabeth-du-Portugal**

**Aire de paysage 4
Saint-Henri**

Contexte de développement

Au XVIII^e siècle, cette unité de paysage était le lieu d'un village qui deviendra plus tard Saint-Henri des Tanneries et qui était situé au croisement de la route des fourrures (actuellement Saint-Jacques) et du ruisseau Glen (situé approximativement à l'ouest de la rue De Courcelle). Ce village s'étirait sur la rue Saint-Jacques, entre les rues De Courcelle et Saint-Rémi, et la majeure partie de la population vivait de l'industrie des tanneries. Une desserte de la paroisse Notre-Dame de Montréal a été construite à l'angle des rues Saint-Jacques et De Courcelle actuelles et a formé, avec quelques institutions d'enseignement, un premier noyau institutionnel. L'érection canonique de la paroisse Saint-Henri en 1867 et la construction de la nouvelle église plus à l'est sur la rue Saint-Jacques, à l'intersection de la rue du Collège, ont provoqué l'arrêt momentané des activités institutionnelles dans ce secteur. Suite à l'accroissement de la population, le curé de la paroisse Saint-Henri décide quelques années plus tard d'y installer une desserte sur l'ancien terrain de la première chapelle qui sera érigée canoniquement en 1894. La nouvelle église Sainte-Élisabeth-du-Portugal est érigée en 1912 et reconstruite à la fin des années 1950 suite à un incendie. Au début du XX^e siècle, la manufacture Tooke Brothers Limited est bâtie sur la rue De Courcelle au sud de l'îlot institutionnel.

Au sud de la rue Saint-Jacques, de part et d'autre de cet îlot institutionnel et industriel, le secteur est essentiellement constitué de bâtiments résidentiels. Le secteur connaîtra un renouvellement de son bâti résidentiel au début des années 1970 par une politique de rénovation urbaine menée par la Ville de Montréal.

Au nord de la rue Saint-Jacques, le secteur est principalement occupé par des industries qui se sont développées avec la venue de la Compagnie des chars urbains de Montréal au XIX^e siècle et de l'arrivée en 1906 de la Berliner Gramophone qui deviendra en 1929 la RCA Victor. L'îlot anciennement occupé par la Compagnie des chars urbains de Montréal est maintenant utilisé par un magasin à grande surface.

Unité de paysage 4.12 : Sainte-Elisabeth-du-Portugal		Aire de paysage 4 Saint-Henri	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage possède un tissu urbain complexe, issu à la fois de la présence d'une grande mixité fonctionnelle (tissu résidentiel, industriel et institutionnel) et d'un remembrement du parcellaire dans les années 1970. Par conséquent, il n'y a pas d'orientation ou de composition dominante des îlots. On remarque cependant l'absence de ruelle ainsi qu'une orientation dominante des bâtiments vers les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine Ouest.	
	Parcellaire :	Comme les parcelles de cette unité de paysage sont issues d'un processus de resubdivisions et de remaniements, leur forme et leur taille sont variées.	
Implantation :	Mode :	Il n'y a pas de mode d'implantation typique dans cette unité de paysage.	
	Marges :	Recul avant :	Variable.
		Latérale :	Variable.
		Arrière :	Variable.
Alignements :	L'alignement des façades est irrégulier.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Conciergerie (3.2); immeuble à vocation industrielle (6).
		Secondaire :	Immeuble d'appartements (3.3); immeuble à vocation commerciale (5); immeuble à vocation institutionnelle (7)
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, bois; acier, brique, pierre, bois	
Revêtement de toit :	S.O.	S.O.	
Saillies :	Balcons :	Métal, fibre de verre	
	Escaliers :	Pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	0% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée	

Unité de paysage 4.12 : Sainte-Elisabeth-du-Portugal		Aire de paysage 4 Saint-Henri
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancien bâtiment de la Tooke Brothers Limited (644, rue De Courcelles) - Église Sainte-Elisabeth-du-Portugal (670, rue De Courcelle) - Édifice RCA Victor Co. (950-976, rue Lacasse et 901-1001, rue Lenoir)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage est composée de bâtiments ayant des caractéristiques volumétriques, d'usages, d'époques et de formes variées. Il en résulte un paysage urbain hétérogène. - On remarque deux modes d'implantation différents qui doivent être considérés lors de nouvelles interventions. Le premier est principalement présent chez les immeubles à vocation industrielle. Ceux-ci sont implantés sans marge de recul et occupent de façon massive le pourtour de leur parcelle. Le second mode d'implantation est présent chez tous les autres types architecturaux. Il est caractérisé par une implantation plus libre avec un faible rapport à la parcelle et au tissu urbain en général. - La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée. - Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage. 		

Unité de paysage 4.13 : Rue Cazalais	Aire de paysage 4 Saint-Henri
<p>Contexte de développement</p> <p>Au XVIII^e siècle, cette unité de paysage était le lieu d'un village qui deviendrait plus tard Saint- Henri des Tanneries, situé au croisement de la route des fourrures (actuellement Saint-Jacques) et du ruisseau Glen (situé approximativement à l'ouest de la rue De Courcelle). Ce village s'étirait sur la rue Saint-Jacques, entre les rues De Courcelle et Saint-Rémi, et la majeure partie de la population vivait de l'industrie de la tannerie. Durant la première moitié du XIX^e siècle, un premier parcellaire est réalisé sur le chemin Upper Lachine (maintenant rue Saint-Jacques). De part et d'autre de ce chemin s'étendent les terrains appartenant aux Sœurs hospitalières de Saint-Joseph.</p> <p>Les premiers lotissements résidentiels sur ces terrains apparaissent au début du XX^e siècle et sont illustrés dans l'atlas Goad de 1913. Les années 1960 sont le témoin de grands bouleversements dans ce secteur. La construction de l'autoroute Ville-Marie, dont le tracé aérien passe au-dessus de la rue Saint-Jacques, commande des démolitions massives et coupe en deux une partie de l'îlot situé entre les rues Saint-Jacques et Cazalais. Cette coupure au nord du secteur vient s'ajouter à celle des voies ferrées au sud de l'unité de paysage.</p>	
Unité de paysage 4.13 :	Aire de paysage 4 Saint-Henri

Rue Cazalais			
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Le maillage irrégulier de cette unité de paysage crée des îlots de forme trapézoïdale possédant 2 ou 3 faces bâties avec l'orientation des parcelles en tête d'îlot sur la rue Cazalais. La plupart des îlots possèdent une ruelle.	
	Parcellaire :	La parcelle de base de cette unité de paysage mesure 7,6 mètres en largeur et approximativement 31,5 mètres en profondeur. Quelques parcelles sont le résultat d'un processus de fusion / redivision du parcellaire de base et leurs dimensions sont un multiple du module décrit.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.	
	Marges :	Recul avant :	La majorité des bâtiments possèdent une marge de recul de 3,5 à 4 mètres. Les marges sont généralement moins profondes sur la rue Desnoyers entre les rues Cazalais et Saint-Jacques.
		Latérale :	Aucune.
		Arrière :	La plupart des marges arrière des bâtiments implantés sur les parcelles de base varient entre 10 et 15 mètres. Cependant, il est fréquent que les rallonges des bâtiments se prolongent jusqu'à la ligne de lot arrière. De plus la présence de quelques parcelles de dimensions non standards favorisent la présence de marges arrière inférieures à 10 mètres.
Alignements :	Les façades, parallèles à la rue, sont rigoureusement alignées les unes aux autres.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Triplex avec escalier extérieur (2.6); multiplex (2.7)
		Secondaire :	Duplex avec escalier extérieur (2.2); triplex avec escalier intérieur (2.5); immeuble à vocation mixte (4)
	Variante :	Le triplex avec escalier extérieur est présent dans ses deux modes de composition, soit avec symétrie (alignement central de portes et balcons) soit avec asymétrie (alignement latéral de portes et balcons). On retrouve également quelques variantes de coin.	
Unité de paysage 4.13 : Rue Cazalais		Aire de paysage 4 Saint-Henri	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			

Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, acier; acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	S.O.	S.O.
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 40%
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Non	
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Une grande homogénéité architecturale marque cette unité de paysage. Elle se manifeste par la similitude stylistique et volumétrique de plusieurs rangées de maisons construites au même moment, soit le début du XX^e siècle. Cette similitude se poursuit par le rythme régulier répété des façades possédant une composition identique. - Il est à noter que la présence de types architecturaux autres que le triplex avec escalier extérieur est anecdotique dans cette unité de paysage. Les caractéristiques et la période de planification du tissu urbain sont typiques du triplex avec escalier extérieur. - Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage. 		

Unité de paysage 4.14 : Village Turcot	Aire de paysage 4 Saint-Henri
<p>Contexte de développement</p> <p>Le village Turcot a été développé vers 1860 sur les terres de Philippe Turcot. Situé sur la route entre le village Saint-Henri et la côte Saint-Paul, le village Turcot est longtemps resté isolé de ces deux entités. Pour preuve, il n'a pas été inclus dans les limites de la ville de Saint-Henri lors de sa constitution en 1875. Les habitants pouvaient travailler dans l'un des deux villages situés à proximité ainsi qu'aux quelques manufactures installées dans le secteur. Bien que le pourtour du village Turcot ait subi des transformations majeures, celui-ci est demeuré à peu près intact, d'où la présence de nombreuses maisons villageoises.</p>	
Unité de paysage 4.14 :	Aire de paysage 4 Saint-Henri

Village Turcot			
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots, principalement orientés dans l'axe nord-est / sud-ouest, possèdent une composition irrégulière. Les seules ruelles présentes sont situées à l'arrière des bandes de parcelles de la rue Bourassa. À l'origine, les îlots devaient posséder 4 faces bâties mais la création du tunnel Saint-Rémi pour éviter la voie ferrée a causé la démolition des séries de parcelles situées du côté ouest de cette rue, ce qui a amené la création d'îlots à 3 faces bâties. L'orientation des bâtiments situés aux intersections est donc variable.	
	Parcelle :	Les parcelles sont de dimensions variables. Bien qu'une parcelle de base n'ait pas été identifiée dans cette unité de paysage, on y retrouve un module de base dont les dimensions varient entre 6,5 et 8,5 mètres en largeur selon les segments de rue. Il est fréquent d'observer des parcelles dont la largeur équivaut au double du module de base. La profondeur des parcelles varie entre 19 et 23 mètres sauf du côté nord de la rue Vaillant où la profondeur des parcelles varie de 14 à 31 mètres en raison de la présence de la voie ferrée.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus.	
	Marges :	Recul avant :	Les bâtiments sont généralement implantés à proximité de la ligne de lot avant mais les marges de recul peuvent atteindre jusqu'à 4 mètres dans certains cas.
		Latérale :	Dans de rares cas où les bâtiments sont semi-détachés ou isolés, leurs marges latérales peuvent atteindre jusqu'à 8 mètres selon la largeur de la parcelle.
		Arrière :	Il n'y a pas de marge arrière typique dans cette unité de paysage.
	Alignements :	Les façades ne forment pas d'alignements réguliers mais elles sont implantées parallèlement à la rue.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Maison villageoise (1.1); duplex avec escalier intérieur (2.1)
		Secondaire :	Duplex avec escalier extérieur (2.2); triplex avec escalier intérieur (2.5)
	Variante :	<p>Cette unité de paysage possède une variante de la maison villageoise à toit plat dont la composition architecturale est proche du duplex avec escalier extérieur. Le revêtement de ces bâtiments est souvent en déclin de vinyle, probablement en raison du remplacement du déclin de bois d'origine.</p> <p>On y retrouve également une variante avec fausse mansarde du duplex avec escalier intérieur.</p>	

Unité de paysage 4.14 : Village Turcot		Aire de paysage 4 Saint-Henri
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun
	Autre :	Bois
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, acier; acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 40%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Maison villageoise (5026-5036, rue Vaillant) - Maison villageoise (5051, rue Vaillant) - Maison villageoise (5097, rue Vaillant)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	- 705, rue Bourassa - 713, rue Bourassa
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui	
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage présente un caractère architectural modeste qui est peu mis en valeur. Pourtant, l'absence de transformations majeures a permis la conservation d'un paysage ancien dont la valeur tient pour l'essentiel au gabarit général des bâtiments, à leur mode d'implantation et à la sobriété architecturale des façades. - Les préoccupations patrimoniales devraient concerner principalement la bonne insertion des nouveaux bâtiments ainsi que la rénovation adéquate des bâtiments existants. - La présence des composantes architecturales type du couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche), 		

du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée.

- Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type des maisons villageoises.

Unité de paysage 4.15 : Paroisse Saint-Zothique Ouest

**Aire de paysage 4
Saint-Henri**

Contexte de développement

Avant leur lotissement, les terres de cette unité de paysage appartenaient aux Soeurs Grises. Le premier projet de lotissement apparaît sur la carte de l'atlas Goad de 1890. Il est composé d'îlots orientés de façon similaire à ceux du village Sainte-Marguerite à l'est (rues Saint-Philippe et Sainte-Marguerite). Ce projet ne sera cependant pas construit. Un second lotissement apparaît sur la carte de l'atlas Goad de 1903. L'orientation des rues y est différente. C'est ce projet qui sera construit. Depuis, peu de transformations importantes sont survenues dans cette unité de paysage si ce n'est la rénovation graduelle des bâtiments.

Il est à remarquer que l'ancien tracé de la rivière Saint-Pierre forme la limite sud de l'unité de paysage et marque la fin du lotissement résidentiel. À cet endroit, la rivière Saint-Pierre dont le tracé était sinueux, a été canalisée dans un parcours qui suit une ligne droite afin de faciliter le développement de ces deux rues.

Unité de paysage 4.15 : Paroisse Saint-Zothique Ouest		Aire de paysage 4 Saint-Henri	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots, orientés dans l'axe nord-est / sud-ouest, possèdent pour la majorité une ruelle en « I ». Certaines ruelles possèdent une autre forme afin de s'adapter à des contextes particuliers. À l'origine, on remarquait la présence d'un mode de composition à deux faces bâties. Cependant, plusieurs têtes d'îlot ont été transformées et possèdent maintenant des bandes de parcelles attenantes. Par conséquent, l'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est perpendiculaire à l'orientation de la majorité des parcelles des îlots et font maintenant face aux rues Saint-Rémi et De Courcelle, sauf aux intersections de la rue Notre-Dame Ouest.	
	Parcellaire :	La parcelle de base de cette unité de paysage mesure approximativement 7,6 mètres en largeur et 30 à 31 mètres en profondeur.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.	
	Marges :	Recul avant :	La majorité des marges de recul avant mesurent entre 0 et 4 mètres.
		Latérale :	Aucune.
		Arrière :	La plupart des bâtiments qui sont implantés sur une parcelle de base possèdent une marge arrière variant entre 10 et 20 mètres. Cependant, la présence d'une rallonge arrière réduit parfois cette marge de recul.
Alignements :	Les marges de recul sont irrégulières à l'exception des rues Dagenais, Notre-Dame Ouest et De Courcelle où elles sont uniformes par série de bâtiments. Les façades sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Triplex avec escalier intérieur (2.5); triplex avec escalier extérieur (2.6)
		Secondaire :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); multiplex (2.7); immeuble à vocation mixte (4)
	Variante :	Pour les triplex avec escalier extérieur, on retrouve le mode de composition de la façade avec alignement central de portes et de balcons. Il est également possible d'y retrouver des fenêtres en saillie dans l'alignement latéral. Bien que la brique soit dominante comme matériau de revêtement, la	

		<p>Pierre à bossages se retrouve également, particulièrement sur la rue Notre-Dame Ouest.</p>
<p>Unité de paysage 4.15 : Paroisse Saint-Zothique Ouest</p>		<p>Aire de paysage 4 Saint-Henri</p>
<p>Caractéristiques architecturales des bâtiments</p>		
<p>Parement principal :</p>	<p>Pierre naturelle ou artificielle :</p>	<p>À bossage grise, à bossage polychrome</p>
	<p>Brique d'argile :</p>	<p>Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige</p>
	<p>Autre :</p>	<p>Revêtement de bois</p>
<p>Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :</p>	<p>Matériau :</p>	<p>Bardeau d'asphalte, acier, bois; acier, brique, pierre, bois</p>
<p>Revêtement de toit :</p>	<p>S.O.</p>	<p>S.O.</p>
<p>Saillies :</p>	<p>Balcons :</p>	<p>Bois, métal, fibre de verre</p>
	<p>Escaliers :</p>	<p>Métal et bois, métal et fibre de verre</p>
	<p>Garde-corps :</p>	<p>Métal</p>
<p>Portes :</p>	<p>Type :</p>	<p>Simple sans imposte, simple avec imposte</p>
	<p>Matériau :</p>	<p>Bois, aluminium</p>
	<p>Vitrage :</p>	<p>0% à 40%</p>
<p>Fenêtres :</p>	<p>Type :</p>	<p>À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe</p>
	<p>Matériaux :</p>	<p>Bois, aluminium</p>
	<p>Proportions :</p>	<p>Verticale, vitrine</p>
<p>Immeubles significatifs</p>		
<p>Témoins architecturaux significatifs :</p>	<p>Immeubles d'intérêt local :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bibliothèque (poste d'incendie no 24) (4700, rue Notre-Dame Ouest) - Édifice Jenkins Brothers Limited (617, rue Saint-Rémi) - Ancienne Banque de Montreal (4749, rue Notre-Dame Ouest) -
	<p>Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :</p>	<p>Aucun</p>
	<p>Lieux de culte :</p>	<p>Aucun</p>
<p>Typologies significatives :</p>	<p>Maisons de vétéran :</p>	<p>Aucune</p>

	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Unité de paysage 4.15 : Paroisse Saint-Zothique Ouest		Aire de paysage 4 Saint-Henri
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage possède un caractère relativement homogène. Bien que l'on y retrouve une variété de types architecturaux, les bâtiments y ont parfois été construits en série ou de façon homogène par segment de rue. - Les principales caractéristiques communes sont l'utilisation de la brique comme matériau de revêtement, l'utilisation de fenêtres à guillotine ou à battants avec imposte de proportion 1 largeur = ½ hauteur et l'alignement régulier des ouvertures. - Les immeubles à vocation mixte ou commerciale sont concentrés le long de la rue Notre-Dame Ouest, de même que les bâtiments revêtus de pierres à bossages. - La rénovation des bâtiments est souvent accompagnée du remplacement des fenêtres ou de la suppression des corniches, ce qui appauvrit les paysages bâtis de l'unité. - La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée. - Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type; - Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage. 		

Unité de paysage 4.16 : Chemin de la Côte-Saint-Paul	Aire de paysage 4 Saint-Henri
<p>Contexte de développement</p> <p>Le lotissement de cette unité de paysage s'est effectué durant les années 1910. Avant ces années, ce territoire était essentiellement agricole. Le chemin de la Côte-Saint-Paul était alors la seule voie permettant de relier Saint-Henri et la Côte-Saint-Paul. La rivière Saint-Pierre, aujourd'hui canalisée entre les rues Saint-Ambroise et Sainte-Marie, était également un élément important de ce paysage.</p> <p>Depuis, la construction de l'échangeur Turcot et de l'autoroute 15 a amené une grande restructuration de la portion ouest de l'unité de paysage, notamment par la démolition des lotissements présents à l'ouest de l'avenue de Carillon. Les bâtiments conservés ont cependant connu peu de transformations, si ce n'est leur rénovation graduelle.</p>	
Unité de paysage 4.16 :	Aire de paysage 4 Saint-Henri

Chemin de la Côte-Saint-Paul				
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots, orientés dans l'axe nord-est / sud-ouest, possèdent pour la majorité une ruelle en « I ». Certaines ruelles possèdent d'autres formes afin de s'adapter à des contextes particuliers. Les îlots possèdent quatre faces bâties. Les bâtiments situés aux intersections de la rue Saint-Rémi et du chemin de la Côte-Saint-Paul sont principalement orientés vers ces rues sauf à l'intersection de la rue Saint-Ambroise.		
	Parcellaire :	La parcelle de base mesure approximativement 6 mètres en largeur et entre 21 et 25 mètres en profondeur. À l'ouest du chemin de la Côte-Saint-Paul, on retrouve principalement des parcelles non-résidentielles de forme et de dimension variées.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus sauf les bâtiments spécialisés qui sont isolés.		
	Marges :	Recul avant :	La majorité des marges de recul avant mesurent entre 0 à 1,5 mètre. Certains bâtiments sont cependant implantés avec une marge de recul pouvant atteindre jusqu'à 4 mètres. Les bâtiments spécialisés implantés à l'ouest du chemin de la Côte-Saint-Paul, possèdent des marges de recul variables.	
		Latérale :	Aucune.	
		Arrière :	Il n'y a pas de marge arrière typique dans cette unité de paysage.	
	Alignements :	Les façades forment des alignements plus ou moins réguliers. Les façades sont parallèles à la rue, à l'exception de quelques bâtiments sur le chemin de la Côte-Saint-Paul et sur la rue Saint- Rémi, où les façades sont perpendiculaires aux lignes de lot latérales.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); duplex avec escalier extérieur (2.2); triplex avec escalier intérieur (2.5); triplex avec escalier extérieur (2.6).	
		Secondaire :	Multiplex (2.7); conciergerie (3.2); immeuble d'appartements (3.3); immeuble à vocation mixte (4); immeuble à vocation institutionnelle (7).	
	Variante :	On retrouve quelques bâtiments revêtus de déclin de bois, particulièrement chez les duplex avec escalier intérieur ou extérieur.		
Unité de paysage 4.16 :		Aire de paysage 4 Saint-Henri		

Chemin de la Côte-Saint-Paul		
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
	Autre :	Revêtement de bois
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, acier, bois; acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeau d'asphalte
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancienne Molson's Bank (5001, rue Notre-Dame Ouest) - Centre Gadbois (5485, chemin de la Côte-Saint-Paul)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune

Unité de paysage 4.16 : Chemin de la Côte-Saint-Paul		Aire de paysage 4 Saint-Henri
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui	
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage est composée de bâtiments aux caractéristiques architecturales modestes et possède une homogénéité architecturale moyenne. - La rénovation de ces bâtiments est souvent accompagnée du remplacement des fenêtres ou de la suppression des corniches, ce qui appauvrit les paysages bâtis de l'unité. - La démolition de bâtiments de la rue Saint-Ambroise a laissé plusieurs terrains vacants dont la reconstruction est à envisager en fonction des immeubles de plus fort gabarit construits du côté sud de la rue Saint-Ambroise, en bordure du canal de Lachine. - La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée. - Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type; - Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage. 		

**Unité de paysage 4.17 :
Chemin de la Côte-Saint-Paul**

**Aire de paysage 4
Saint-Henri**

Contexte de développement

Cette unité de paysage est composée d'un tissu urbain industriel. La formation de ce tissu urbain tient à la fois de la construction et l'élargissement du canal de Lachine, entre 1821 et 1850, et de l'apparition de la voie ferrée du Grand Tronc, entre 1850 et 1860. La fermeture du canal de Lachine dans les années 1950 a conduit au déclin de cette partie du quartier de Saint-Henri.

Depuis quelques années, on assiste à la réhabilitation de ce secteur par la conversion de bâtiments industriels et la construction de nouveaux immeubles à des fins résidentielles.

Unité de paysage 4.17 : Chemin de la Côte-Saint-Paul		Aire de paysage 4 Saint-Henri	
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	<p>Une grande partie de cette unité ne comprend pas d'îlots mais est constituée de parcelles contiguës attenantes au côté sud de la rue Saint-Ambroise le long du canal de Lachine. Les îlots situés entre les rues Saint-Augustin et Bérard n'ont pas de ruelle et possèdent quatre faces bâties.</p> <p>Parmi les unités de l'aire de paysage industrielle, celle de la Rue Saint-Ambroise se distingue par la régularité de son parcellaire. Sur la carte de 1907, on remarque que les parcelles sont planifiées selon un module régulier. Cette marque est encore présente aujourd'hui, notamment par la présence de bâtiments longs et profonds.</p> <p>Les bâtiments récents dans cette unité sont construits sur de nouveaux îlots formés par le prolongement de rues au sud de la rue Saint-Ambroise, dont les rues du Square Sir-George- Étienne-Cartier, Beaudoin et Sainte-Marguerite. L'orientation dominante de ces îlots est dans l'axe nord-ouest / sud-est. Ils ont quatre faces bâties et l'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est variable.</p>	
	Parcellaire :	La parcelle de base de cette unité de paysage mesure approximativement 65 mètres en largeur et a une profondeur variable. Cependant, cette parcelle se raréfie de plus en plus. On retrouve principalement des parcelles de grande dimension et de formes variables.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement isolés	
	Marges :	Recul avant :	Variable, mais plusieurs bâtiments construits au sud de la rue Saint- Ambroise sont implantés sans marge de recul.
		Latérale :	Variable.
		Arrière :	Variable.
Alignements :	Les bâtiments sont parallèles à la rue Saint-Ambroise. Plusieurs façades sont alignées malgré la distance entre les bâtiments.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Conciergerie (3.2); immeuble d'appartements (3.3); immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Aucune.
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée dans cette unité de paysage.	

Unité de paysage 4.17 : Chemin de la Côte-Saint-Paul		Aire de paysage 4 Saint-Henri
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Acier
Revêtement de toit :	S.O.	S.O.
Saillies :	Balcons :	Béton
	Escaliers :	Pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Ancien édifice de la Canada Malting Co. Ltd. (5052, rue Saint-Ambroise) - Ancien édifice de la Simmons Ltd (4710, rue Saint-Ambroise) - Édifice E. J. Maxwell (5080, rue Saint-Ambroise) - Édifice de la brasserie McAuslan (5080, rue Saint-Ambroise) - Merchant manufacturing Co. (3970-4030, rue Saint-Ambroise)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétérans :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Cette unité de paysage possède un caractère hétérogène, dominé par la présence de bâtiments industriels datant de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. - L'insertion de nouveaux bâtiments résidentiels est généralement réalisée en réponse à la présence industrielle existante. Ainsi, la brique d'argile rouge, la sobriété dans l'expression ornementale et la rigueur dans l'alignement des ouvertures sont les principaux traits architecturaux des nouvelles insertions. 		

- La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée.

Unité de paysage 4.18 : Cour Turcot	Aire de paysage 4 Saint-Henri
------------------------------------------------	------------------------------------------

Contexte de développement
Avec la présence du canal de Lachine, de la rue Notre-Dame Ouest, des autoroutes Transcanadienne, Décarie, Ville-Marie et 15 et leurs échangeurs ainsi que des nombreuses voies ferrées, cette unité de paysage forme un carrefour de transport important et est principalement vouée aux activités industrielles. Les principaux événements qui ont marqué le développement de ce territoire sont : l'aménagement de la cour de triage Turcot en 1905 et la construction des autoroutes et de l'échangeur Turcot dans les années 1970. Cette dernière intervention aura un impact majeur sur la qualité des secteurs résidentiels voisins.

Caractéristiques dominantes de l'unité

Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage n'ont pas de ruelle. L'orientation dominante des îlots est variable. Le nombre de faces bâties et l'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections sont variables.	
	Parcellaire :	La forme et les dimensions des parcelles de cette unité sont variables.	
Implantation :	Mode :	Le mode d'implantation des bâtiments n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire.	
	Marges :	Recul avant :	Variable.
		Latérale :	Variable.
		Arrière :	Variable.
Alignements :	Les façades ne respectent pas d'alignements particuliers. La plupart des bâtiments sont implantés parallèlement à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation industrielle (6).
		Secondaire :	Aucune.
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée dans cette unité de paysage.	

Caractéristiques architecturales des bâtiments

Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun
	Autre :	Acier, Crépis
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	acier
Revêtement de toit :	Toiture en pente	acier
Saillies :	Balcons :	Métal
	Escaliers :	Pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 70%

Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Unité de paysage 4.18 : Cour Turcot		Aire de paysage 4 Saint-Henri
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancien complexe industriel Canadian Car & Foundry Co. Ltd. (5730 - 5820, place Turcot) - Ancien édifice de la Montreal Light Heat and Power Consolidated (5523, chemin de la Côte-Saint-Paul)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - En tant que secteur industriel, cette unité de paysage ne possède pas un paysage urbain remarquable. Les bâtiments sont construits de façon indépendante afin de répondre aux besoins de l'activité industrielle qu'ils accueillent. - Peu de bâtiments industriels possèdent les qualités architecturales de certains autres immeubles de même type situés notamment dans les unités 5.3 et 5.4. - Le canal, bordé de pistes multifonctionnelles et d'arbres matures et ponctué d'écluses, constitue l'élément paysager le plus significatif du secteur. 		

**Unité de paysage 5.1 :
Fief Nazareth**

**Aire de paysage 5
Griffintown**

Contexte de développement

L'unité de paysage Fief Nazareth était autrefois limité au nord-ouest par un ruisseau et faisait partie du fief Nazareth. Ce territoire appartenait aux Soeurs hospitalières de Saint-Joseph. Il aura une vocation essentiellement agricole jusqu'au début du 19e siècle et ce, afin de financer les oeuvres de l'Hôtel-Dieu.

Le fief de Nazareth prend le nom de Griffintown en 1797, lorsque Robert Griffin le loue de Thomas McCord. Mary Griffin, épouse de Robert, entreprend le lotissement de cette terre entre 1804 et 1805. Lorsque McCord en reprend possession en 1814, il continue le travail déjà amorcé. La démolition des fortifications de la ville de Montréal et l'expansion qui s'en suit favorisent le développement de ce secteur.

La suite du développement de Griffintown se résume par le terme restructuration. À la suite de la construction des infrastructures portuaires, industrielles et de transport qui l'entourent(construction de nouvelles jetées en 1830-1833, aménagement de la ligne de chemin de fer Montréal-Lachine en 1847, construction du canal de Lachine entre 1821-1825 et son élargissement dans les années 1840, construction du viaduc Canadien National entre 1930 et 1943 et construction de l'autoroute Bonaventure en 1965), le paysage de Griffintown se modifie radicalement. La plupart des bâtiments résidentiels sont substitués par un bâti industriel, le parcellaire est fusionné et surtout, le territoire est coupé des secteurs avoisinants, ce qui contribue à créer l'isolement de ce quartier pourtant central.

Fin 20e siècle, début 21e siècle : une importante opération de revitalisation du secteur s'amorce. La rue Peel est raccordée à la rue de la Commune, le bassin Peel, qui avait été remblayé dans les années 1960, est en partie déblayé, le canal de Lachine est rouvert à la navigation de plaisance et ses abords sont aménagés. Plusieurs édifices industriels sont recyclés en habitations ou pour d'autres usages et de nouveaux immeubles sont érigés.

Caractéristiques dominantes de l'unité

Tissu urbain :	Îlots :	Variable	
	Parcellaire :	Le parcellaire des îlots ne présente aucune constante dans son découpage.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments industriels de cette unité de paysage sont habituellement isolés.	
	Marges :	La largeur des marges des bâtiments existants est variable. La marge requise pour un nouveau bâtiment devra être déterminée selon la hauteur d'un bâtiment et l'impact qu'aura cette construction sur les sites voisins, entre autres, quant à l'ensoleillement. Un bâtiment présentant une hauteur élevée nécessitera une marge plus large.	
	Alignements :	La majorité des façades sont alignées sur le trottoir. Les façades sont parallèles à la rue, mais ne forment pas toujours des alignements réguliers. Des retraits pourraient être requis pour la plantation ou la préservation d'arbres sur le domaine public, sur des rues étroites ou pour la réalisation d'un jardin de rue.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principal :	Immeubles d'appartements (3.3); Immeuble à vocation industrielle (6); Immeubles à vocation institutionnelle (7)
		Secondaire :	maison de ville (1.5)
	Variante :	Aucune	

Caractéristiques architecturales des bâtiments

Unité de paysage 5.1 : Fief Nazareth		Aire de paysage 5 Griffintown
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun
	Autre :	Acier
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bois, Aluminium; acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	S.O.	S.O.
Saillies :	Balcons :	Métal, bois
	Escaliers :	Métal,
	Garde-corps :	Métal,
Portes :	Type	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte
	Matériau	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 40%
Fenêtres :	Type	À guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériaux	Bois, aluminium
	Proportions	Verticale, horizontale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - Ancien presbytère Sainte-Hélène (926-938, rue Saint-Maurice) - Ancienne Crathern and Caverhill (1065, rue de la Commune Ouest et 1000, rue Brennan) - Ancienne Drummond McCall Company Limited (928-930, rue Wellington) - Edifices de la New City Gas Company of Montreal (956 rue Ottawa, 141-195, rue Ann et 172, rue Dalhousie) - Ancienne A. Hollander & Son Ltd. (995-1005, rue Wellington et 1000, rue Wellington) - Ancienne Henderson Barwick inc. (170-186, rue Peel) - Ancienne Gault Brothers Company (350, rue de l'Inspecteur) - Ancienne Walter Lowney Co. of Canada (1015, rue William) - Ancienne William Dow Brewery Co. & anciens bureaux de la National Breweries Ltd (984-1000, rue Notre-Dame Ouest, 400, rue Montfort (quadrilatère Notre-Dame Ouest, Peel, William et Montfort et 333, 355-391, rue Peel) - Ancien garage de la William Dow Brewery Co. (295-333, rue Peel et 288-316, rue Peel) - Édifice Rodier (912-132, rue Notre-Dame Ouest) - Poste de police no 20 (944, rue Saint-Paul Ouest et 951, rue William) - Viaduc du CN, rues Dalhousie, Nazareth, Ottawa, William, Saint-Paul Ouest - Ancien Baron Sport, (936, rue Saint-Maurice & 915-923, rue Saint-Maurice) - Édifice d'aération du tunnel Wellington - 1000, rue Wellington
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun

	Lieux de culte :	Aucun
Unité de paysage 5.1 : Fief Nazareth		Aire de paysage 5 Griffintown
Immeubles significatifs (SUITE)		
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Accorder un souci particulier à l'insertion des nouvelles constructions afin de valoriser les éléments existants de ce paysage industriel historique. En raison de la grande transformation du parcellaire du fief Nazareth, la promotion d'un paysage résidentiel similaire à celui présent avant les restructurations est difficile. - Favoriser le recyclage et la restauration des bâtiments industriels; - Réaliser des aménagements du domaine public mettant en valeur les axes historiques, les vestiges archéologiques, les édifices industriels et les infrastructures industrielles tel que le viaduc ferroviaire et le bassin Peel. 		

**Unité de paysage 5.2 :
Rue Ottawa**

**Aire de paysage 5
Griffintown**

Contexte de développement

L'unité de paysage Rue Ottawa appartenait aux Soeurs hospitalières de Saint-Joseph. Il aura une vocation essentiellement agricole jusqu'au début du 19^e siècle et ce, afin de financer les oeuvres de l'Hôtel-Dieu. Il aura une vocation essentiellement agricole jusqu'au début du 19^e siècle et ce, afin de financer les oeuvres de l'Hôtel-Dieu.

Le fief de Nazareth prend le nom de Griffintown en 1797, lorsque Robert Griffin le loue de Thomas McCord. Mary Griffin, épouse de Robert, entreprend le lotissement de cette terre entre 1804 et 1805. Lorsque McCord en reprend possession en 1814, il continue le travail déjà amorcé. La démolition des fortifications de la ville de Montréal et l'expansion qui s'en suit favorisent le développement de ce secteur.

La suite du développement de Griffintown se résume par le terme restructuration. À la suite de la construction des infrastructures portuaires, industrielles et de transport qui l'entourent(construction de nouvelles jetées en 1830-1833, aménagement de la ligne de chemin de fer Montréal-Lachine en 1847, construction du canal de Lachine entre 1821-1825 et son élargissement dans les années 1840, construction du viaduc Canadien National entre 1930 et 1943 et construction de l'autoroute Bonaventure en 1965), le paysage de Griffintown se modifie radicalement. La plupart des bâtiments résidentiels sont substitués par un bâti industriel, le parcellaire est fusionné et surtout, le territoire est coupé des secteurs avoisinants, ce qui contribue à créer l'isolement de ce quartier pourtant central.

Fin 20^e siècle et début 21^e siècle : une importante opération de revitalisation du secteur s'amorce. De nouveaux immeubles d'habitation, des immeubles à vocation institutionnelle sont érigés dans l'unité de paysage Rue Ottawa.

Caractéristiques dominantes de l'unité

Tissu urbain :	Îlots :	Variable	
	Parcellaire :	Le parcellaire des îlots ne présente aucune constante dans son découpage.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments de cette unité de paysage sont habituellement en contiguïté avec les limites de propriété.	
	Marges :	Pour les bâtiments qui ne sont pas en contiguïté avec les limites de propriété, la largeur des marges est variable. Si une marge est requise pour un nouveau bâtiment, celle-ci devra être déterminée selon la hauteur d'un bâtiment et l'impact qu'aura cette construction sur les sites voisins, entre autres, quant à l'ensoleillement. Un bâtiment présentant une hauteur élevée nécessitera une marge plus large.	
	Alignements :	La majorité des façades sont alignées sur le trottoir. Les façades sont parallèles à la rue, mais ne forment pas toujours des alignements réguliers. Par contre, des retraits pourraient être requis pour la plantation ou la préservation d'arbres sur le domaine public, sur des rues étroites ou pour la réalisation d'un jardin de rue.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principal :	Immeubles de type plex (2) Immeubles d'appartements (3,3); Immeuble à vocation industrielle, souvent convertis (6); Immeuble à vocation institutionnelle (7)
		Secondaire :	Aucun
	Variante :	Aucune	

Unité de paysage 5.2 : Rue Ottawa		Aire de paysage 5 Griffintown
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun
	Autre :	Acier
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bois, acier; acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	S.O.	S.O.
Saillies :	Balcons :	Métal, bois
	Escaliers :	Métal,
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 70%
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - 300-312, rue Young - 218-222 et 226-230, rue Murray - Ancien poste de police no 7 (217-219, rue Young) - Ancienne Canadian Cycle & Motor Company (CCM) (301, rue Murray; 318-322, rue Murray) - Ancienne J. Watterson & Son. (290-316, rue Murray) - Ancienne St. Ann's Day Nursery (287, rue Eleanor) - Bloc O'Connell (1151-1161 et 1165-1169, rue Ottawa; 261-269, rue Murray) - Maison John-Moore (1200-1206, rue Ottawa) - Maison Martin-Riley (1224-1226, rue Ottawa) - Poste d'incendie no 3 (1139, rue Ottawa) - Édifice de la Walter M. Lowney Co. Of Canada (1015, rue William)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune

	Maisons villageoises :	Aucune
Unité de paysage 5.2 : Rue Ottawa		Aire de paysage 5 Griffintown
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la restauration et le recyclage des immeubles significatifs; - Accorder un souci particulier à l'insertion des nouvelles constructions afin de valoriser les éléments existants de ce paysage d'ancien faubourg, notamment en limitant leur volumétrie et en respectant le mode d'implantation et d'alignement historique. - Rétablir la continuité du tissu urbain en construisant sur les terrains vacants en bordure de rue. 		

**Unité de paysage 5.3 :
Parc Griffintown St. Ann**

**Aire de paysage 5
Griffintown**

Contexte de développement

Vers 1820, le premier canal de Lachine est construit. Les travailleurs affectés à cette tâche viennent s'établir dans le nouveau quartier de Griffintown et forment un premier noyau de résidents. Cette unité de paysage doit donc son développement résidentiel et industriel à plusieurs facteurs liés à la proximité de la ville et des nouveaux moyens de communication que sont le canal de Lachine et le chemin de fer.

La rue de la Montagne, vers 1845, est tracée et les terres de cette unité de paysage, qui faisait partie de la ferme Saint-Gabriel des Sulpiciens sont loties. Ce projet d'aménagement urbain et de lotissement présente des îlots orientés parallèlement au canal. De ce projet, seules les rues Basins, du Séminaire, Olier, Rioux et Saint-Thomas ainsi qu'une partie de la rue Ottawa semble avoir survécu.

Vers 1850, l'industrialisation du canal début avec l'établissement de plusieurs industries sur ses abords. Berceau de l'industrialisation au Canada, ce secteur connaîtra un développement industriel considérable jusqu'en 1959, au moment de l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent qui causera le lent déclin des industries établies le long du canal de Lachine.

En 1931, la construction du tunnel Wellington amène une importante transformation dans la portion est de cette unité de paysage, alors que l'aménagement d'une voie d'accès au tunnel entraîne l'élimination de parties d'îlots et l'isolement partiel du square Gallery.

L'Église Sainte-Anne, qui occupait, depuis 1852, l'îlot triangulaire bordé par les rues de la Montagne, Rioux et Basin, est détruite en 1971. Sa disparition, de pair avec la démolition de plusieurs bâtiments résidentiels, symbolise la désertion du secteur par une large part de sa population.

De nos jours, le secteur s'est radicalement transformé avec la construction de nombreux projets résidentiels d'envergure.

Caractéristiques dominantes de l'unité

Tissu urbain :	Îlots :	Variable	
	Parcellaire :	Le parcellaire des îlots ne présente aucune constante dans son découpage.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments de cette unité de paysage sont habituellement isolés tandis que les bâtiments résidentiels de la rue de la Montagne sont en contiguïté avec les limites de propriété.	
	Marges :	La largeur des marges des bâtiments existants est variable. Un bâtiment présentant une hauteur élevée possède une marge plus large.	
	Alignements :	La majorité des façades sont alignées sur le trottoir et sont parallèles à la rue, par contre, elles ne forment pas toujours des alignements réguliers.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principal :	Immeuble d'appartement (3.3); Immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Maisons villageoises (1.4), duplex de trois étages (2.4), immeuble à vocation institutionnelle (7).
	Variante :	Aucune	

Unité de paysage 5.3 : Parc Griffintown St. Ann		Aire de paysage 5 Griffintown
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
	Autre :	Acier
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bois, brique, pierre
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	acier
Saillies :	Balcons :	Métal, bois, pierre
	Escaliers :	Pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - 181-185, rue de la Montagne (démoli) - 187-191, rue de la Montagne - 161-165 et 167-175, rue de la Montagne (démoli) - Ancien chalet du Square Gallery (128, rue Murray) - Ancienne Oka Sand and Gravel (248, rue de la Montagne) - Ancienne Lachine Rapids Hydraulic and Land Company (290-300, rue de la Montagne) - Ensemble résidentiel (193-215, rue de la Montagne) - Mount Temple Place (175, rue de la Montagne) - Poste de contrôle du CN (1230, rue Smith) - Poste de police (944, rue Saint-Paul Ouest)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune

	Maisons villageoises :	Aucune
Unité de paysage 5.3 : Parc Griffintown St. Ann		Aire de paysage 5 Griffintown
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Restructurer le cadre bâti et améliorer l'aménagement du domaine public de la partie sud-est de l'unité de paysage, dont le square Gallery et l'accès au pont Wellington, de façon à rétablir les liens dans le tissu urbain; - Mettre en valeur le parc Griffintown St. Ann, les vestiges de l'église St. Ann et l'ancien chalet du square Gallery. - Préserver les caractéristiques architecturales d'origine des bâtiments résidentiels de la rue de la Montagne; - Conserver et mettre en valeur les bâtiments industriels et immeubles significatifs. 		

**Unité de paysage 5.4 :
Écluses Saint-Gabriel**

**Aire de paysage 5
Griffintown**

Contexte de développement

Le chemin qui deviendra en partie la rue Des Seigneurs relie, au 17^e siècle, la ferme Saint-Gabriel au fort de la Montagne, toutes deux propriétés des sulpiciens.

Entre 1820 et 1825, le canal de Lachine est creusé au cœur de la ferme Saint-Gabriel. Entre 1843 et 1850, le canal est élargi et son tracé redressé, de sorte que le canal de 1825, devient, à la hauteur des écluses Saint-Gabriel, un canal d'amenée qui fera partie d'un système d'exploitation de l'énergie hydraulique. Le lotissement hydraulique élaboré en 1850 incitera plusieurs industries à venir s'établir aux abords du canal, notamment le moulin à farine Ogilvie et la Montreal Woollen Mills (aujourd'hui démolies). Le chantier maritime d'Augustin Cantin (par la suite le Canada Marine Works) est toutefois installé dès 1846. L'immense chantier occupe une partie importante de cette unité de paysage, soit le quadrilatère formé par le boulevard Georges-Vanier, la rue Notre-Dame Ouest et la rue Canning.

Issu d'un vaste projet d'aménagement urbain et de lotissement de la ferme Saint-Gabriel vers 1846, seules les rues Basins, du Séminaire, Olier, Rioux et Saint-Thomas ainsi qu'une partie de la rue Ottawa semble avoir survécu.

Vers 1850, l'industrialisation du canal début avec l'établissement de plusieurs industries sur ses abords. Berceau de l'industrialisation au Canada, ce secteur connaîtra un développement industriel considérable jusqu'en 1959, au moment de l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent qui causera le lent déclin des industries établies le long du canal de Lachine.

Après 1950, parmi les plus importantes transformations à survenir sur la rive nord du canal de Lachine, on remarque le remplissage des bassins et cales sèches. Au cours des dernières décennies, plusieurs bâtiments industriels ont été démolis et plusieurs travaux d'aménagements visant à mettre en valeur le canal et les écluses ont vu le jour.

Caractéristiques dominantes de l'unité

Tissu urbain :	Îlots :	Variable	
	Parcellaire :	Le parcellaire des îlots ne présente aucune constante dans son découpage.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments de cette unité de paysage sont habituellement isolés tandis que les bâtiments résidentiels de la rue de la Montagne sont en contiguïté avec les limites de propriété.	
	Marges :	La largeur des marges des bâtiments existants est variable.	
	Alignements :	La majorité des façades sont alignées sur le trottoir et sont parallèles à la rue, par contre, elles ne forment pas toujours des alignements réguliers.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principal :	Immeubles d'appartements (3.3); Immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Aucune
	Variante :	Aucune	

Unité de paysage 5.4 : Écluses Saint-Gabriel		Aire de paysage 5 Griffintown
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
	Autre :	Acier
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Pierre, brique
Revêtement de toit :	Toiture en pente	acier
Saillies :	Balcons :	Métal
	Escaliers :	Pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte
	Matériau	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 40%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- 1990, rue William - Robin Hood (2110, rue Notre-Dame Ouest)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui	
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Remettre en eau le premier canal de Lachine creusé en 1825 et en favoriser l'accès au public; - Mettre en valeur les vestiges de l'exploitation hydrauliques (canaux d'aménées et de fuite) du canal; - Poursuivre l'aménagement du parc archéologiques de la Pointe des Seigneurs; - Mettre en valeur le site de l'ancien chantier maritime Augustin Cantin, incluant les bâtiments de la minoterie Robin Hood. 		



Unité de paysage 5.5 : Rue William	Aire de paysage 5 Griffintown
-----------------------------------------------	------------------------------------------

Contexte de développement

Au 17^e siècle, la ferme Saint-Gabriel des sulpiciens occupe un vaste territoire dont fait partie cette unité de paysage et qui se termine à la rue de la Montagne. Cette voie permet de relier la ferme au fort de la Montagne, autre propriété des sulpiciens.

Vers 1820, le premier canal de Lachine est creusé au cœur de la ferme Saint-Gabriel. Les travailleurs affectés à cette tâche viennent s'établir dans le nouveau quartier de Griffintown et forment un premier noyau de résidents.

Vers 1845, un projet d'aménagement urbain et de lotissement présente des îlots orientés parallèlement au canal. De ce projet, seules les rues Basins, du Séminaire, Olier, Rioux et Saint-Thomas ainsi qu'une partie de la rue Ottawa semble avoir survécu.

Vers 1850, l'industrialisation du canal débute avec l'établissement de plusieurs industries sur ses abords. Berceau de l'industrialisation au Canada, ce secteur connaîtra un développement industriel considérable jusqu'en 1959, au moment de l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent qui causera le lent déclin des industries établies le long du canal de Lachine.

Selon les cartes historiques de 1907, une large part du parcellaire, qui était initialement voué à une occupation résidentielle, y a été fusionné et reconfiguré pour accueillir des fonctions industrielles. Ce phénomène s'étendra à l'ensemble de l'unité de paysage, jusqu'à y retrouver uniquement une fonction industrielle. Certains bâtiments occupent pratiquement un îlot en entier.

Caractéristiques dominantes de l'unité

Tissu urbain :	Îlots :	Large taille, variable
	Parcellaire :	Le parcellaire des îlots ne présente aucune constante dans son découpage.
Implantation :	Mode :	Les bâtiments de cette unité de paysage sont en mode isolé, sauf sur la rue Barré, visent un mode contigué.
	Marges :	Variables
	Alignements :	La majorité des façades sont alignées sur le trottoir. Les façades sont parallèles à la rue, mais ne forment pas toujours des alignements réguliers.
Bâti :	Principal :	Immeubles d'appartements (3.3); immeuble à vocation industrielle (6)

	Typologie architecturale (Annexe O):	Secondaire :	Aucune
	Variante :	Aucune	
Unité de paysage 5.5 : Rue William			Aire de paysage 5 Griffintown
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
	Autre :	Acier	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Pierre, brique, bois, acier	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	acier	
Saillies :	Balcons :	S.O.	
	Escaliers :	Pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	0% à 30%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée	
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancien bâtiment de la compagnie d'autobus Provincial Transport (1380, rue William)	
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun	
	Lieux de culte :	Aucun	
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune	
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune	
	Maisons villageoises :	Aucune	
Secteurs significatifs			
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :			Oui
Principaux éléments à retenir			

- Favoriser la conservation et le recyclage des immeubles significatifs et bâtiments d'intérêts.
- Accroître l'intelligibilité et la présence urbaine de la configuration en pointe de l'îlot de forme triangulaire (angles des rues Williams, Ottawa et Guy);
- Porter une attention particulière à l'harmonisation d'éventuelles insertions architecturales sur le côté sud de la rue Barré avec les triplex anciens se trouvant sur le côté nord de la rue.

Unité de paysage 5.6 : Bassins

Aire de paysage 5
Griffintown

Contexte de développement

Au 17^e siècle, la ferme Saint-Gabriel des sulpiciens occupe un vaste territoire dont fait partie cette unité de paysage et qui se termine à la rue de la Montagne

Vers 1820, le premier canal de Lachine est creusé au cœur de la ferme Saint-Gabriel.

1845 : un projet d'aménagement urbain et de lotissement présente des îlots orientés parallèlement au canal. De ce projet, seules les rues Basins, du Séminaire, Olier, Rioux et Saint-Thomas ainsi qu'une partie de la rue Ottawa semble avoir survécu.

Vers 1850, l'industrialisation du canal début avec l'établissement de plusieurs industries sur ses abords. Berceau de l'industrialisation au Canada, ce secteur connaîtra un développement industriel considérable jusqu'en 1959, au moment de l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent qui causera le lent déclin des industries établies le long du canal de Lachine.

1872 : Le bassin Saint-Gabriel est allongé jusqu'à la rue Ottawa, puis, en 1883, il est divisé en deux, les bassins 1 et 2 et deux nouveaux bassin

s sont creusés, les bassins 3 et 4, juste à l'ouest des premiers, sur un site où se trouvaient des entrepôts.

1965-1970 : la plus importante transformation à survenir au 20^e siècle dans cette unité de paysage est le remblayage des bassins, inutilisés après l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent. Un centre de tri postal est par la suite érigé sur le site.

Après les années 2010, une autre transformation majeure s'amorce, avec la démolition du centre de tri postal et le déblaiement d'un premier bassin.

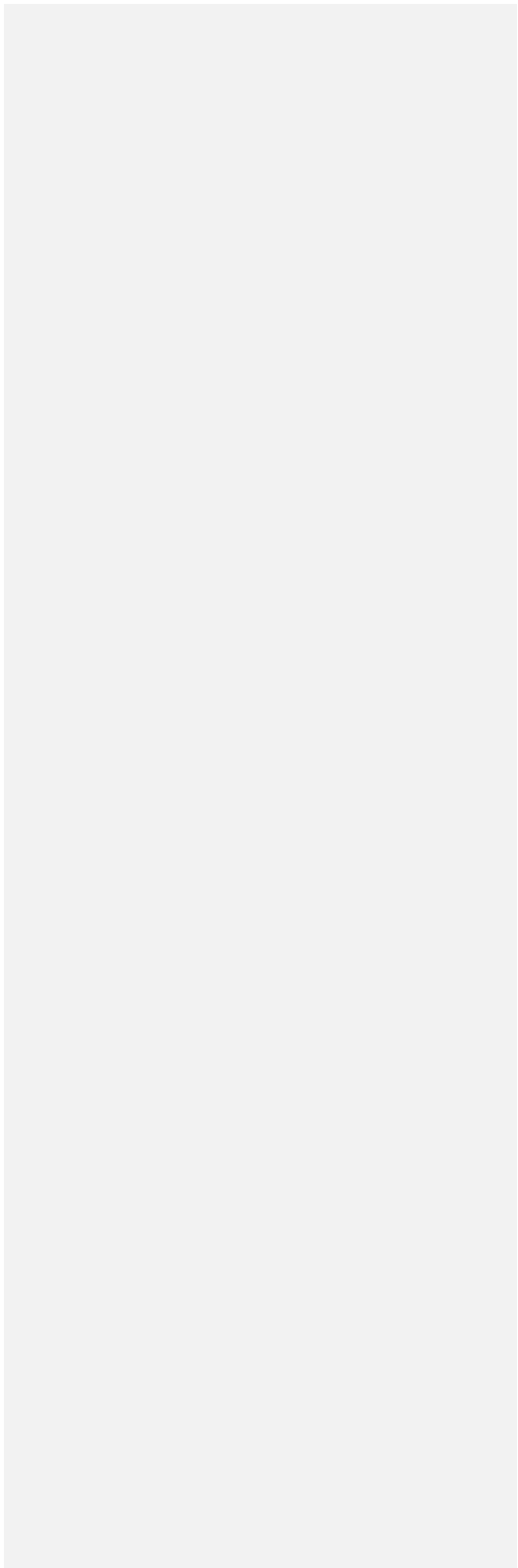
Depuis, ce secteur a connu une transformation majeure avec la présence de nombreux d'immeubles d'appartement.

Cette unité de paysage a fait l'objet d'un règlement spécifique, voir les exigences du Règlement 09-004.

Caractéristiques dominantes de l'unité

Tissu urbain :	Îlots :	Variables	
	Parcellaire :	En fonction du Règlement no 09-004	
Implantation :	Mode :	En fonction du Règlement no 09-004	
	Marges :	En fonction du Règlement no 09-004	
	Alignements :	En fonction du Règlement no 09-004	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principal :	Immeubles d'appartement (3.3)
		Secondaire :	Aucune
	Variante :	Aucune	

Unité de paysage 5.6 : Bassins		Aire de paysage 5 Griffintown
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, blanc, gris
	Autre :	Acier
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	acier
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	acier
Saillies :	Balcons :	Acier, béton
	Escaliers :	Pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui	
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Dégager et mettre en valeur les vestiges des anciens bassins afin de retisser les liens entre la trame urbaine et le canal de Lachine; - Redonner une accessibilité publique au canal et aux bassins; - Pour nouvelles constructions se référer au Règlement no 09-004. 		



**Unité de paysage 5.7 :
Rue Notre-Dame Ouest 1**

**Aire de paysage 5
Griffintown**

Contexte de développement

Jusqu'à la construction du canal de Lachine en 1825 et du pont Victoria (inauguré en 1860), la rue Notre-Dame Ouest, auparavant nommée chemin Upper Lachine puis chemin Saint-Joseph, était le chemin terrestre qui contournait les eaux tumultueuses du fleuve Saint-Laurent emprunté par les voyageurs pour atteindre Lachine, point de départ des voyages vers le nord et l'ouest, et aussi vers New York via un traversier. Avant 1820, des habitations longent le chemin Saint-Joseph jusqu'à la hauteur de la rue de la Montagne.

1847-1900 : Avec l'inauguration du chemin de fer de la Montreal & Lachine et de son terminus Bonaventure, le secteur connaît un développement résidentiel et industriel rapide faisant de la rue Notre-Dame Ouest la principale artère commerciale de ce lieu. De cette époque, il nous reste plusieurs immeubles typiques de l'architecture commerciale montréalaise.

Caractéristiques dominantes de l'unité

Tissu urbain :	Îlots :	Variables	
	Parcellaire :	Le parcellaire des îlots ne présente aucune constante dans son découpage.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments de cette unité de paysage sont généralement construits en contiguïté avec les limites de propriété.	
	Marges :	Aucune marge latérale pour un bâtiment faisant face à la rue Notre-Dame Ouest.	
	Alignements :	Aucune marge latérale pour un bâtiment faisant face à la rue Notre-Dame Ouest.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principal :	Immeuble à vocation mixte (4)
		Secondaire :	Maison de ville (1.5); conciergerie (3.2); Immeuble à vocation commerciale (5), immeuble à vocation institutionnelle (7).
	Variante :	-	

Caractéristiques architecturales des bâtiments

Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille grise, de taille beige, à bossage grise	
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle, bois; acier, brique, pierre, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeau d'asphalte, ardoise naturelle	
Saillies :	Balcons :	Métal	
	Escaliers :	Métal	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	

	Proportions :	Verticale, vitrine
Unité de paysage 5.7 : Rue Notre-Dame Ouest 1		Aire de paysage 5 Griffintown
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - 1980-1986, rue Notre-Dame Ouest - 1960-1968, rue Notre-Dame Ouest - 1904-1918, rue Notre-Dame Ouest - 1886-1888, rue Notre-Dame Ouest - 1876-1880, rue Notre-Dame Ouest - 1836-1844, rue Notre-Dame Ouest - 1800-1812, rue Notre-Dame Ouest - 1734-1752, rue Notre-Dame Ouest - 1726-1732, rue Notre-Dame Ouest - 1510-1524, rue Notre-Dame Ouest - 1456, rue Notre-Dame Ouest - Ancienne Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal (1420-1422, rue Notre-Dame Ouest) - 1384, rue Notre-Dame Ouest - 1376-1382, rue Notre-Dame Ouest - 1370-1374, rue Notre-Dame Ouest - 1340-1344, rue Notre-Dame Ouest - 1332-1338, rue Notre-Dame Ouest - Édifice Costigan (1636-1654, rue Notre-Dame Ouest) - Ancien bureau de poste (1700, rue Notre-Dame Ouest) - 1836-1838-1842, rue Notre-Dame Ouest - Ancienne Banque de Montréal (1850, rue Notre-Dame Ouest) - Ancienne Merchant's Bank of Halifax (1870, rue Notre-Dame Ouest) - 1876, rue Notre-Dame Ouest - Appartements The Court (425-433, rue Richmond) - Édifice Costigan (1636-1654, rue Notre-Dame Ouest)
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
	Typologies significatives :	Maisons de vétérans :
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer ou reconstruire lorsqu'ils ont été perdus, les éléments architecturaux et les détails ornementaux qui contribuent à la qualité architecturale de l'unité de paysage; - Implanter les nouveaux bâtiments en bordure du trottoir de façon à poursuivre l'alignement continu des façades. L'implantation en rupture de paysage des bâtiments spécialisés telles les stations-services, altèrent la qualité patrimoniale de la rue Notre-Dame Ouest. 		

- Harmoniser les insertions architecturales avec le cadre bâti ancien notamment en respectant le gabarit et la hauteur des bâtiments;
- Assurer une continuité de l'occupation commerciale des rez-de-chaussée;
- Porter une attention particulière à l'aménagement des intersections qui donnent accès au quartier Griffintown.

Unité de paysage 5.8 : Rue des Seigneurs		Aire de paysage 5 Griffintown
Contexte de développement		
<p>Au 17^e siècle, la ferme Saint-Gabriel des sulpiciens occupe un vaste territoire dont fait partie cette unité de paysage et qui se termine à la rue de la Montagne.</p> <p>Vers 1820, le canal de Lachine est creusé au cœur de la ferme Saint-Gabriel. Les travailleurs affectés à ce projet viennent s'établir et forment un premier noyau de résidents.</p> <p>1845 : un projet d'aménagement urbain et de lotissement présente des îlots orientés parallèlement au canal. De ce projet, seules les rues Basins, du Séminaire, Olier, Rioux et Saint-Thomas ainsi qu'une partie de la rue Ottawa semblent avoir survécu. Les cartes historiques de 1846 montre l'insertion du bassin Saint-Gabriel, qui est relié à la Place d'Youville par la rue William prolongée vers l'Ouest. Les rues Guy et des Seigneurs relient le canal au fort et de la Montagne, résidence des sulpiciens.</p> <p>Années 1859-1859 : l'industrialisation du canal début avec l'établissement de plusieurs industries sur ses abords. Berceau de l'industrialisation au Canada, ce secteur connaîtra un développement industriel considérable jusqu'en 1959, au moment de l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent qui causera le lent déclin des industries établies le long du canal de Lachine.</p> <p>Les cartes historiques de 1907 montrent qu'une large part du parcellaire du secteur principalement résidentiel entre les rues Notre-Dame Ouest, William, Guy et Canning a été fusionnée et reconfigurée pour accueillir des fonctions industrielles.</p>		
Caractéristiques dominantes de l'unité		
Tissu urbain :	Îlots :	Variables
	Parcellaire :	Le parcellaire des îlots ne présente aucune constante dans son découpage.
Implantation :	Mode :	Les bâtiments de cette unité de paysage sont habituellement isolés.
	Marges :	La largeur des marges des bâtiments existants est variable.
	Alignements :	La majorité des façades sont alignées sur le trottoir. Les façades sont parallèles à la rue, mais ne forment pas toujours des alignements réguliers.

Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principal :	Immeubles d'appartements (3.3); Immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Duplex escalier intérieur (2.1)
	Variante :	Immeuble à vocation industrielle	
Unité de paysage 5.8 : Rue des Seigneurs			Aire de paysage 5 Griffintown
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
	Autre :	Acier	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Brique; acier, brique, pierre, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente	acier	
Saillies :	Balcons :	Acier, béton	
	Escaliers :	Pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	0% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée	
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	<ul style="list-style-type: none"> - 1806-1810, rue William; - Ancienne Canada Paint Co. (1957, rue Hunter et 395, rue Chatham); - Ancienne Northern Electric and Manufacturing Co. (1600-1612 rue Notre-Dame Ouest, 350-490, rue Guy et 1613-1619 rue William); - Salvation Army (1620, rue Notre-Dame Ouest); - Ancienne Canadian Bag Co. (1744, rue William, 265, rue Saint-Martin, 1745, rue Basin) ; - -Ancienne Caledonia Iron Works (1840-1844, rue William); - Ancienne Robin and Sadler Company (1845, rue William – démolie) 	
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun	

	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Unité de paysage 5.8 : Rue des Seigneurs		Aire de paysage 5 Griffintown
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Conserver les caractéristiques architecturales et volumétriques des immeubles industriels et favoriser leur recyclage pour d'autres usages; - Construire de nouveaux immeubles sur rue en respectant la volumétrie, la hauteur et l'implantation des bâtiments existants. 		

**Unité de paysage 5.9 :
Rue Barré**

**Aire de paysage 5
Aire industrielle**

Contexte de développement

Le territoire de l'unité de paysage de la Rue Barré fait partie de propriétés qui s'étendent en longue bandes de terres se terminant au sud par l'actuelle rue William, limite de la ferme Saint-Gabriel des sulpiciens.

1825 : alors que les propriétés terriennes ont commencés à être loties, la rue Barré est ouverte d'abord entre les rues de l'Aqueduc et Eleanor. Un premier noyau de résidents s'est établi dans le faubourg entourant les rues de la Montagne, de l'Aqueduc et Notre-Dame. La rue de la Montagne permet de relier la ferme Saint-Gabriel, située au sud de la rue William, au fort de la Montagne, tous deux propriétés des sulpiciens.

1860-1890 : La rue Barré s'étend progressivement jusqu'à l'ouest de la rue Lusignan. Ce n'est que dans les années 1940 qu'elle atteindra finalement la rue Guy.

Fin 20^e siècle, début du 21^e siècle, la plupart du bâti faubourin de l'unité de paysage est détruit.

Caractéristiques dominantes de l'unité

Tissu urbain :	Îlots :	Variables, sans ruelle	
	Parcellaire :	Le parcellaire des îlots date du découpage du parcellaire du début du 19 ^e siècle.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments de cette unité de paysage sont généralement contigus.	
	Marges :	Variables	
	Alignements :	La majorité des façades sont alignées sur le trottoir. Les façades sont parallèles à la rue et forment un alignement régulier.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principal :	Triplex escalier intérieur (2.5), multiplex (2.7), immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Duplex à trois étage (2.4), immeuble d'appartements (3.3)
	Variante :	Triplex avec porte cochère, immeubles à vocation industrielles (gabarits)	

Caractéristiques architecturales des bâtiments

Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
	Autre :	acier, revêtement métallique
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Brique, bois, acier
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	acier
Saillies :	Balcons :	S.O.
	Escaliers :	Pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0%-40%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium

	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Unité de paysage 5.9 : Rue Barré		Aire de paysage 5 Aire industrielle
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- 375-399, rue de la Montagne et 1288-1290, rue Barré; - 1244-1286, rue Barré; - 1459-1461 et 1465-1467, rue Barré; 455-459, rue Lusignan.
	Immeubles visés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la conservation des immeubles significatifs et des bâtiments d'intérêts et la restauration de leurs caractéristiques architecturales d'origine; - Consolider le tissu urbain en construisant de nouveaux immeubles sur les terrains vacants; - Accorder un souci particulier à l'insertion des nouvelles constructions afin de valoriser les éléments existants de ce secteur faubourien, en respectant notamment le gabarit des rues ainsi que la hauteur et l'implantation des bâtiments. 		



retirer le 6905, av de Montmagny

RUE LACROIX

RUE ALLARD

AVENUE DE MONTMAGNY

AVENUE DE MONTMAGNY